

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Ministère de la Promotion de
la Femme et de la Famille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Women's
Empowerment and the Family

ANALYSE SITUATIONNELLE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU CAMEROUN



Août 2025

Bloomberg
Philanthropies



DATA FOR
HEALTH INITIATIVE



Vital
Strategies



Rapport

Analyse situationnelle des violences basées sur le genre au Cameroun

Août 2025



Photo de couverture :

SowetanLIVE. (2022). How to help victims of GBV break the cycle of abuse [Photographie accompagnant l'article]. <https://www.sowetanlive.co.za/news/south-africa/2022-12-09-how-to-help-victims-of-gbv-break-the-cycle-of-abuse/>
Utilisée à des fins illustratives dans un contexte non commercial conformément au droit de l'usage loyal (fair use).

Copyright et mentions légales :

© Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, République du Cameroun, 2025
Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sans autorisation écrite.

Coordonnées du Ministère :

Ancien Palais Présidentiel, face au ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), Yaoundé, Cameroun, Téléphone: (+237) 222 23 25 50, (+237) 222 23 14 68, Adresse mail : cab_minproff@yahoo.fr, Site web : www.minproff.cm

Pour citer ce document :

République du Cameroun, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF). Analyse situationnelle des violences basées sur le genre au Cameroun. Yaoundé: MINPROFF; Août 2025. 91 p.

Produit avec l'appui de : Vital Strategies, UNFPA et UN Women

Table des matieres

Preface	6
Liste des abréviations et des acronymes	7
Table des illustrations	9
Executive summary	10
Résumé exécutif	11
Introduction generale	17
1. Contexte et justification	17
2. Objectifs et resultats attendus de l'analyse	18
2.1 Objectif général	18
2.2. Objectifs spécifiques	18
2.3. Résultats attendus	18
3. Approche méthodologique	19
3.1. Collecte des données	19
3.2. Analyse des données	19
4. Structure du rapport	20
Section 1 : généralités sur les VBG au Cameroun	21
1.1. Definition des concepts	22
1.2. Typologie des VBG	24
1.2.1. Les formes classiques	24
1.2.2. Les formes en contexte de crise	25
1.2.3. Les autres formes de violences	25
1.2.4. Revue de la littérature sur les VBG au Cameroun	26
· Travaux sur les VBG en contexte de développement	26
· Travaux sur les VBG en contexte de crise	28
Conclusion de la section	28

Section 2 : situation actuelle des VBG	29
2.1. Tendances et prevalence du phenomene	30
2.1.1. Données nationales d'enquêtes	30
2.1.2. Données de sources administratives	45
2.1.3. Données de zones de crise	49
2.1.4. Autres sources de données	51
2.2. Causes et consequences des VBG	55
2.2.1. Causes structurelles, sociales et économiques des VBG	55
2.2.2. Conséquences multidimensionnelles des VBG	55
Conclusion de la section	56
 Section 3 : analyse de la réponse nationale face au phenomene des VBG	 58
3.1. Cadre normatif et strategique	59
3.1.1. Sur le plan international :	59
3.1.2. Sur le plan régional	60
3.1.3. Sur le plan national	61
3.2. Principaux acteurs	62
3.2.1. Le gouvernement : les institutions publiques	62
3.2.2. Les partenaires au développement	62
3.2.3. Les organisations de la société civile (osc)	64
3.3. Actions phares menees	65
3.3.1. Les interventions gouvernementales	65
3.3.2. Les interventions non gouvernementales	66
3.3.3. Les interventions en contexte de crise	68
3.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la reponse	70
3.4.1. Forces :	70
3.4.2. Faiblesses	70
3.4.3. Opportunités	70
3.4.4. Menaces	70
3.4.5. Causes explicatives de la faiblesse de la réponse	70
Conclusion de la section	72
 Section 4 : recommandations et prochaines etapes	 74
4.1. Amelioration de la coordination de la reponse	75
4.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel	75
4.3. Reduction des inegalites de genre	75
4.4. Reduction des disparites regionales	76

4.5. Amelioration de l'offre de services holistiques, accessibles et integres	76
4.6. Renforcement des capacites des acteurs	76
4.7. Prevention communautaire et autonomisation	77
4.8. Renforcement de la collecte, l'analyse et l'utilisation des donnees	77
4.9. Financement de l'eradication des VBG	77
4.10. Suivi-evaluation de la riposte	77
Conclusion de la section	78
Conclusion generale	79
Bibliographie	81
Annexes	85
Annexe 1 : Equipe de redaction	86
Annexe 2 : Outil de collecte de données primaires auprès des informateurs clés	88
Annexe3 : Tableaux recapitulatifs	89

Preface



La lutte contre les violences basées sur le genre constitue aujourd'hui une priorité nationale et un enjeu fondamental pour la consolidation d'une société plus juste, plus équitable et respectueuse des droits humains. Dans un contexte marqué par une résurgence des cas, exacerbés par la pauvreté, les crises sécuritaires et humanitaires, les mutations socio-économiques et les déséquilibres persistants entre les sexes, le Gouvernement camerounais, sous la très haute impulsion du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, réaffirme son engagement ferme à éradiquer toutes les formes de violences faites aux femmes, aux filles, ainsi qu'aux personnes vulnérables.

Le présent rapport d'analyse situationnelle des VBG au Cameroun est le fruit d'un travail rigoureux, conduit sous le leadership du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, avec l'appui technique de ses partenaires et la contribution d'experts nationaux. Il dresse un état des lieux détaillé de la problématique des VBG dans notre pays, en s'appuyant sur des données fiables et une analyse approfondie des facteurs de risque, des réponses existantes et des besoins non couverts.

Cet outil de référence vient à point nommé pour orienter les politiques publiques, renforcer les stratégies multisectorielles, et promouvoir des interventions coordonnées, basées sur des évidences. Il constitue également un appel à une mobilisation collective et durable de tous les acteurs : pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, société civile, communauté académique et populations elles-mêmes.

Nos remerciements vont aux administrations sectorielles, aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux organisations de la société civile, dont les contributions ont été déterminantes pour la réussite de ce travail. Leur disponibilité, leur expertise et leur engagement ont permis de produire un document de qualité, fondé sur des données fiables et des analyses rigoureuses.

Nous saluons particulièrement l'appui technique et financier de l'Initiative « Data for Health », à travers le Programme « Data Impact » de Vital Strategies qui n'a ménagé aucun effort dans la conduite de ce travail, aux consultants, ainsi que des acteurs de terrain impliqués dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations ayant servi de base à ce rapport.

En publiant ce rapport, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille renouvelle son engagement à travailler sans relâche pour la prévention, la prise en charge, la répression et la réinsertion des survivantes/victimes dans le cadre de la lutte contre les VBG. Car protéger les droits et l'intégrité des femmes, des filles et de toutes les victimes, c'est garantir un avenir plus sûr, plus équitable et plus prospère pour notre Nation.

Mme ABENA ONDOA née OBAMA Marie Thérèse
Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

Liste des abréviations et des acronymes

ACAFEJ	: Association Camerounaise des Femmes Juristes
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ALVF	: Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
APAC	: Association pour la Promotion des Albinos au Cameroun
ANAC	: Association Nationale des Aveugles du Cameroun
BM	: Banque Mondiale
CCC	: Centre Culturel Camerounais
CEDEF	: Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes.
CDHC	: Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
CIDIMUC	: Conseil des Imams et Dignitaires Musulmans du Cameroun
CDHNU	: Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies
CIPCRE	: Centre International pour la Promotion et la Création
CJARC	: Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DGSN	: Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DPSF	: Direction de la Promotion Sociale de la Femme
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EAS	: Exploitation et Abus sexuels
EESI	: Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EDSC	: Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
FAJEFIM	: Foyer d'Accueil pour Jeunes Filles Mères
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
GBVIMS	: Système de Gestion de l'Information sur la Violence Basée sur le Genre
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GDD	: Groupes de discussion
IFC	: Institut Français du Cameroun
IFORD	: Institut de Formation et de Recherches Démographiques
INS	: Institut National de la Statistique
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
MINEDUB	: Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINDDEVEL	: Ministère de Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	: Ministère de la Défense
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires

MINESUP	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINPROFF	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINJEC	: Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	: Ministère de la Justice
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
NDH- Cameroun	: Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun
OCDS	: Organisation Camerounaise pour le Développement des Sourds
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIM	: Organisation Internationale des Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONU-FEMMES	: Entité des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes
OSC	: Organisations de la Société Civile
PCN	: Pratiques Culturelles Néfastes
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PROMHANDICAM	: Promotion des Personnes Handicapées du Cameroun
RPA	: Redevabilité envers les Populations Affectées
RENATA	: Réseau National des Associations des Tantes
SEPF	: Service de l'Elaboration des Programmes de Formation
SDSR	: Sous-Direction de la Sante de Reproduction
SSFS	: Service des Stages et de la Formation Spécialisée
SED	: Secrétariat d'État à la Défense en Charge de la Gendarmerie
SGI/VBG	: Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre
SIS	: Système d'Information Statistique
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNLVBG	: Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TDRs	: Termes de Référence
UA	: Union Africaine
UDo	: Université de Douala
UMa	: Université de Maroua
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
USRA	: Unités de Santé Reproductive des Adolescents
UYI	: Université de Yaoundé I
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSBG	: Violence Sexuelle Basées sur le Genre
WASH	: Water, Sanitation and Hygiene

Table des illustrations

Liste des tableaux

Tableau 1:	Guide d'entretien avec les informateurs clés	95
Tableau 2:	Données sur les cas de VBG recensés dans les services du MINPROFF en 2024, par type de VBG et par région.	96
Tableau 3:	Données de source administrative disponibles sur les actes et formes de VBG provenant de la DGSN.	97
Tableau 4:	Données de source administrative disponibles sur les actes de viol et violences infligés par le partenaire en 2024.	98

Liste des graphiques

Graphique 1:	Pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois	31
Graphique 2:	Pourcentage des hommes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois	31
Graphique 3:	Pourcentage des hommes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles par types d'auteurs	32
Graphique 4:	Pourcentage des femmes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles par types d'auteurs	32
Graphique 5:	Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences sexuelles de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018	33
Graphique 6:	Distribution des femmes survivantes de violences sexuelles perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018	33
Graphique 7:	Distribution des femmes survivantes de violences sexuelles perpétrées par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018	34
Graphique 8:	Pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois	34
Graphique 9:	Pourcentage des hommes qui ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois	35
Graphique 10:	Pourcentage des femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques par types d'auteurs	36
Graphique 11:	Pourcentage des hommes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques par types d'auteurs	36
Graphique 12:	Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences physiques de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018.	36

Graphique 13:	Distribution des femmes survivantes de violences perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018.	37
Graphique 14:	Distribution des femmes survivantes de violences physiques perpétrées par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018	37
Graphique 15:	Proportion de femmes ayant subi une forme de violence émotionnelle de la part de leur conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois	38
Graphique 16:	Proportion des hommes ayant subi une forme de violence émotionnelle de la part de leur conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois	39
Graphique 17:	Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ayant subi une violence émotionnelle de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois	39
Graphique 18:	Pourcentage de hommes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ayant subi une violence émotionnelle de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois	39
Graphique 19:	Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences émotionnelles de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018.	40
Graphique 20:	Distribution des femmes survivantes de violences émotionnelles perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018.	40
Graphique 21:	Distribution des femmes survivantes de violences émotionnelles par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018.	41
Graphique 22:	Proportion de femmes de 15-49 ans qui décident principalement seules de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent en 2021.	42
Graphique 23:	Évolution du taux d'emploi chez les personnes de 10 ans ou plus par sexe entre 2010 et 2021.	43
Graphique 24:	Taux d'emploi chez les enfants de 10 à 17 ans par sexe en 2021	43
Graphique 25:	Proportion des personnes de 10 ans ou plus actives occupées en 2021.	44
Graphique 26:	Répartition des personnes enquêtées par sexe selon le type de bien possédé.	44
Graphique 27:	Cas de survivants de VBG enregistrés à travers le GBVIMS	50
Graphique 28:	Nombre de survivants de VBG pris en charge par l'antenne ALVF Centre en 2024.	51

Liste des figures

Figure 1:	Circuit des données des VBG dans le SIS du MINPROFF	45
Figure 2:	Cas de féminicides enregistrés au cours du mois de Janvier 2025.	53
Figure 3:	Des femmes victimes de féminicide en 2025	54
Figure 4:	Lancement de la 18e campagne mondiale des 16 jours d'activisme contre les VBG, 25 Novembre 2024.	65
Figure 5:	Cérémonie de lancement des espaces sûrs en 2025	67

Executive summary

Context



Although Cameroon is committed in human rights protection instruments, it still faces a high prevalence of gender-based violence (GBV). The phenomenon is exacerbated by security crises, persistent social inequalities, patriarchal norms and weaknesses in the care system.

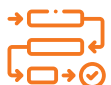
Despite political and legal advances, the fight against GBV faces several challenges. Lack of access to integrated management services, poor coordination between stakeholders, insufficient financial resources, stigmatization of survivors and weak data systems are major obstacles. Regional disparities, social inequalities and crisis contexts amplify the vulnerability of target populations and the difficulty of intervention.

Purpose of the report



This national report aims to provide an updated, evidence-based overview of the GBV situation in Cameroon. It aims to document the scale of the phenomenon, identify the main gaps in the prevention and response system, and formulate multi-sectoral strategic recommendations. Emphasis is placed on women and girls, who are the primary victims of GBV, to guide targeted and equitable actions to protect their rights and improve their well-being. The data presented are those available in April 2025 at strategic levels, where they are intended to inform decision-making.

Methodology



The analysis is based on a mixed methodological approach, including:

- A desk review of national legislation, policies and programs.
- Quantitative data from Demographic and Health Surveys (DHS), MINPROFF, MIN-SANTE, DGSN and GBVIMS.
- Qualitative interviews with key institutions and civil society organizations in the country

This triangulation of sources makes it possible to cross-reference official statistics, field experience and stakeholder perceptions to identify robust trends.

Main results



Physical violence: Physical violence is one of the most widespread forms of GBV in Cameroon. According to the 2018 EDSC-V, 39% of women and 42% of men reported having experienced physical violence since the age of 15. Women in broken relationships and those living in rural areas are the most affected. Spouses are the main perpetrators for women (46%), while for men it is often mothers or brothers. Although a general decline was observed between 2011 and 2018, violence against pregnant women (7%) and intra-family violence persists. This violence reflects the dynamics of domination within the home and profoundly unequal social relations.

- **Sexual violence:** Sexual violence affects 13% of women and 6% of men during their life-time. Women in broken relationships, adolescent girls and internally displaced women are particularly vulnerable. The main perpetrators are current or former spouses, friends and sometimes strangers. Sexual violence is more widespread in the Centre, South-West and North-West regions. Data reveal significant under-reporting linked to stigmatization, fear of retaliations and lack of accessible complaint mechanisms. In the context of crisis, rape, sexual assault and forced marriage are on the increase, exacerbating the vulnerability of survivors.
- **Psychological/emotional violence:** Psychological violence is widespread, but often invisible. More than one in five women (22.4%) and almost one in five men (18.1%) reported having been victims in the last 12 months. Violence includes insults, threats, humiliation and coercive control. It is frequently perpetrated by a spouse or intimate partner. The effects on mental health are devastating, with lasting consequences on self-esteem, social relationships and the ability to rebuild. They are rarely considered by social and medical services, due to a lack of recognition and appropriate resources.
- **Economic violence:** Economic violence is on the rise, marking a decline in women's financial autonomy. In 2018, only 54% of women said they were involved in decisions about the use of their own money, compared with 68% in 2011. This form of violence takes the form of deprivation of resources, prohibition from working, imposed financial dependence or abusive control of income. It is often normalized in couples and invisible in discourse. Rural women, with little education or living in unions, are the most affected, with few institutional recourses to claim their autonomy.
- **Social violence:** Although less well documented in quantitative terms, social violence is very present. It takes the form of forced isolation, prohibition of association or travel, or deprivation of community participation. Such violence is particularly common among young girls, widows, people living with disabilities and internally displaced persons. It traps victims in a cycle of dependence and marginalization, compromising their access to services and their power to act. The social silence that surrounds these forms of violence contributes to their trivialization.
- **Harmful cultural practices:** Harmful cultural practices persist in several regions. Child marriage remains widespread, particularly in the North, Far North and East, often justified by tradition or poverty. Female genital mutilation (FGM), breast ironing and obstetric violence are still practiced in some contexts. Femicide, although insufficiently documented, is on the rise, illustrating an extreme form of gender-based violence. These practices are reinforced by the weight of patriarchal norms, community silence and impunity. Eradicating them requires a sensitive, inclusive and transformational cultural approach.

Risk factors



- **Humanitarian crises** and armed conflicts in the North-West, South-West, Far-North, East and Adamawa put women and girls at greater risk of early marriage, trafficking, rape and harassment.
- **Level of education:** The prevalence of violence is inversely proportional to the level of education. Women with no formal education are most at risk.
- **Place of residence:** Violence is more frequent in rural areas, where access to prevention and care services is limited.
- **Marital status:** Separated/divorced women report higher levels of violence than single or cohabiting women.

Strategic recommendations



To address this situation, the report recommends:

- Improving response coordination
- Strengthening the legal and institutional framework
- Reducing gender inequalities
- Reduction of regional disparities
- Improved provision of holistic, accessible and integrated services
- Strengthening stakeholders' capacities
- Community prevention and empowerment
- Strengthening data collection, analysis and use
- Financing the eradication of GBV
- Monitoring and evaluation of the response

Conclusion: a call for collective action



GBV in Cameroon is not an isolated event: it reflects a profound imbalance in gender relations. A multi-sectoral, territorialized, survivor-centered and evidence-based response is essential. The active involvement of decentralized local authorities, community leaders and survivors is essential for lasting change.

This report provides a powerful advocacy tool and a solid technical basis for accelerating efforts to prevent, manage and transform social norms. The eradication of GBV is a human emergency, an imperative of justice and a lever for sustainable development in Cameroon.

Résumé exécutif

Contexte



Le Cameroun, bien qu'engagé dans la protection des droits humains, demeure confronté à une forte prévalence des Violences Basées sur le Genre (VBG). Le phénomène est exacerbé par les crises sécuritaires, les inégalités sociales persistantes, les normes patriarcales, et les faiblesses du système de prise en charge.

Malgré des avancées politiques et juridiques, plusieurs défis entravent l'efficacité de la lutte contre les VBG. Le manque d'accès aux services intégrés de prise en charge, la faible coordination entre acteurs, l'insuffisance des ressources financières, la stigmatisation des survivantes et la faiblesse des systèmes de données constituent des freins majeurs. Les disparités régionales, les inégalités sociales et les contextes de crise amplifient la vulnérabilité des populations cibles et la difficulté d'intervention.

Objectif du rapport



Ce rapport national vise à dresser un état des lieux actualisé, fondé sur des données probantes, de la situation des VBG au Cameroun. Il a pour objectif de documenter l'ampleur du phénomène, d'identifier les principales lacunes du système de prévention et de réponse, et de formuler des recommandations stratégiques multisectorielles. Une emphase particulière est portée sur les femmes et les filles, qui sont les premières victimes des VBG, afin d'orienter des actions ciblées et équitables pour la protection de leurs droits et l'amélioration de leur bien-être. Les données présentées sont celles disponibles en avril 2025 aux niveaux stratégiques, où elles sont censées éclairer la prise de décision.

Méthodologie



L'analyse repose sur une approche méthodologique mixte, comprenant :

- Une revue documentaire des textes législatifs, politiques et programmes nationaux ;
- L'exploitation de données quantitatives issues des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), du MINPROFF, du MINSANTE, de la DGSN et du GBVIMS notamment ;
- Des entretiens qualitatifs avec des institutions clés et des organisations de la société civile dans le pays.

Cette triangulation des sources permet de croiser les statistiques officielles, les expériences de terrain et les perceptions des acteurs pour dégager des tendances robustes.

Principaux résultats



- **Violences physiques :** Les violences physiques constituent l'une des formes les plus répandues de VBG au Cameroun. Selon l'EDSC-V de 2018, 39 % des femmes et 42 % des hommes ont déclaré avoir subi une violence physique depuis l'âge de 15 ans. Les femmes en rupture d'union et celles vivant en milieu rural sont les plus touchées. Les conjoints sont les principaux auteurs pour les femmes (46 %), tandis que chez les hommes, ce sont souvent les mères ou les frères. Bien qu'une baisse générale soit observée entre 2011 et 2018, les violences contre les femmes enceintes (7 %) et les violences intrafamiliales persistent. Ces violences traduisent des dynamiques de domination au sein du foyer et des rapports sociaux profondément inégalitaires.

- **Violences sexuelles :** Les violences sexuelles touchent 13 % des femmes et 6 % des hommes au cours de leur vie. Les femmes en rupture d'union, les adolescentes et les femmes déplacées internes sont particulièrement vulnérables. Les principaux auteurs sont les conjoints actuels ou anciens, les amis et parfois des inconnus. Les violences sexuelles sont plus répandues dans les régions du Centre, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. Les données révèlent une sous-déclaration importante liée à la stigmatisation, à la peur des représailles et à l'absence de mécanismes de plainte accessibles. En contexte de crise, les viols, les agressions sexuelles et les mariages forcés se multiplient, aggravant la vulnérabilité des survivantes.
- **Violences psychologiques / émotionnelles :** Les violences psychologiques sont largement répandues mais souvent invisibilisées. Plus d'une femme sur cinq (22,4 %) et près d'un homme sur cinq (18,1 %) ont déclaré en avoir été victimes au cours des 12 derniers mois. Ces violences incluent les insultes, les menaces, les humiliations et le contrôle coercitif. Elles sont fréquemment exercées par le conjoint ou partenaire intime. Leurs effets sur la santé mentale sont dévastateurs, avec des conséquences durables sur l'estime de soi, les relations sociales et la capacité à se reconstruire. Elles restent peu prises en charge par les services sociaux et médicaux, faute de reconnaissance et de ressources adaptées.
- **Violences économiques :** Les violences économiques sont en progression, marquant un recul de l'autonomie financière des femmes. En 2018, seulement 54 % des femmes déclaraient participer aux décisions concernant l'utilisation de leur propre argent, contre 68 % en 2011. Cette forme de violence prend la forme de privation de ressources, d'interdiction de travailler, de dépendance financière imposée ou de contrôle abusif des revenus. Elle est souvent normalisée dans les couples et invisibilisée dans les discours. Les femmes rurales, peu instruites ou vivant en union sont les plus affectées, avec peu de recours institutionnels pour revendiquer leur autonomie.
- **Violences sociales :** Les violences sociales, bien que moins documentées quantitativement, sont très présentes. Elles se traduisent par l'isolement forcé, l'interdiction de fréquentations ou de déplacements, ou encore la privation de participation communautaire. Ces violences sont particulièrement signalées chez les jeunes filles, les veuves, les personnes vivant avec un handicap et les déplacées internes. Elles enferment les victimes dans un cycle de dépendance et de marginalisation, compromettant leur accès aux services et leur pouvoir d'agir. Le silence social qui entoure ces formes de violences contribue à leur banalisation.
- **Pratiques culturelles néfastes :** Les pratiques culturelles néfastes persistent dans plusieurs régions. Le mariage d'enfants reste répandu, particulièrement dans le Nord, l'Extrême-Nord et l'Est, souvent justifié par la tradition ou la pauvreté. Les mutilations génitales féminines (MGF), le repassage des seins et les violences obstétricales sont encore pratiquées dans certains contextes. Le féminicide, bien qu'insuffisamment documenté, est en hausse, illustrant une forme extrême de violence sexospécifique. Ces pratiques sont renforcées par le poids des normes patriarcales, le silence communautaire et l'impunité. Leur éradication nécessite une approche culturelle sensible, inclusive et transformatrice.

Facteurs de risque



- **Crises humanitaires** et conflits armés dans le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, l'Extrême-Nord, l'Est et l'Adamaoua exposent davantage les femmes et les filles aux mariages précoces, à la traite, au viol et au harcèlement.
- **Niveau d'éducation** : La prévalence des violences est inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Les femmes sans éducation formelle sont les plus exposées.
- **Lieu de résidence** : Les violences sont plus fréquentes en milieu rural, où l'accès aux services de prévention et de prise en charge est limité.
- **Statut marital** : Les femmes séparées/divorcées rapportent des niveaux de violence plus élevés que les célibataires ou les femmes en union.

Recommandations stratégiques



Pour faire face à cette situation, le rapport recommande de :

- Amélioration de la coordination de la réponse
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel
- Réduction des inégalités de genre
- Réduction des disparités régionales
- Amélioration de l'offre de services holistiques, accessibles et intégrés
- Renforcement des capacités des acteurs
- Prévention communautaire et autonomisation
- Renforcement de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données
- Financement de l'éradication des VBG
- Suivi-évaluation de la riposte

Conclusion : un appel à l'action collective



Les VBG au Cameroun ne sont pas des faits isolés : elles traduisent un déséquilibre profond dans les rapports sociaux de genre. Une réponse multisectorielle, territorialisée, centrée sur les survivant·e·s et fondée sur des données probantes est indispensable. L'implication active des collectivités territoriales décentralisées, des leaders communautaires et des survivant·e·s est essentielle pour un changement durable.

Ce rapport constitue un outil de plaidoyer puissant et une base technique solide pour accélérer les efforts de prévention, de prise en charge et de transformation des normes sociales. L'éradication des VBG est à la fois une urgence humaine, un impératif de justice et un levier pour le développement durable du Cameroun.

Introduction generale

1. Contexte et justification

Les VBG représentent une atteinte majeure aux droits humains à l'échelle mondiale, affectant des millions de personnes, notamment les femmes et les filles qui en sont les principales victimes. Elles trouvent leurs racines dans des structures sociales patriarcales anciennes, où les rapports de pouvoir entre les sexes ont historiquement favorisé la domination masculine et la subordination des femmes (Walby, 1990). Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, ont longtemps été considérées comme des affaires privées, souvent tolérées ou invisibilisées par les normes culturelles et juridiques (Heise, 1998). Ce n'est qu'à partir des années 1970, avec l'essor des mouvements féministes et des luttes pour les droits des femmes, que les VBG ont commencé à être reconnues comme un enjeu public majeur. La Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995 constitue un tournant historique : elle positionne les violences faites aux femmes comme une violation des droits humains et une entrave au développement (Nations Unies, 1995). Depuis lors, les efforts de sensibilisation, de plaidoyer et de réforme juridique se sont multipliés. Des instruments internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979) ou la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) ont permis d'ériger la lutte contre les VBG en priorité mondiale. Par ailleurs, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000) a souligné l'importance de la protection des femmes en contexte de conflit et de leur participation aux processus de paix. Plus récemment, les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés en 2015, ont consacré l'ODD 5 à l'égalité des sexes et à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (ONU Femmes, 2015).

Les Nations Unies définissent la VBG comme tout acte nuisible dirigé contre une personne en raison de son genre. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) définit la violence sexiste comme « la violence dirigée contre une personne en raison de son sexe ou la violence qui affecte de manière disproportionnée les personnes d'un sexe particulier ». Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), quant à lui, souligne que la VBG est un obstacle majeur à l'égalité des sexes et au développement durable. Elle comprend le viol, la violence conjugale, les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage d'enfants, la traite des êtres humains, les violences économiques, etc. L'OMS attire l'attention sur les conséquences sanitaires graves, notamment les complications en santé reproductive, la détresse psychologique et la vulnérabilité accrue au VIH/SIDA. Pour y faire face, les agences des Nations Unies plaident pour une approche multisectorielle, des cadres juridiques renforcés, des services adaptés aux survivantes et des mécanismes de collecte de données améliorés pour surveiller et combattre efficacement la VBG.

En Afrique subsaharienne, les VBG demeurent un fléau omniprésent. Elles sont exacerbées par les normes socioculturelles, la persistance des inégalités de genre, les conflits armés, les déplacements de populations et la faiblesse des cadres juridiques. La violence conjugale figure parmi les formes les plus courantes, avec des taux de prévalence supérieurs à la moyenne mondiale (ONU Femmes, 2023). Dans plusieurs pays, le patriarcat structure fortement les relations sociales, assignant aux femmes et aux filles des rôles traditionnels qui les exposent à des violences multiples. Celles-ci touchent tous les groupes sociaux, indépendamment du statut économique ou du niveau d'instruction. La richesse, par exemple, ne protège pas nécessairement une femme ou une fille contre la violence sexiste. Il est aussi important de noter que la violence liée au genre peut viser également les hommes, lorsqu'elle s'inscrit dans une logique de domination sexuée, notamment dans certains contextes de violence entre hommes ou dans des groupes armés.

Au Cameroun, les VBG constituent une problématique persistante et complexe. Bien que le pays ait ratifié presque tous les instruments juridiques internationaux et régionaux de protection des femmes et des filles (notamment la CEDEF), les violences persistent sous diverses formes : violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques. En effet, selon la cinquième Enquête Démographique et Santé du Cameroun (EDSC-V) réalisée en 2018, 39% de femmes et 42% d'hommes âgés de 15-49 ans ont déclaré en avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. En ce qui concerne les violences sexuelles, près de 13% de femmes en ont été survivantes à un moment quelconque de leur vie. En matière de violences économiques, le pourcentage de femmes participant à la prise de décision sur l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent est en baisse de 14 points en 2018 comparativement à 2011 où il était de 68%. Les crises sécuritaires et humanitaires dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Est et Adamaoua aggravent la situation, en augmentant les risques de violences contre les femmes et les filles, en particulier celles déplacées de force.

Face à cette situation, le gouvernement du Cameroun, à travers le ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), a élaboré la Stratégie Nationale de Lutte Contre les VBG (SNLVBG) 2022-2026. Celle-ci constitue le cadre de référence du Cameroun pour la prévention, la prise en charge et l'élimination des VBG. Elle vise à renforcer les efforts multisectoriels contre les VBG en s'appuyant sur une approche holistique, centrée sur les survivant.e.s. La SNLVBG 2022-2026 constitue un levier stratégique essentiel pour garantir les droits humains, promouvoir l'égalité des sexes et renforcer la résilience des institutions et des communautés face aux violences sexospécifiques.

Le MINPROFF, avec l'appui de ses partenaires, mène également des efforts de collecte et d'analyse des données sur les VBG afin de mieux orienter les politiques publiques. La présente analyse situationnelle s'inscrit dans cette dynamique de réponse coordonnée et fondée sur des preuves.

2. Objectifs et résultats attendus de l'analyse

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette analyse est de contribuer à une meilleure compréhension des VBG au Cameroun, afin de mieux les prévenir et d'y apporter une réponse efficace. Il s'agit d'effectuer une analyse situationnelle des violences basées sur le genre au Cameroun en utilisant les données existantes, y compris des informations sur la perception du phénomène par certains informateurs clés, en vue de renforcer et de mieux orienter la réponse au problème.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus précisément, les objectifs de l'analyse sont les suivants :

- Faire un état des lieux sur les violences basées sur le genre au Cameroun ;
- Identifier les causes, les facteurs de risque et les conséquences de la violence liée au sexe ;
- Fournir des données officielles et désagrégées pour rendre compte de l'ampleur du phénomène au Cameroun ;
- Identifier les acteurs impliqués dans la réponse nationale au phénomène des VBG au Cameroun, en soulignant les forces et les faiblesses ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la prévention et la prise en charge des survivantes.

2.3. Résultats attendus

L'analyse vise à produire des éléments factuels et actualisés permettant d'éclairer la compréhension du phénomène des violences basées sur le genre (VBG) au Cameroun. Les résultats obtenus serviront de base pour orienter les actions de prévention et de réponse, améliorer la coordination des interventions et appuyer l'élaboration des politiques publiques. Il s'agit de :

- État des lieux détaillé des violences basées sur le genre (VBG) au Cameroun, comprenant une évaluation claire de l'ampleur et des tendances actuelles du phénomène, en utilisant des données existantes et des informations provenant d'informateurs clés..

- Identification des causes, facteurs de risque et conséquences des violences liées au sexe, permettant une compréhension approfondie des origines et impacts de ces violences, tant au niveau individuel que sociétal.
- Présentation de données officielles et désagrégées sur les violences basées sur le genre, permettant d'illustrer l'ampleur et la répartition géographique de ces violences à travers des statistiques précises et fiables.
- Identification des acteurs nationaux impliqués dans la réponse aux VBG, avec une analyse des forces et faiblesses de la coordination et de l'efficacité des interventions existantes.
- Formulation de recommandations pratiques pour améliorer la prévention des violences basées sur le genre et renforcer la prise en charge des survivantes, afin d'orienter les politiques et interventions futures.

3. Approche méthodologique

La construction de la méthodologie de travail dans le cadre de la présente analyse s'est faite de façon concertée et participative. De manière pratique, la présente méthodologie repose sur une analyse documentaire des rapports d'enquêtes, des études de terrain, des publications gouvernementales et des documents d'organisations non gouvernementales et internationales. Cette analyse documentaire est complétée par des entretiens avec certains informateurs clés. Le champ thématique de cette analyse est la population générale, mais un accent particulier est accordé aux personnes le plus vulnérables et exposées au phénomène, notamment les femmes et les filles.

3.1. Collecte des données

- **Revue documentaire**

Les données disponibles proviennent des administrations et organisations intervenant dans la lutte contre les VBG au Cameroun ; Ces données secondaires ont été captées auprès de structures gouvernementales et non-gouvernementales, notamment le MINPROFF, MINSANTE, MINAS, DGSN, SED, UNFPA, ONU-Femmes, UNICEF, OMS, PNUD, ALVF, CIDIMUC, etc.

- **Entretiens semi-directifs**

Des entretiens ont été menés avec des informateurs clés identifiés par le MINPROFF. En suivant le questionnaire disponible en annexes, les responsables des structures et administrations susmentionnées ont fournis des informations sur la structure et le fonctionnement du système de riposte aux VBG dans leur environnement.

- **Centralisation des bases de données disponibles**

Les échanges avec les parties prenantes ont également permis de constituer une base de données collectées par certaines administrations et utilisées pour le calcul des indicateurs et la présentation des tendances.

3.2. Analyse des données

Les données issues de la recherche documentaire ont été organisées et intégrées dans le rapport en tenant compte des différents axes définis par les thématiques de la recherche.

Quant aux données qualitatives recueillies lors des entretiens avec les personnes ressources, elles ont été d'abord intégralement transcrites à partir des enregistrements réalisés à l'aide des dictaphones. Des analyses thématiques ont ensuite été conduites, consistant à comparer les informations, dégager les points de convergence ou de divergences et de mettre en lumière les logiques d'action exprimés par les acteurs. Cette démarche vise à restituer la profondeur des discours, à en dégager le sens latent et en faire émerger la portée explicative dans le contexte des VBG au Cameroun.



Pour le traitement et l'exploitation des bases de données, les logiciels spécialisés STATA et Excel ont été utilisés. Ces derniers ont permis de produire les tableaux et des graphiques

4. Structure du rapport

Ce rapport d'analyse situationnelle est organisé en quatre grandes parties, présentées en sections :

- Section 1 : Généralités sur les VBG.
- Section 2 : Situation actuelle des VBG.
- Section 3 : Analyse de la réponse face au phénomène des VBG.
- Section 4 : Recommandations



Section 1 : Généralités sur les VBC au Cameroun



**Rapport d'analyse situationnelle des VBC
au Cameroun**

Août 2025 | MINPROFF

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) constituent une problématique majeure au Cameroun. Il existe une littérature abondante qui tente de la rendre plus compréhensible. Cette première section restitue quelques définitions connexes pouvant permettre une meilleure compréhension de ce phénomène social.

1.1. Définition des concepts

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) 2022–2026, le Gouvernement du Cameroun, à travers le ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), s'est doté d'un référentiel conceptuel clair et harmonisé afin de renforcer la compréhension commune des notions clés relatives au genre et aux VBG. Ces définitions sont essentielles pour orienter les politiques publiques, guider les interventions des acteurs nationaux et internationaux, et garantir une prise en charge holistique, coordonnée et respectueuse des droits humains. Elles s'appuient à la fois sur les cadres nationaux, les standards internationaux et les apports de la littérature scientifique.

- **Le Genre** est défini comme un ensemble de « Rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donné. Ils subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels. Les attitudes et les comportements des genres sont appris et peuvent être modifiés »¹.
- **La Violence Basée sur le Genre** est définie comme « *tout acte dirigé contre une personne en raison de son sexe, qui cause ou est susceptible de causer des douleurs ou des souffrances physiques, psychologiques ou émotionnelles. Elle concerne à la fois les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Ainsi, la Violence Basée sur le Genre ou sexospécifique est la violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée* » (SNLVBG, p.17). Deux éléments clés sont à retenir de cette définition : (i) l'appartenance à un sexe biologique ; (ii) l'enracinement dans l'inégalité des rapports de forces qui tolèrent et perpétuent la violence avec la volonté de domination d'un groupe sur un autre. Elle s'adresse donc à une personne sur la base de son sexe, en fonction des normes ou des constructions sociales qui s'y rattachent, et inclut les actes qui infligent un préjudice ou une souffrance physique, mentale ou sexuelle, la coercition et autres privations de liberté que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (INS, 2020a).

Le Cameroun, à travers cette stratégie, s'aligne également sur les définitions des instances internationales, notamment la Résolution 1997/27 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui définit les VBG comme « tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne, fondé sur des différences socialement attribuées entre les sexes. » (ECOSOC, Résolution 1997/27, §1). Cette définition englobe, entre autres, la violence physique, sexuelle et psychologique, les menaces, la coercition, ainsi que d'autres formes de privation de liberté, exercées tant dans la sphère publique que privée. La résolution met également en évidence que « la violence sexiste est un obstacle majeur à l'égalité, au développement et à la paix » (Ibid., Préambule). Elle souligne que, bien que les femmes et les filles soient les plus touchées, toute personne peut en être victime, en particulier dans les contextes de conflit ou de crise humanitaire.

Ainsi, conformément à la SNLVBG, le MINPROFF considère que les VBG constituent une violation grave des droits humains, une entrave au développement durable et un défi majeur pour l'égalité entre les sexes. Leur éradication appelle une réponse multisectorielle, fondée sur les droits, inclusive et centrée sur les survivant·e·s

1. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, Cameroun Profil Genre-Pays, Edition 2020, page IV

ENCADRE 1. APPORT DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

En complément, les définitions issues de la littérature scientifique permettent d'enrichir la compréhension des concepts clés et d'en saisir les dynamiques dans leur diversité contextuelle.

- En ce qui concerne le concept de genre, les travaux de Ngoro (2012) le définissent comme une construction sociale qui désigne les rôles, responsabilités, comportements, attentes et perceptions attribués aux femmes et aux hommes dans une société donnée. Contrairement au sexe, qui renvoie à des différences biologiques, le genre relève du processus de socialisation et varie selon les contextes culturels, économiques et historiques.
- S'agissant de la notion de violence, elle est généralement définie comme tout acte ou comportement susceptible de causer un préjudice ou une souffrance physique, psychologique ou morale à autrui. La violence peut prendre plusieurs formes – physique, verbale, psychologique, sexuelle – et peut se manifester dans les sphères publique et privée.
- La littérature camerounaise apporte également un éclairage particulier sur les VBG. Selon Bissala Djague (2023), les VBG peuvent être définies comme toute forme de violence exercée à l'encontre d'une personne en raison de son sexe, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Toutefois, plusieurs auteurs soulignent que cette définition, bien que pertinente, ne suffit pas à appréhender toute la complexité du phénomène. En effet, les VBG trouvent leur origine non seulement dans l'appartenance biologique au sexe féminin ou masculin, mais surtout dans les normes sociales et les rapports de pouvoir différenciés qui structurent les relations entre les sexes (Bissala Djague, 2023 ; Mangeda, 2022).

L'analyse des données et des études disponibles révèle que les femmes et les filles demeurent les principales victimes des VBG au Cameroun. Les groupes les plus exposés identifiés sont notamment les adolescentes, les veuves et les personnes vivant avec un handicap. Les adolescentes, en particulier, sont confrontées à un double niveau de vulnérabilité, du fait qu'elles subissent à la fois les violences propres à leur statut d'enfant (violence familiale, violence scolaire) et celles subies par les femmes adultes (violences sexuelles, harcèlement sexuel, violence du partenaire intime). À cet égard, les travaux compilés dans « Les voix du Cameroun » (2023) mettent en lumière le renforcement des risques à l'adolescence, période à laquelle la société commence à percevoir les filles comme des femmes.

Par ailleurs, la majorité des productions scientifiques analysées mettent en avant la prévalence des violences faites aux femmes et aux filles, tandis que les violences faites aux hommes sont peu documentées ou insuffisamment prises en compte. Même lorsque les VBG sont définies de manière inclusive (Mangeda, 2022 :14) en les qualifiant de violences exercées contre toute personne en raison de son sexe –, les analyses demeurent largement centrées sur la victimisation féminine. La littérature sur la question des VBG au Cameroun laisse entrevoir une appréhension de la réalité qui met en avant les violences subies par les femmes et les filles. Les travaux qui s'y produisent ne considèrent que très peu, ou pas du tout, les violences faites aux hommes.

Au regard de toutes ces définitions, il convient de constater que c'est le fait de toutes les sociétés humaines, avec des formes qui diffèrent en fonction des cultures. Les VBG sont des violations des droits humains qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles. En effet, les VBG touchent toute personne indépendamment de sa stabilité financière, mentale ou intellectuelle. Les éléments du statut social tels que la richesse financière, par exemple, ne suffisent pas à protéger une fille ou une femme des VBG. Suivant les rôles genrés qu'elles jouent dans la société, les femmes et les filles sont les plus touchées. Lorsque la violence entre hommes est ancrée dans une dynamique de pouvoir sexuée, dans les attentes de la société en matière de masculinité ou dans un désir d'affirmer sa domination, elle peut être classée dans la catégorie des violences liées au sexe. Par exemple, la violence au sein d'un gang d'hommes, si elle est motivée par le désir de faire respecter les normes masculines ou de prouver sa domination, peut être considérée comme une violence liée au sexe. De même, la violence liée au sexe peut également s'appliquer à la violence subie par des personnes d'autres sexes.

1.2. Typologie des VBG

1.2.1. Les formes classiques

La Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG au Cameroun distingue 6 principaux types de violences, présentées ainsi qu'il suit :

- **Les violences physiques :** Cette forme de violence est la plus visible et inclut des actes allant des voies de fait aux homicides ou tentatives d'homicide, en passant par des menaces. Des exemples spécifiques incluent gifler, bousculer, donner des coups de pied, mordre, griffer, jeter des objets, frapper avec ou sans instrument, tabasser, étrangler, menacer de blesser ou de tuer, enfermer ou ligoter la victime. L'avortement forcé, la stérilisation forcée et les mutilations génitales féminines sont également considérées comme des formes particulières de violence physique (SNLVBG : 18).
- **Les violences sexuelles :** Il s'agit ici des actes tels que le harcèlement sexuel, les relations sexuelles complètes ou incomplètes sans consentement et/ou sous la contrainte, allant jusqu'au viol. Le harcèlement sexuel comprend des approches insistantes, des compliments inappropriés, des attouchements non désirés, ou l'exposition à des images pornographiques. Les attouchements non désirés ou la contrainte à des actes sexuels sont constitutifs de violence sexuelle (Idem : 18).
- **Les violences psychologiques :** Cette violence se manifeste verbalement ou non-verbalement et inflige des blessures mentales ou émotionnelles. Elle inclut les insultes, le dénigrement, l'humiliation, les attaques verbales, les scènes de jalousie, les menaces, le contrôle des activités, les tentatives d'isolement des proches, et peut aller jusqu'à la séquestration (Idem : 18).
- **Les violences sociales :** Elles font état des « restrictions imposées à la vie sociale d'une personne comme l'interdiction ou le contrôle de ses contacts au sein de la famille et à l'extérieur, bref l'isolation forcée » (Idem : 18).
- **Les violences économiques :** Considérée comme une expression de la violence psychologique, elle se manifeste par la privation de biens, de revenus, de travail, l'exploitation, et l'inégalité salariale. En clair, il s'agit des situations telles que « l'interdiction de travailler ou le travail forcé, le contrôle en matière de finances, la restriction ou la disposition des ressources financières ainsi que l'exploitation financière d'une personne, la privation de moyens ou de biens essentiels, le contrôle ou spoliation, parfois même lorsque la femme a une activité rémunérée » (Idem : 18).
- **Les pratiques culturelles néfastes :** C'est un ensemble d'us, coutumes, traditions et pratiques discriminatoires implantées de longue date au sein des communautés au point que certaines cultures et sociétés finissent par les considérer comme acceptables. Elles comprennent les Mutilations Génitales Féminines (MGF), le mariage d'enfants, les crimes d'honneur.

1.2.2. Les formes en contexte de crise

Le contexte d'urgence participe de l'exacerbation des violences, compte tenu de la désorganisation de

l'environnement entraînant la précarité et la vulnérabilité des potentielles survivantes que sont les filles et les femmes, voir les hommes. Par conséquent, les motivations des auteurs peuvent également migrer au point de servir les intérêts des belligérants liés au contexte du conflit. Ainsi, la violence à l'égard des femmes dans un contexte de conflit peut être un acte de domination, d'humiliation, de pression et de contrôle exercé sur elles. En effet, étant déjà en état de détresse et de vulnérabilité extrême du fait même du conflit qui les soumet ou les a soumises à des expériences variées et multiples de dégradation. La violence pourrait également être utilisée pour torturer et humilier un individu, un groupe ou une communauté voire un pays tout entier pour atteindre des objectifs considérés comme des objectifs de guerre.

Le Cameroun traverse des crises sécuritaires et humanitaires complexes notamment dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est, y compris l'Adamaoua. Ces crises viennent aggraver la situation de vulnérabilité des femmes et des filles par rapport aux VBG classiques.

Selon le Comité Permanent Inter-Organisations, repris par le Document de Stratégie Nationale de lutte contre les VBG au Cameroun (SNLVBG : 19-20), la classification des VBG en contexte de crise se fait en six (6) types :

- **Le viol** : Pénétration vaginale/anale d'une personne sans son consentement à l'aide du pénis ou de tout autre objet, causant un préjudice physique et moral grave ;
- **L'agression sexuelle** : Atteinte sexuelle violente commise sur une personne sans son consentement causant un préjudice physique et moral grave (viol tel que défini ci-dessus, inceste, pédophilie, harcèlement sexuel, proxénétisme, attouchement) ;
- **L'agression physique** : Acte violent commis sur une personne sans son consentement causant un préjudice physique et moral grave ;
- **Le mariage forcé/mariage précoce** : fait d'envoyer en mariage une personne majeure sans son consentement/ fait d'envoyer en mariage une personne dont l'âge se situe en deçà de l'âge officiel requis pour le mariage (18 ans) ;
- **Le déni de ressources, d'opportunités ou de services** : fait d'empêcher/interdire à une personne de recevoir/bénéficier d'un héritage, d'exercer une activité dans son intérêt ou celui de tiers ;
- **Les violences psychologiques ou émotionnelles** : fait ou acte dirigé contre une personne dans le but de la dévaloriser, dégrader ou d'affecter son moral.

1.2.3. Les autres formes de violences

Avec les mutations profondes qui s'opèrent aujourd'hui dans le monde, on assiste à l'émergence de formes de VBG qui n'étaient pas enregistrées auparavant ou qui sont nouvelles. Ces dernières pourraient découler des transformations technologiques et des enjeux économiques multiples. Le Document de Stratégie nationale de lutte contre les VBG au Cameroun (SNLVBG : 20-21) les présente ainsi qu'il suit :

- **Le féminicide** : Il désigne l'assassinat ou le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme, mais peut aussi faire référence à toute mort donnée à une femme ou une fille.

La plupart des cas de féminicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires et sont le résultat de longs abus commis au sein du foyer, de menaces ou d'agissements intimidants, de violences sexuelles ou de situations où les femmes ont moins de pouvoir ou de ressources que leur conjoint ou ex-conjoint. Le terme féminicide va au-delà du simple homicide d'une femme ; il met en lumière la dimension sexospécifique du crime. Il s'agit d'un acte de violence extrême enraciné dans des rapports de pouvoir inégaux entre les sexes, où le genre de la victime constitue la motivation première du meurtre. Le féminicide peut aussi inclure les meurtres liés à des pratiques discriminatoires telles que les crimes d'honneur, les mutilations génitales féminines mortelles, ou les décès résultant de la violence conjugale systémique.

- **La traite des êtres humains** : C'est l'acquisition et l'exploitation de personnes, par divers moyens tels que la force, la fraude, la coercition ou la tromperie. Bien que la traite des êtres humains ait existé depuis des siècles, elle mérite dans nos sociétés actuelles une attention toute particulière.

- **La violence en ligne ou violence numérique, à l'égard des femmes en particulier** : Elle désigne tout acte de violence commis, assisté ou aggravé par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (téléphones mobiles, Internet, médias sociaux, jeux informatiques, messagerie de texte, courriels, etc.) simplement parce qu'elles sont des femmes.
- **Le discours haineux** : C'est une communication qui dénigre les gens sur la base de leur appartenance à un groupe particulier. Cela peut inclure toute forme d'expression, comme des images, des pièces de théâtre et des chansons, ainsi que la parole.
- **Le kidnapping** : Il consiste en l'enlèvement d'une personne sans son consentement, de manière douce ou brutale. La personne kidnappée est généralement conduite à une destination inconnue. Dans la scénographie quotidienne au Cameroun, les avis de recherche dans les réseaux sociaux suite aux enlèvements sont nombreuses. Les familles des personnes kidnappées sont souvent obligées de payer de fortes sommes d'argent en rançon. C'est une nouvelle forme de violence qui prend de l'ampleur au Cameroun.
- **Les violences en milieux scolaire** : Les milieux scolaires, connus jadis comme des milieux de discipline et de tranquillité, sont devenus depuis quelques années des espaces d'expressions de violences multiformes. Sous des formes diverses, la violence à l'école est exacerbée entre autres par la consommation des stupéfiants par beaucoup d'élèves. Les armes blanches (couteaux, machettes, ...) souvent retrouvés dans les sacs en milieux scolaires attestent de la forte ampleur que prend le phénomène dans le pays.

1.2.4. Revue de la littérature sur les VBG au Cameroun

De prime abord, il faut signaler que les autres sources de données sur les VBG au Cameroun s'inspirent grandement du document de Stratégie nationale de lutte contre les VBG présenté ci-dessus. A titre d'exemples, et selon des sources concordantes, les VBG se manifestent sous diverses typologies (Focus Cameroun, 2023 ; Formation sur les concepts de base des VBG, 2024 ; Déclaration de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun, 2023 ; Ngosso, 2023 :82). À ce titre, on distingue entre autres :

- Les violences domestiques (économiques, psychologiques, émotionnelles, physiques et sexuelles);
- Les féminicides : il désigne l'assassinat ou le meurtre d'une femme simplement parce qu'elle est une femme.
- Les violences sexuelles autres que domestiques (viol, viol correctif, culture du viol);
- La traite des femmes et des filles;
- Les mutilations génitales féminines (MGF) ou mutilations sexuelles;
- Le repassage des seins ;
- Le mariage des enfants;
- Les violences en ligne ou violences numériques (cyber-intimidation, sexting non consensuel et doxing).

• Travaux sur les VBG en contexte de développement

Sans être exhaustif, il convient aussi de mentionner qu'une autre littérature présente les VBG sous les formes suivantes, beaucoup plus globalisantes :

- **Les violences sexuelles** : Comme violences sexuelles, on a le viol, le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle (Madina Mahamat, 2023). Dans ses travaux de recherche, l'auteur traite de la problématique de l'excision dont elle définit comme étant une forme de mutilation sexuelle qui vise à retirer, en partie ou en totalité, le clitoris d'une enfant ou d'une adolescente. A la suite de cette définition, elle relève les trois types d'excisions qui sont pratiqués dans sa zone de recherche à savoir : clitoridectomie, excision et infibulation.

Toujours dans le registre des violences sexuelles, l'inceste est présenté comme une déviation sexuelle qui se range aussi très souvent dans les violences basées sur le genre en contexte familial (Tamekem Ngoutsop, 2015; 2019; 2022). C'est toute relation sexuelle (forcée ou non) entre des personnes dont le lien de parenté leur prohibe le mariage.

- **Les violences psychologiques ou émotionnelles** : Les violences psychologiques ou émotionnelles touchent l'intimidation, le harcèlement moral, l'abus verbal. Le mariage précoce, défini comme toute mise en couple qui s'effectue sans consentement de la fille, est une pratique très récurrente dans l'arrondissement du Mayo-Oulo (Région de l'Extrême-Nord du Cameroun), s'inscrit également dans ce canevas (Maïtching Ringbe, 2023).

Famanou (2019), explore la problématique du mariage précoce vu sous l'angle des organisations de défense des droits des femmes. L'auteure définit la notion du mariage précoce comme un mariage qui se produit entre deux personnes dont l'un n'a pas atteint l'âge légal du mariage. Elle pense que le phénomène du mariage précoce dans l'arrondissement de Maroua I trouve ses origines dans la rébellion des adolescentes et l'incapacité des parents à leur assurer un accès à l'éducation. En clair, l'adolescence est une phase très délicate où la jeune fille cherche à s'autodéterminer, ce faisant certaines adolescentes échappent au contrôle parental. Cette situation pousse donc certains parents à envoyer leur progéniture en mariage.

D'après Amnesty International (2025), c'est le fait d'être marié très jeune contre son gré et avec une personne que l'on ne choisit pas.

En substances, les violences psychologiques se traduisent par des injures, des stigmatisations que la population, voire les familles font aux filles et femmes. Par exemple, être violée ou être une fille célibataire à partir de 15 ans devient un sujet de conversation, une honte pour la fille et sa famille, la faute étant toujours rejetée sur la victime et ses parents.

- **Les violences économiques** : Elles mettent en exergue le patriarcat comme l'un des éléments conduisant aux Violences Basées sur le Genre (Mboyong, 2023). Elles sont définies ici comme une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes. Cette forme de violence se manifeste par des violences de type symbolique, c'est-à-dire des violences qui ont réussi à s'imposer dans les sociétés, qui ont fini par y acquérir une certaine légitimité.

S'agissant de la carrière des femmes dans le système managérial des organisations, on relève que les femmes font généralement face aux considérations patriarcales et aux harcèlements. Ainsi, certains postes de responsabilité dans les structures publiques sont encore réservés aux hommes aux dépens des femmes. L'ascension professionnelle des femmes est souvent conditionnée par des pratiques telles que : le harcèlement sexuel, moral, sexiste (Nihat, 2023). On note également que l'une des formes de VBG dont subissent les femmes dans les structures publiques de la ville de Maroua (Cameroun) réside dans les disparités entre les sexes en ce qui concerne la participation au marché du travail, la rémunération pour un travail égale valeur. L'environnement du travail dans la ville de Maroua est encore marqué au quotidien par le harcèlement sexuel dont subissent les femmes (Maïpele Dairou, 2023).

- **Travaux sur les VBG en contexte de crise**

Dans les contextes humanitaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, *le rapport de l'association Femme déplacée Nord-Ouest* (p. 17) révèle que la violence est exacerbée en zone de conflit par la perte du réseau social, les difficultés financières et les tensions avec les communautés locales qu'entraîne le déplacement. Les filles, les veuves, les femmes enceintes et les adolescentes sont particulièrement exposées au risque de mariage forcé. Dans ce climat, certaines familles marient leurs enfants à la suite d'une grossesse ou à cause de la pauvreté, car il n'y a pas d'argent pour payer les frais de scolarité ou pour rembourser les prêts.

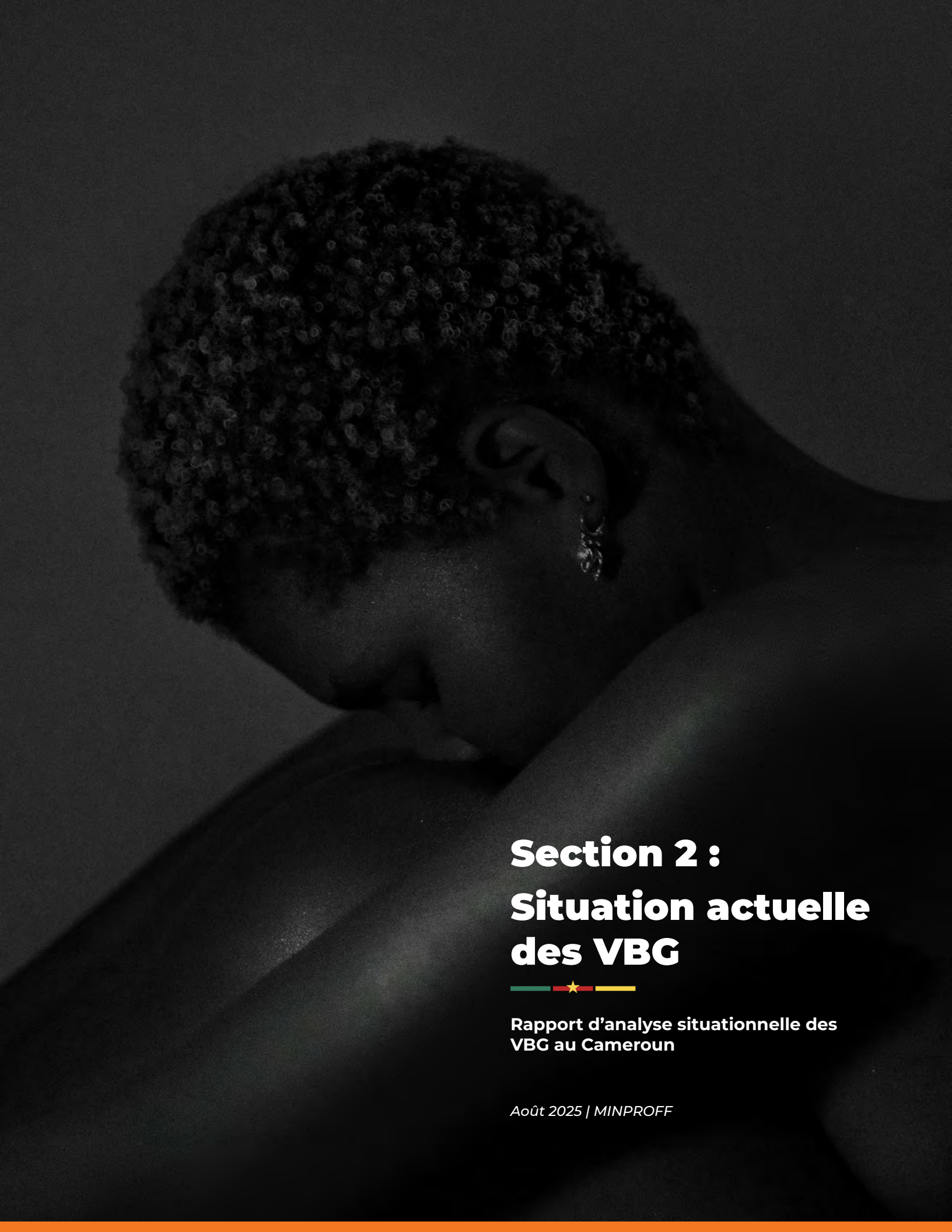
Dans le même ordre d'idées, Francis Tazoacha et al. (2022 : 2) soulignent qu'il y a eu augmentation spectaculaire des cas de violences et d'agressions sexuelles à l'encontre des femmes dans le Nord et dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Il y est rapporté que les principaux auteurs de ces attaques sont « des séparatistes armés, des militaires et des civils ». Les enfants et les femmes ont été les principales cibles des violences sexuelles pendant le conflit qui a provoqué des déplacements massifs et des préjudices au Cameroun depuis 2016.

A tout cela, il convient d'ajouter des violences obstétricales (Keptchuime (2023) dont sont victimes des femmes dans les maternités. En explorant les manifestations de ce type de violences, on s'aperçoit que c'est un type de violence qui ne touche que la femme, justement parce que la femme est le seul sexe qui utilise les services de la maternité dans les hôpitaux.

Conclusion de la section

L'analyse des principales formes de VBG au Cameroun montre la diversité et la complexité des violences subies, influencées par des facteurs sociaux, économiques et culturels. Bien que des dispositifs de prévention et de prise en charge existent, d'importants défis subsistent, tant en matière d'accès aux services que de coordination et de qualité des interventions.

La section suivante présente un état des lieux actualisé de la situation des VBG au Cameroun, à travers les données disponibles et les dynamiques observées sur le terrain.



Section 2 : **Situation actuelle** **des VBG**



**Rapport d'analyse situationnelle des
VBG au Cameroun**

Août 2025 | MINPROFF

Cette section dresse un état des lieux des VBG au Cameroun, en s'appuyant sur les données disponibles. Les statistiques mobilisées dans cette étude sont classées selon la source de données : enquêtes nationales, sources administratives et autres sources de données.

2.1. Tendances et prévalence du phénomène

2.1.1. Données nationales d'enquêtes

Les enquêtes représentatives sur le plan national constituent une source essentielle pour déterminer l'ampleur des VBG à l'échelle nationale. Contrairement aux données administratives, souvent limitées par leur caractère partiel et institutionnel, les enquêtes réalisées auprès des ménages telles que les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) ou les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel (ESSI), offrent une mesure plus exhaustive du phénomène, en captant les cas non déclarés. Leur méthodologie standardisée, fondée sur des échantillons probabilistes, garantit une robustesse statistique, permettant ainsi d'apprécier la prévalence des VBG dans divers contextes socio-culturels.

Les principales données d'enquêtes utilisées dans le cadre de cette analyse sont :

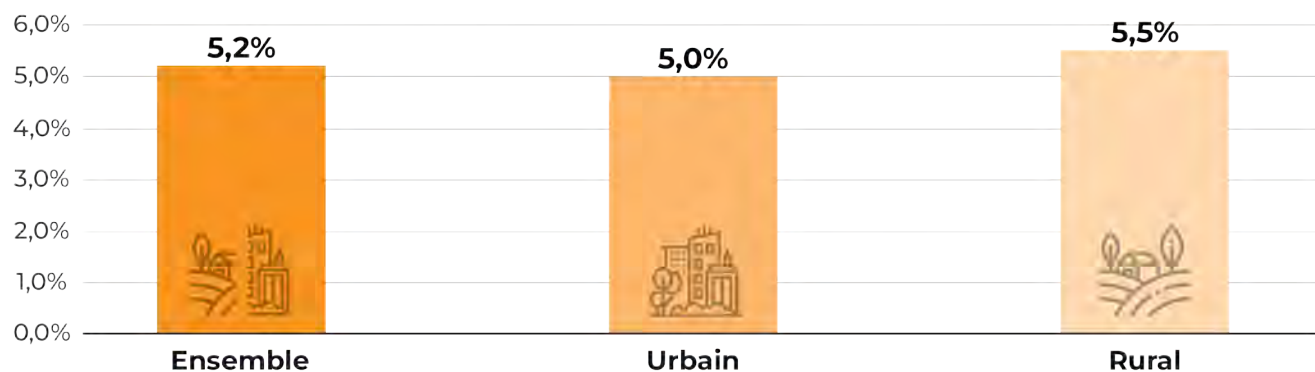
- **Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) :** Pilotées par l'Institut National de la Statistique (INS), ces enquêtes sont réalisées au Cameroun depuis 1991. Bien que les données disponibles ne soient pas toujours récentes, leur robustesse méthodologique et leur exhaustivité leur confèrent une pertinence durable. Ainsi, en l'absence d'informations plus actualisées, elles demeurent un outil précieux pour éclairer les politiques publiques, évaluer les progrès accomplis et orienter les interventions futures en termes de réponse aux VBG.
- **L'Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (EDS-MICS).** Cette enquête a été réalisée en 2011 par l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et des partenaires internationaux comme l'UNICEF. L'EDS-MICS constitue une source de données essentielle pour évaluer les VBG au Cameroun. Cette enquête nationale, représentative au niveau des 10 régions du pays, a collecté des données auprès des ménages, avec un volet spécifique dédié aux VBG. Sa méthodologie rigoureuse, conforme aux standards internationaux, permet d'obtenir des indicateurs fiables et comparables.
- **L'enquête MICS (Multiple Indicator Cluster Survey),** dont la plus récente a été réalisée en 2014 par l'Institut National de la Statistique (INS) avec l'appui de l'UNICEF, est une enquête nationale représentative fournissant des indicateurs clés sur la santé, l'éducation et le bien-être des femmes et des enfants. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme international MICS, conçu pour évaluer les progrès en matière de développement humain, en particulier ceux liés aux droits des femmes et des enfants. Parmi ses apports majeurs, elle a permis de rendre disponibles des données précieuses sur les VBG. Ces données ont été essentielles pour orienter les politiques publiques et les programmes de lutte contre les VBG, offrant ainsi une base statistique solide pour le plaidoyer et l'action au Cameroun.
- **Les Enquêtes sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI),** dont la dernière a été réalisée en 2021 par l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, offrent des données clés pour analyser le marché du travail, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et les VBG en milieu professionnel. Bien que ces enquêtes ne soient pas spécifiquement dédiées aux VBG, elles fournissent des indicateurs indirects permettant d'appréhender les risques et vulnérabilités auxquels sont exposées les femmes dans l'économie formelle et informelle.

Les données tirées des enquêtes précédemment mentionnées ont permis d'établir une estimation globale de l'ampleur des différentes formes de VBG au Cameroun.

2.1.1.1. Violences sexuelles

D'après l'EDSC-V de 2018, près de 13% de femmes ont subi des violences sexuelles à un moment donné de leur vie et 5% au cours des 12 précédents mois. Ce phénomène est en légère baisse en milieu urbain (5%) qu'en milieu rural (6%). Par ailleurs, les violences sexuelles touchent plus femmes en rupture d'union que celles qui sont célibataires. Aussi, ce phénomène s'observe davantage dans la région du Centre que dans les autres régions du pays. A contrario, le phénomène est moins fréquent dans la région de l'Extrême-Nord.

% femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de 12 derniers mois

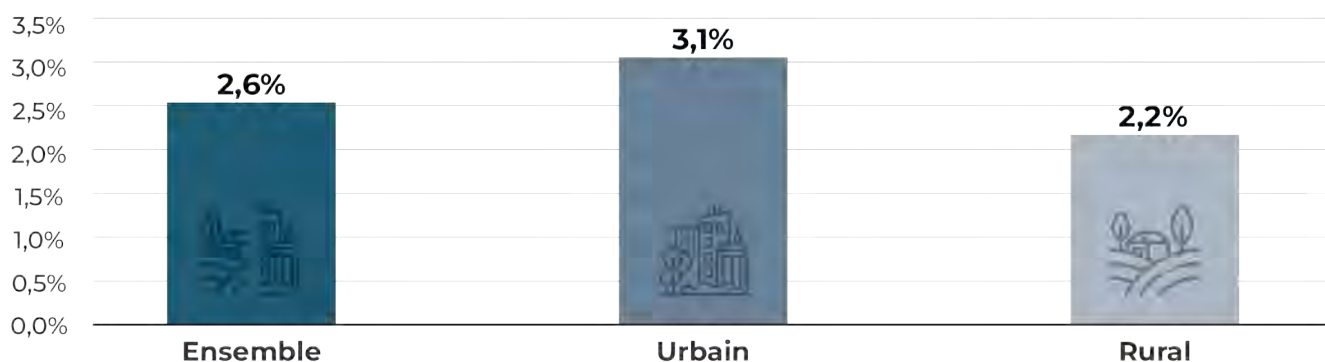


Graphique 1: Pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018

Chez les hommes, près de 6% déclarent avoir subi des violences sexuelles à un moment donné de leur vie et 3% au cours des 12 derniers mois. Ce phénomène est en légère plus élevé en milieu urbain (3%) qu'en milieu rural (2%). Par ailleurs, les violences sexuelles touchent plus hommes en union (5%) que celles qui sont célibataires (1%). Aussi, ce phénomène s'observe davantage dans la région du Sud-Ouest (6%) et dans la région du Centre (sans Yaoundé).

% hommes ayant subi des violences sexuelles au cours de 12 derniers mois

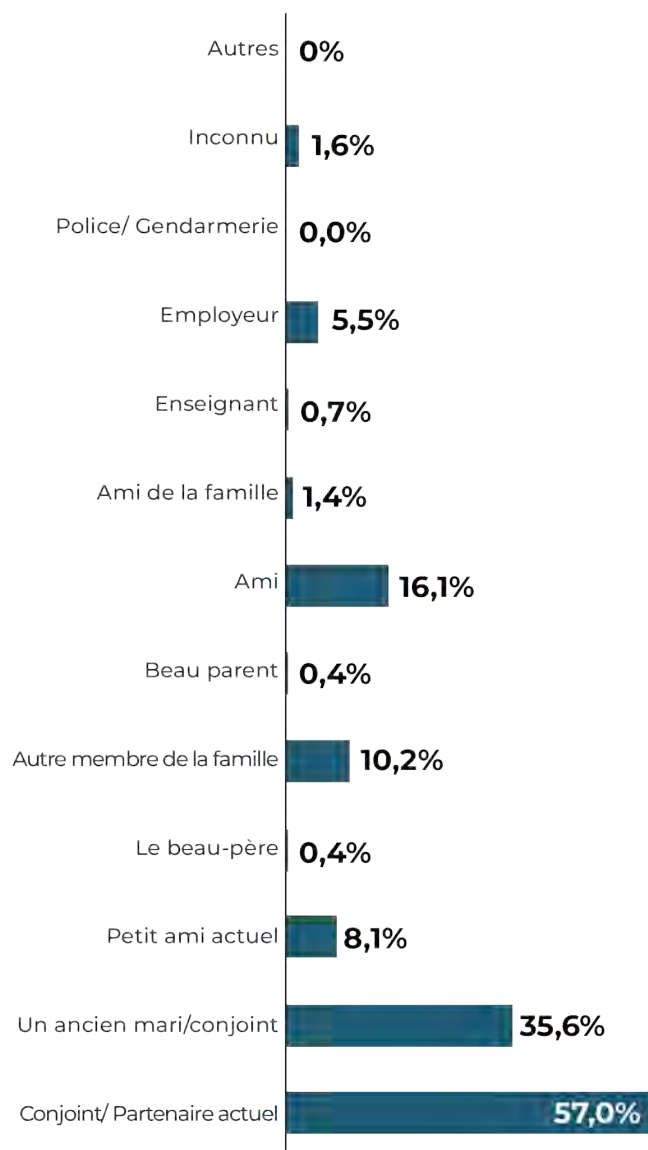


Graphique 2: Pourcentage des hommes ayant subi des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018

Concernant les principaux auteurs des violences sexuelles, l'étude révèle que ce sont les conjoints actuels (39% chez les femmes et 57% chez les hommes), les anciens conjoints (18% chez les femmes et 36% chez les hommes) et les petit(e)s-ami(e)s (18% chez les femmes et 16% chez les hommes) qui reviennent le plus dans les déclarations (Graphique 3 et 4).

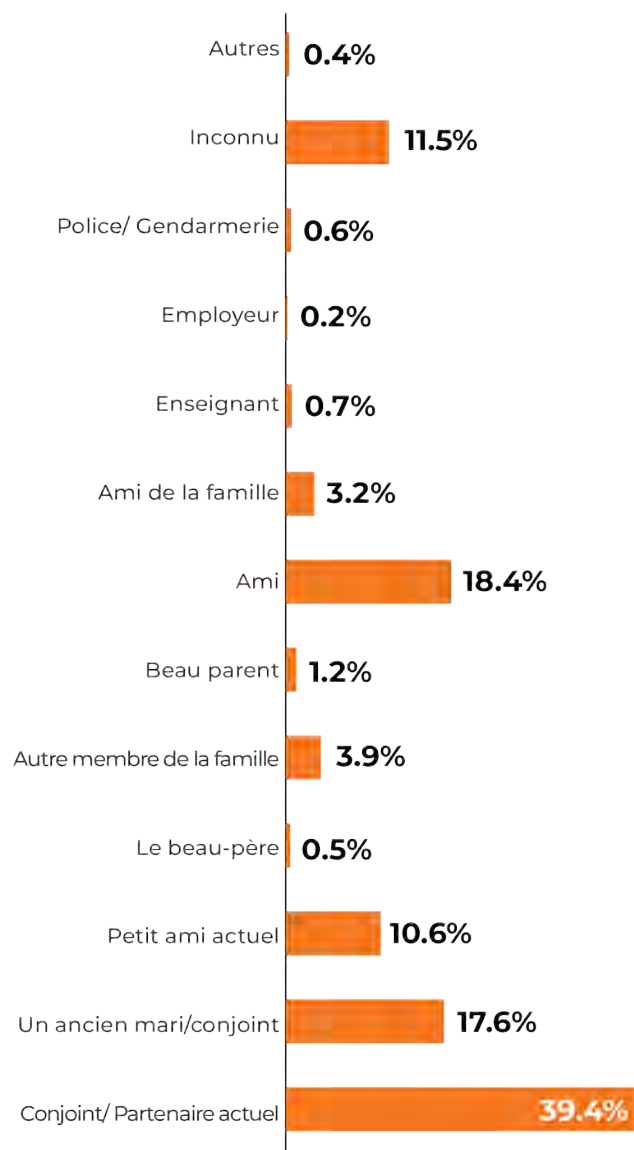
Hommes



Graphique 3: Pourcentage des hommes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles par types d'auteurs

Source : INS, EDSC-V 2018

Femmes

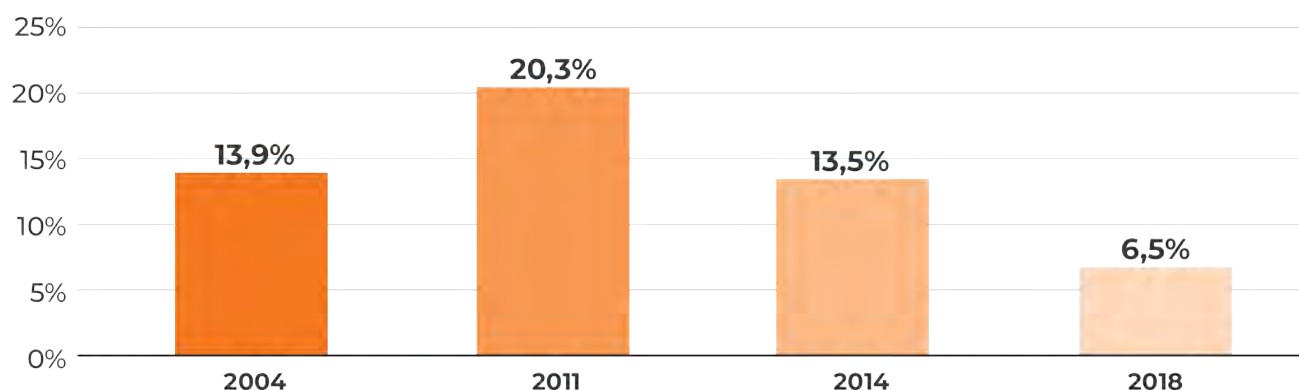


Graphique 4: Pourcentage des femmes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles par types d'auteurs

Source : INS, EDSC-V 2018

Concernant les violences sexuelles infligées aux femmes par leur conjoint, les analyses révèlent qu'entre 2004 et 2018, la proportion de survivantes a connu des variations irrégulières, caractérisées par une augmentation marquée en 2011, suivie d'une baisse significative en 2018. En effet, on observe une augmentation, passant de 14% en 2004 à 20% en 2011 ; puis une diminution, passant de 20% en 2011 à 7% en 2018 avec une valeur de 14% en 2014 (Graphique 5).

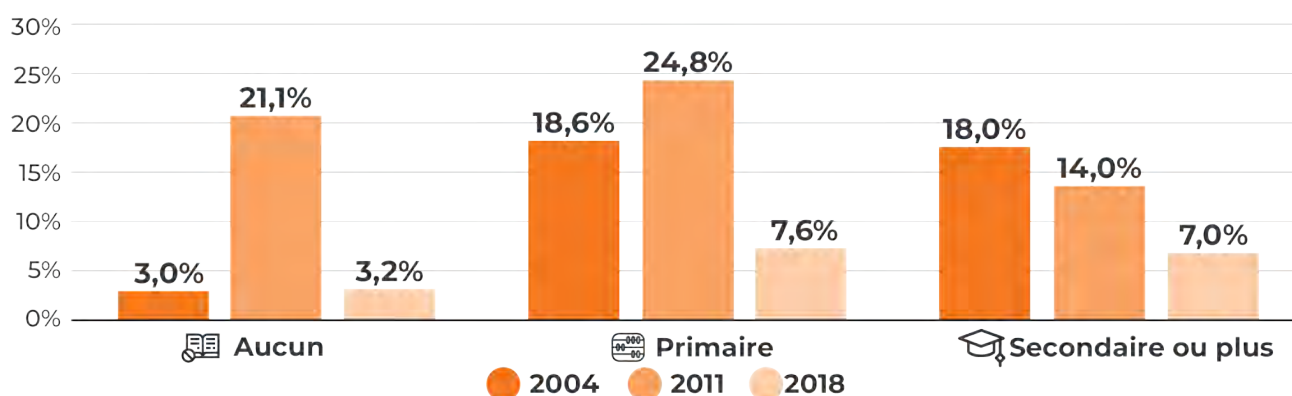
La raison de ces changements substantiels dans la prévalence pourrait être liée à la méthodologie de l'étude. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer s'il s'agit de résultat de différences méthodologiques ou autres. Les variations peuvent être liées à la méthodologie de l'EDS 2011 qui était différente de celle des autres années (2004, 2014 et 2018). Ceci s'applique à tous les résultats présentés dans l'EDS.



Graphique 5: Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences sexuelles de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018

Source : INS, EDSC-III 2004, EDS-MICS 2011, MICS, 2014 et EDSC-V 2018

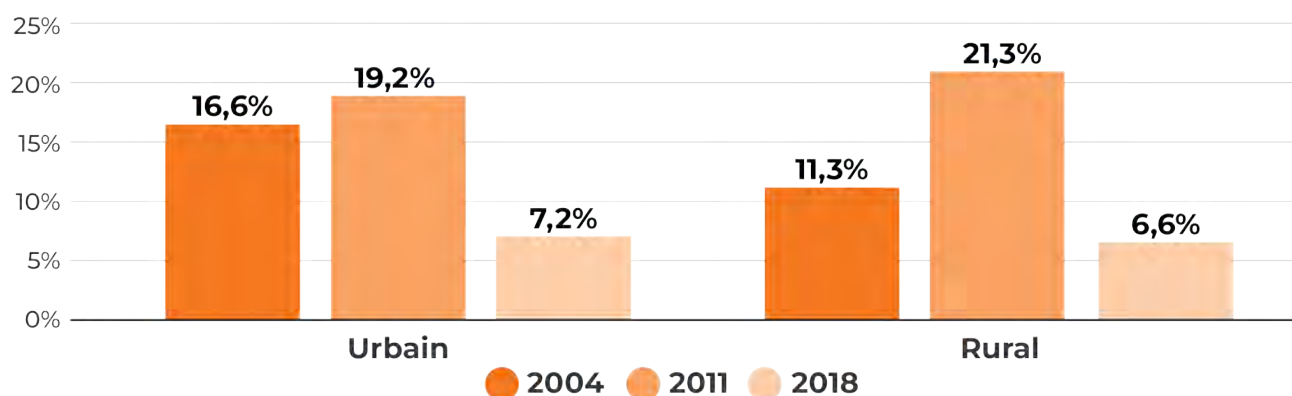
Cette tendance globale masque des disparités selon le niveau d'instruction. En effet, les femmes sans éducation ont vu leur taux passer de 3% en 2004 à 21% en 2011 avant de chuter à 3% en 2018, tandis que celles avec une éducation primaire ont enregistré un pic à 25% en 2011 avant de diminuer à 8% en 2018. Les femmes plus instruites (secondaire ou plus) ont affiché une baisse continue, passant de 18% en 2004 à 7% en 2018 (Graphique 6).



Graphique 6: Distribution des femmes survivantes de violences sexuelles perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

Selon le milieu de résidence, les résultats du graphique 7 montrent que les zones urbaines et rurales ont connu des évolutions similaires, avec un rapprochement aux proportions obtenues en 2011 (19% en urbain contre 21% en rural) et une diminution parallèle en 2018 (7,2% contre 6,6%). Ce qui laisse penser que l'urbanisation n'a pas été un facteur déterminant sur la durée. Ces fluctuations pourraient refléter des changements dans les politiques de prévention ou des biais méthodologiques.



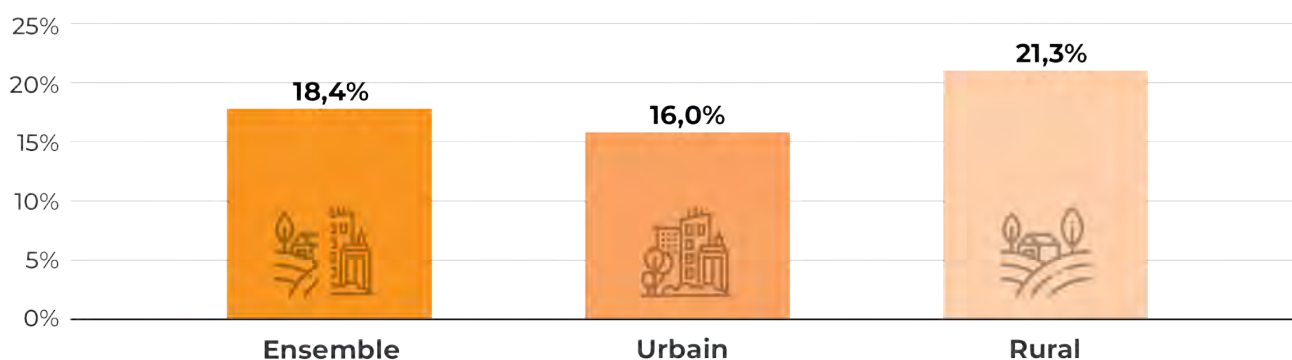
Graphique 7: Distribution des femmes survivantes de violences sexuelles perpétrées par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

2.1.1.2. Violences physiques

D'après les résultats de l'EDSC-V de 2018, près de 39% de femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans et 18% au cours des 12 précédents mois. Ce phénomène est moins prononcé en milieu urbain (16%) qu'en milieu rural (21%). Par ailleurs, les violences physiques touchent plus femmes en rupture d'union (24%) que celles qui sont célibataires (13%). Aussi, ce phénomène s'observe davantage dans la région du Centre (35%) que dans les autres régions du pays. Tandis que les femmes vivant dans la région du Centre (sans Yaoundé) sont les plus touchées par le phénomène (35%), celles vivant dans le Littoral (sans Douala) en sont les moins touchées (13%).

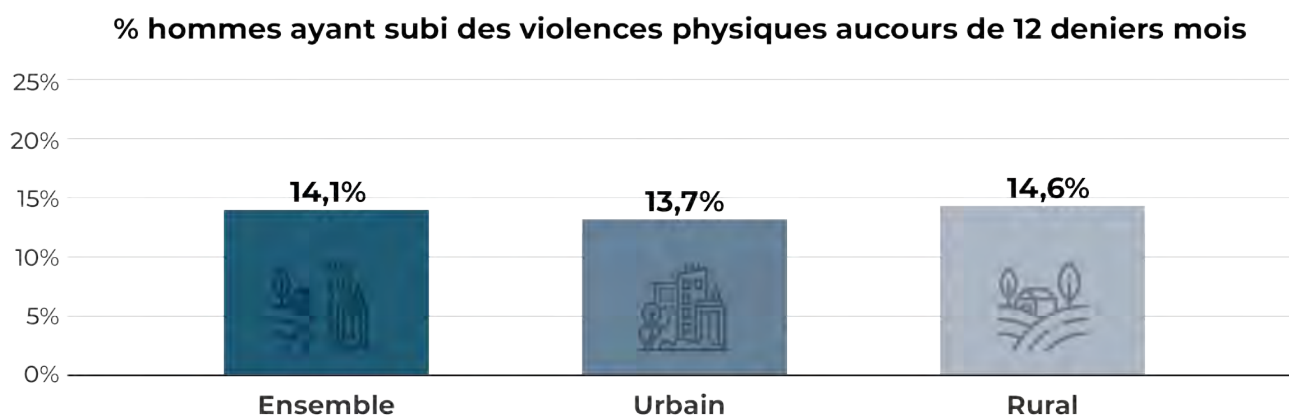
% femmes ayant subi des violences physiques au cours de 12 derniers mois



Graphique 8: Pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018

Quant aux hommes, près de 42% d'entre eux ont déclaré avoir subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans et 14,1% au cours des 12 derniers mois. Ce phénomène est moins prononcé en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (14%). Par ailleurs, les violences physiques touchent plus hommes célibataires (15%) que ceux qui sont en union (12%). Aussi, ce phénomène s'observe davantage dans la région du Nord-Ouest (23%) et du Sud-Ouest (21%) que dans les autres régions du Cameroun.

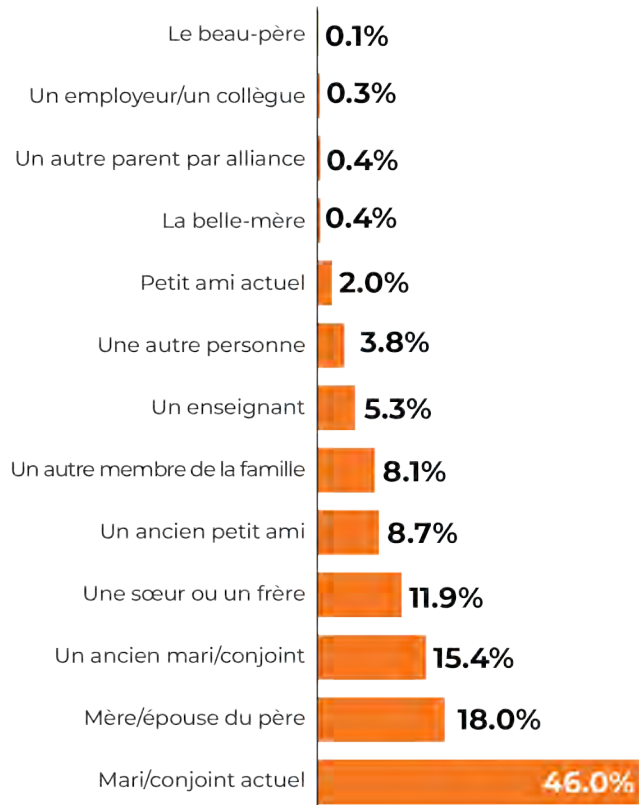


Graphique 9: Pourcentage des hommes qui ont subi des violences physiques au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018

Concernant les auteurs des actes de violence physique, Les données révèlent des profils distincts des survivants selon le genre. Chez les femmes, les violences proviennent majoritairement du conjoint actuel (46%) ou ancien (15%), soulignant l'ampleur des violences conjugales, tandis que les célibataires subissent surtout des violences familiales (mère/belle-mère : 29,7%, père/beau-père : 26,8%) (Graphique 10). Pour les hommes, la mère (27,9%) et les frères/sœurs (20%) sont les principaux auteurs, avec une part notable de violences externes (23,5%). Ces écarts reflètent des dynamiques genrées : domination masculine dans le couple pour les femmes, et rapports familiaux hiérarchiques ou fraternels pour les hommes (Graphique 11).

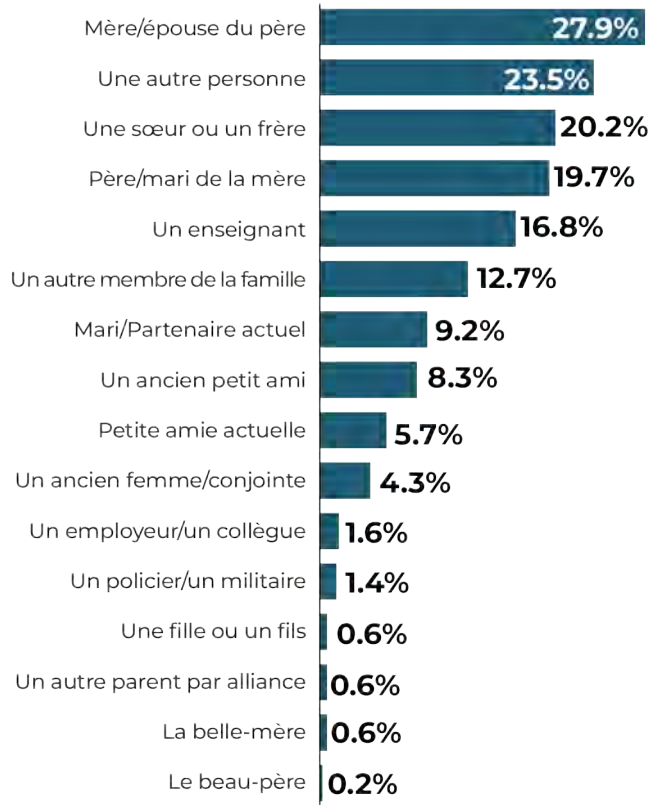
Femmes



Graphique 10: Pourcentage des femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques par types d'auteurs

Source : INS, EDSC-V 2018

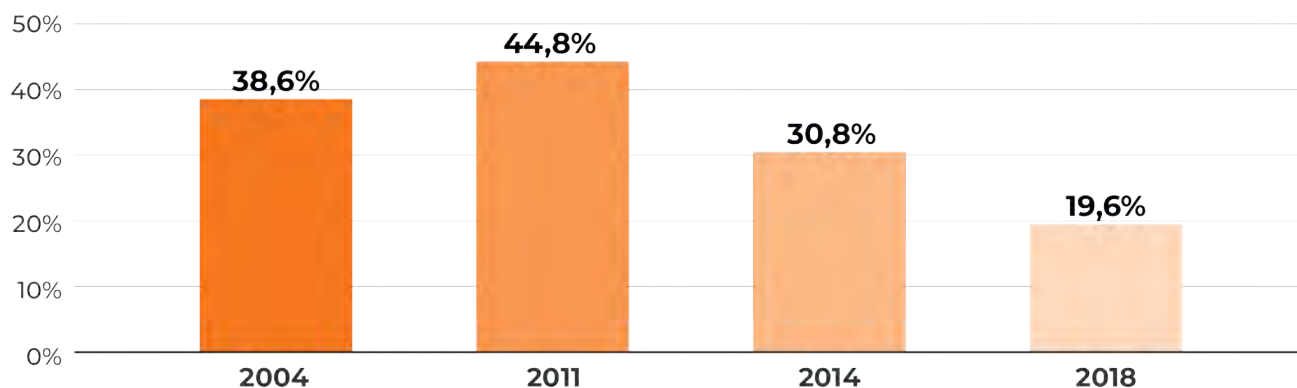
Hommes



Graphique 11: Pourcentage des hommes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques par types d'auteurs

Source : INS, EDSC-V 2018

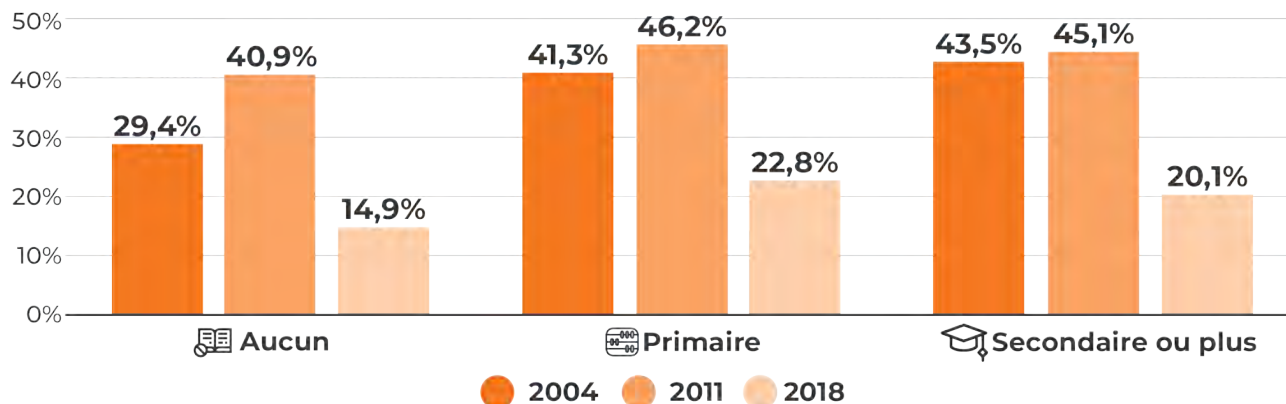
Pour ce qui est des violences physiques subies par la femme et perpétrées par son conjoint, on relève une évolution contrastée contre les femmes au Cameroun sur la période de 2004-2018. Après une augmentation de 38,6% à 44,8% entre 2004 et 2011, probablement due à une meilleure déclaration ou à une aggravation réelle du phénomène, on assiste à une baisse à 19,6% en 2018, suggérant l'impact positif des politiques publiques (Graphique 12).



Graphique 12: Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences physiques de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018.

Source : INS, EDSC-III 2004, EDS-MICS 2011, MICS, 2014 et EDSC-V 2018

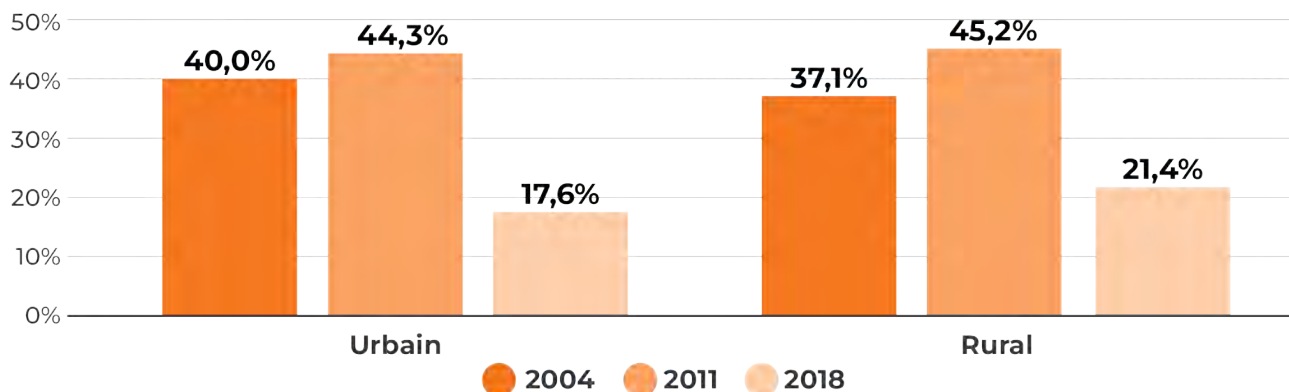
Selon le niveau d'instruction, les analyses présentent une baisse généralisée de violence physique quel que soit le niveau d'instruction de la femme entre 2004 et 2018. Pour les femmes sans aucun niveau d'instruction, on est passé d'une proportion de 29,4% (en 2004) à 14,9% en 2018. Il en est de même pour les survivantes de niveau d'instruction primaire (de 41,3% à 22,8%) et de niveau d'instruction secondaire ou supérieur (de 43,5% à 20,1%).



Graphique 13: Distribution des femmes survivantes de violences perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018.

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

Selon le milieu de résidence, la tendance s'est inversée. En 2004, les zones urbaines (40%) étaient plus affectées que les rurales (37,1%), mais en 2018, les violences physiques étaient plus fréquentes en milieu rural (21,4%) qu'urbain (17,6%). Ces résultats observés dans le graphique 14 mettent en lumière des éventuelles inégalités d'accès aux services de protection contre les VBG.



Graphique 14: Distribution des femmes survivantes de violences physiques perpétrées par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

Les femmes enceintes ne sont pas épargnées des violences physiques. En 2018, 7% des femmes enceintes auraient été survivantes de violences physiques au cours des 12 derniers mois. Les femmes enceintes vivant en milieu rural (8%) en souffrent plus que celles résidant en milieu urbain (5%). Celles des régions du Centre (15%), du Nord-Ouest (12%) et du Sud (10%) en sont également plus concernées que celles des autres régions (EDSC-V 2018).

Pour ce qui est des violences intrafamiliales, elles restent relativement stables entre 2004 et 2018 : les violences commises par le père/mari de la mère sont resté à 16% sur la période d'étude ; tandis que celles commises par la mère/femme du père sont passées de 17% à 18%. Cependant, une augmentation significative est observée chez les sœurs ou frères, passant de 3,8% à 11,9%. Cela pourrait refléter des dynamiques familiales complexes et la nécessité d'une attention accrue à la violence fraternelle.

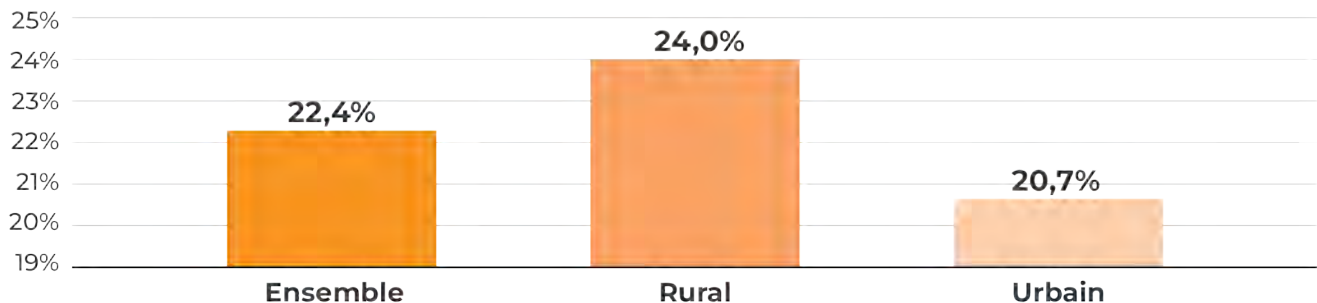
L'analyse de ces données révèle des tendances complexes et parfois contradictoires dans l'évolution des violences physiques envers les femmes au Cameroun. Bien que des progrès aient été réalisés dans certains domaines, il reste des défis importants à relever, notamment en ce qui concerne les violences post-rupture et les dynamiques familiales. En effet, l'augmentation des violences à l'encontre des femmes par leurs ex-partenaires souligne la nécessité de renforcer les stratégies de prévention et d'intervention spécifiques pour gérer les relations après une séparation. Un accompagnement psychologique et juridique pour les survivantes et les auteurs de violence pourrait être crucial.

La stabilité des violences par les parents et l'augmentation des violences fraternelles indiquent que les interventions doivent adopter une approche systémique, en tenant compte des dynamiques familiales dans leur ensemble. Malgré certaines diminutions, la persistance de niveaux élevés de violence conjugale et intrafamiliale souligne l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation et de prévention à tous les niveaux de la société.

2.1.1.3. Violences émotionnelles ou psychologiques

Selon l'enquête EDSC-V 2018, la violence émotionnelle ou psychologique a été mesurée auprès des femmes et des hommes âgés de 15 à 49 ans, actuellement en union ou en rupture d'union.

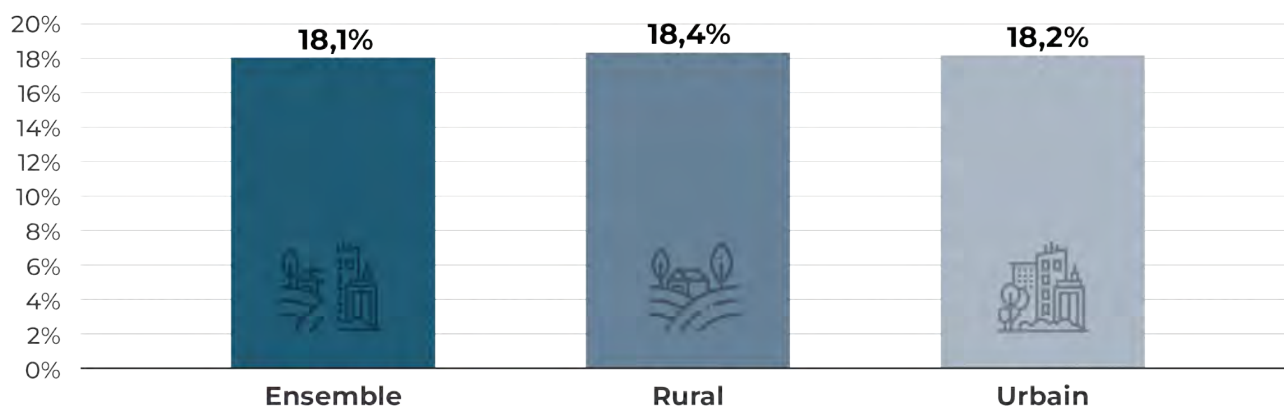
Les résultats montrent que 22,4% des femmes ont déclaré avoir subi une forme de violence émotionnelle de la part de leur conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois, dont 9% "souvent" et 13,7% "parfois". Les actes les plus fréquemment subis par les femmes incluent : avoir été menacée de blessure (16,3%), avoir été insultée ou rabaissée (15,6%) et avoir été humiliée en public (12,1%). Aussi, ce phénomène s'observe davantage en zone rurale (24,0%) qu'en zone urbaine (20,7%). C'est dans les régions de l'Ouest (33,8%) et du Nord-Ouest (30,9%) que ce phénomène se manifeste le plus.



Graphique 15: Proportion de femmes ayant subi une forme de violence émotionnelle de la part de leur conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois

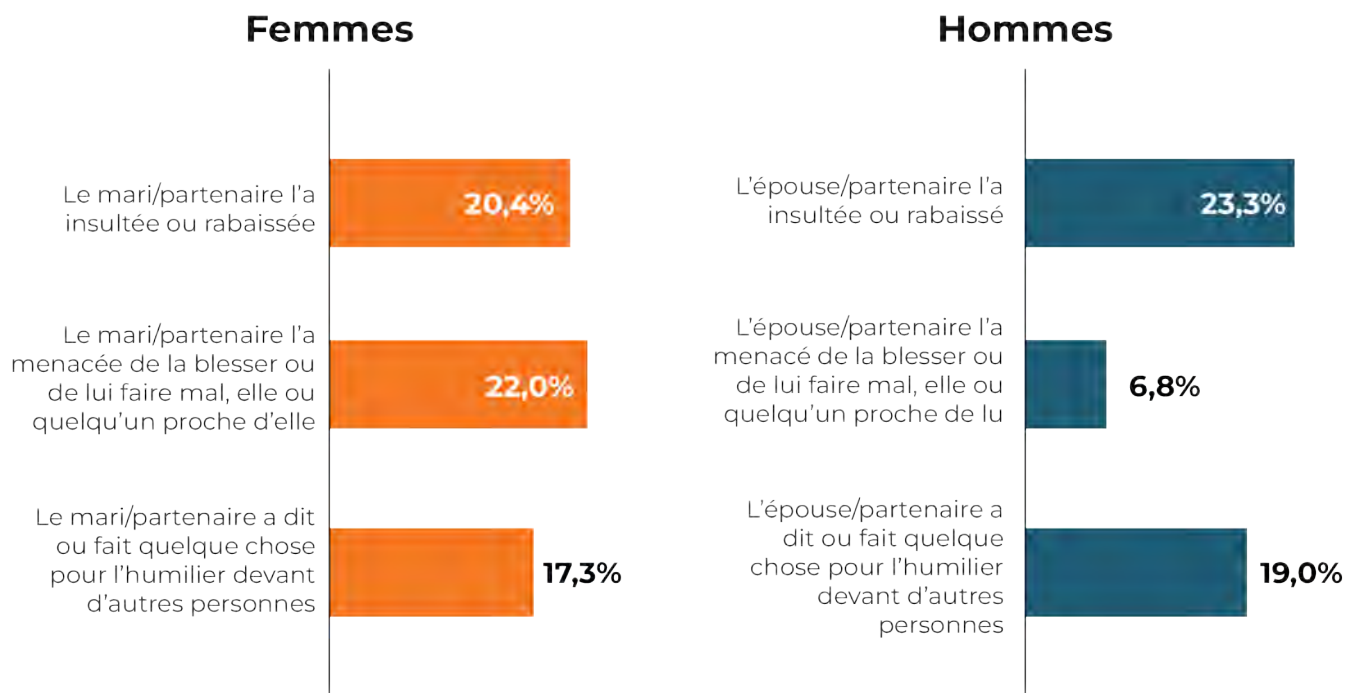
Source : INS, EDSC-V 2018

Chez les hommes, 18,1% ont déclaré avoir subi des violences émotionnelles, avec 6,0% "souvent" et 12,1% "parfois". Les actes les plus fréquents sont : avoir été insulté ou rabaissé (14,8%), avoir été humilié en public (9,9%) et avoir été menacé de blessure (4,8%). Aussi, ce phénomène s'observe autant en zone rurale (18,4%) qu'en zone urbaine (18,2%). C'est dans les régions du Centre (30,5%) que ce phénomène se manifeste le plus.



Graphique 16: Proportion des hommes ayant subi une forme de violence émotionnelle de la part de leur conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018



Graphique 17: Pourcentage de femmes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ayant subi une violence émotionnelle de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois

Source : INS, EDSC-V 2018

Graphique 18: Pourcentage de hommes de 15-49 ans actuellement en union ou en rupture d'union ayant subi une violence émotionnelle de la part de leur mari/partenaire au cours des 12 derniers mois

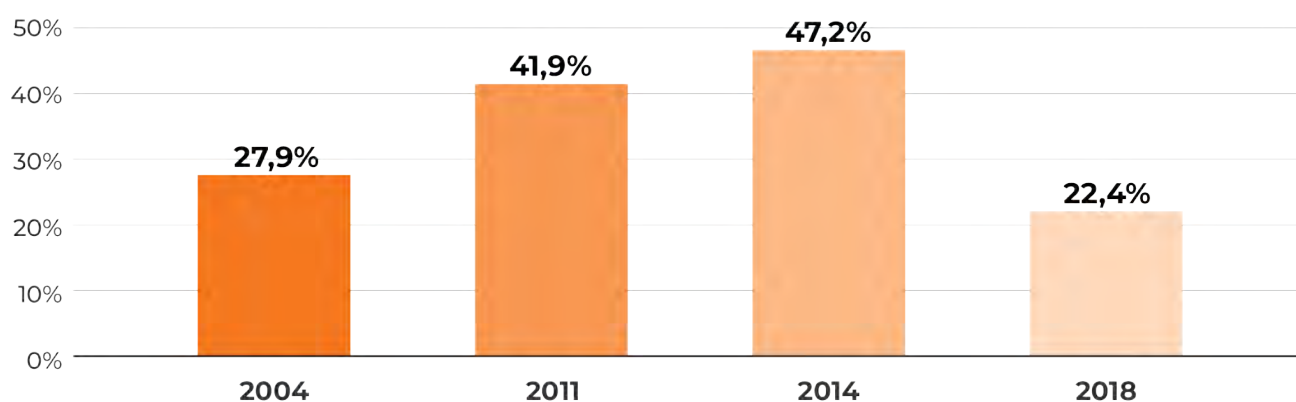
Source : INS, EDSC-V 2018

S'agissant des auteurs de ces violences émotionnelles, ils diffèrent selon le sexe de la survivante. Pour les femmes, les agresseurs sont principalement leurs maris ou partenaires actuels/anciens, comme en témoignent les actes déclarés (menaces, insultes, humiliations).

Pour les hommes, les auteurs sont majoritairement leurs épouses ou partenaires actuelles/récentes, bien que les violences déclarées soient moins fréquentes et moins intenses que chez les femmes.

Malgré la persistance de la violence émotionnelle, on a observé en 2018, une baisse de 14 points du pourcentage de femmes qui en sont survivantes, comparativement à 2011 où 42% de femmes avaient déclaré avoir été survivantes à un moment quelconque de leur vie et 22% au cours des 12 derniers mois. Cette forme de violence est beaucoup plus répandue dans les régions du Centre (sans Yaoundé), de l'Ouest, du Sud et de l'Est.

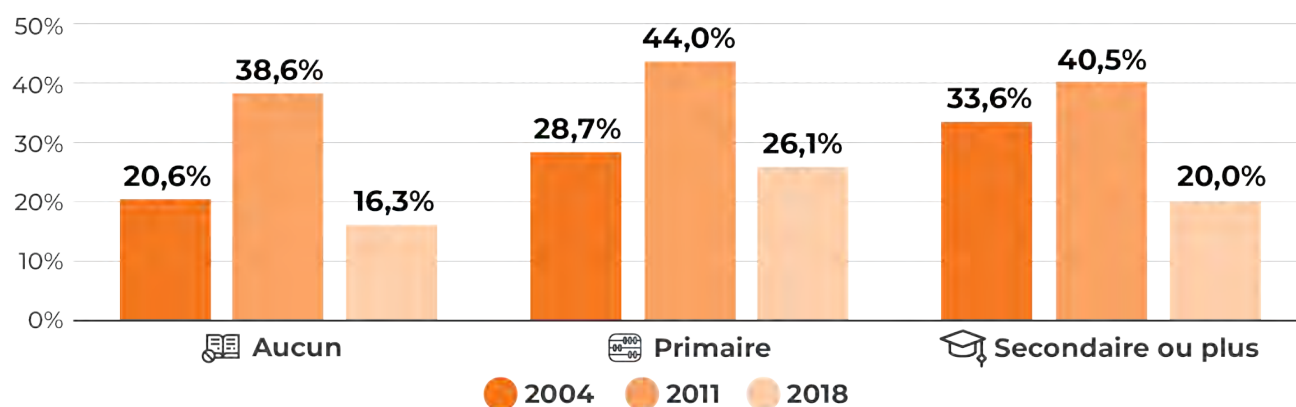
Concernant l'évolution des violences émotionnelles qu'ont subi les femmes de 15-49 ans de la part de leur conjoint, les résultats d'analyse du graphique 19 présentent une évolution contrastée des violences émotionnelles envers les femmes entre 2004 et 2018. Entre 2004 et 2011, on observe une augmentation des cas, passant de 27,9% à 41,9%, suivie d'une nouvelle hausse en 2014 (47,2%), avant une baisse marquée en 2018 (22,4%). Cette tendance pourrait s'expliquer par une meilleure prise de conscience et un accroissement des signalements, ou par une aggravation réelle des violences, tandis que la chute en 2018 pourrait refléter l'efficacité des politiques de prévention ou des changements sociétaux.



Graphique 19: Évolution de la proportion des femmes de 15-49 ans qui déclarent avoir subi des violences émotionnelles de la part de leur conjoint sur la période 2004-2018.

Source : INS, EDSC-III 2004, EDS-MICS 2011, MICS, 2014 et EDSC-V 2018

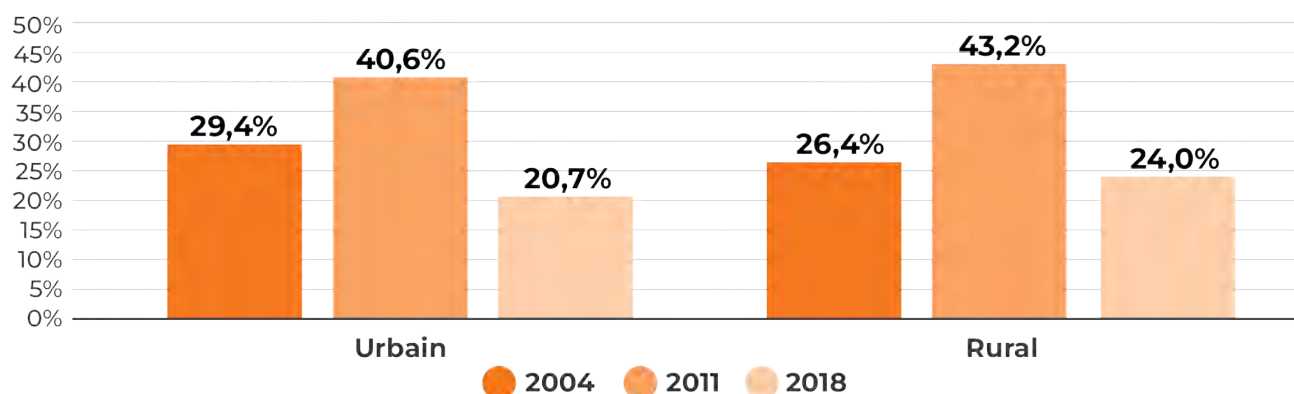
Selon le niveau d'instruction, les femmes ayant un niveau secondaire ou plus étaient les plus touchées en 2004 (33,6%), mais en 2011, ce sont celles avec un niveau primaire qui présentaient comme étant la plus élevée (44,0%). En 2018, les proportions ont globalement diminué, mais les femmes de niveau primaire restent les plus vulnérables (26,1%).



Graphique 20: Distribution des femmes survivantes de violences émotionnelles perpétrées par le conjoint par niveau d'instruction de la survivante sur la période 2004-2018.

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

Concernant le milieu de résidence, les femmes des zones urbaines étaient légèrement plus touchées en 2004 (29,4% contre 26,4% en rural), mais cette tendance s'est inversée en 2011 et 2018, où ce sont les femmes du milieu rural qui affichaient des proportions plus élevées (43,2% contre 24,0% en urbain en 2018). Ce qui laisse penser à une vulnérabilité accrue liée à l'isolement ou à un accès limité aux services d'aide.



Graphique 21: Distribution des femmes survivantes de violences émotionnelles par le conjoint par milieu de résidence de la survivante sur la période 2004-2018.

Source : INS, EDSC-III 2004, EDSC-IV 2011 et EDSC-V 2018

2.1.1.4. Pratiques culturelles néfastes

Les pratiques culturelles néfastes sont une violation des droits de l'homme et mettent en danger la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles. Dans le cadre de cette étude, on s'est appesanti principalement sur les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces, le repassage des seins et les rites de veuvages.

Concernant les mutilations génitales féminines (MGF) au Cameroun, elles restent une pratique profondément ancrée dans certaines communautés camerounaises, malgré les efforts législatifs et les campagnes de sensibilisation. Les données de l'EDSC-III (2004) révèlent que près de 50% des filles sont excisées entre 5 et 9 ans, tandis que 20% le sont entre 10 et 14 ans, et une sur cinq avant l'âge de 5 ans. Les EDS de 2011 et 2018 n'ont plus collecté cette information et la situation actuelle pourrait être différente de celle de 2004. Les motivations incluent des croyances traditionnelles liées à la virginité, l'hygiène et l'acceptation sociale, transcendant les affiliations religieuses (musulmans, chrétiens, animistes). Bien qu'un plan national de lutte ait été adopté dès 1998, la pratique persiste, en particulier dans les zones rurales et parmi les populations peu éduquées, soulignant l'écart entre les mesures politiques et leur application sur le terrain. Cette résistance s'explique principalement par la pression sociale, la persistance des normes patriarcales et l'absence de sanctions efficaces, ce qui rend nécessaire une approche intégrée combinant éducation, promotion féminine et implication des leaders communautaires.

Concernant les mariages précoces, elles restent un défi majeur, avec des disparités géographiques et socio-économiques non négligeables. Selon l'EDSC-V réalisée en 2018, près de 30% des femmes de 20-24 ans étaient mariées avant 18 ans, avec des pics à 58% dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, contre 14-15% à Yaoundé et Douala. L'âge médian du premier mariage a progressé de 16,5 ans (1991) à 17,6 ans (2004), mais stagne depuis, reflétant une amélioration limitée. Les facteurs clés incluent la pauvreté, le faible accès à l'éducation (56% des filles non scolarisées de 15-19 ans sont mariées) et des normes sociales valorisant le mariage jeune. Bien que la loi fixe l'âge minimum à 15 ans pour les filles, son application est inégale, et les unions informelles échappent souvent au contrôle de l'État.

S'agissant du repassage des seins, il consiste à appliquer sur ceux-ci un objet chaud en vue d'empêcher ou retarder leur croissance. Dans ce même but, certaines mères procèdent au bandage de la poitrine de leur fille. Ces pratiques peuvent laisser à la victime des douleurs durables, des brûlures et des complica-

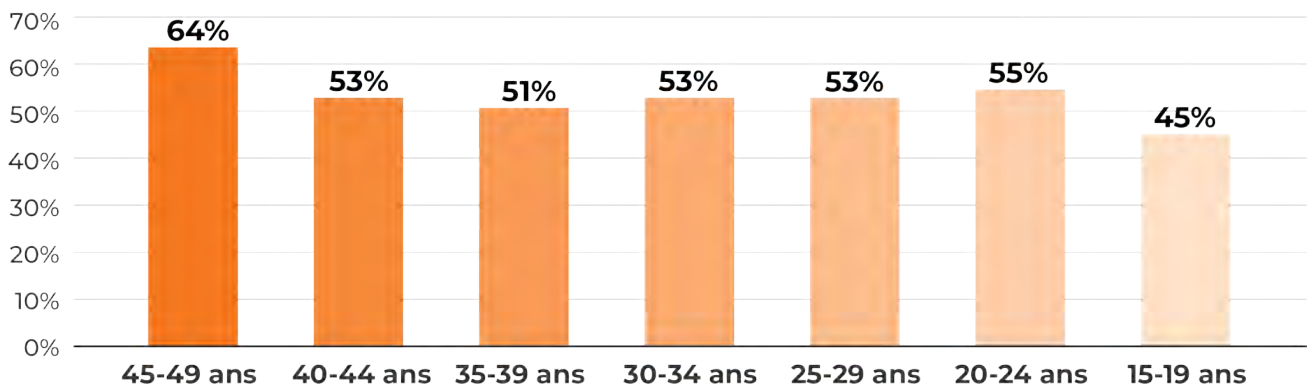
tions pour allaiter. Les auteurs les motivent en général par l'intention de protéger leur fille de la convoitise des hommes. Des mères ont ainsi expliqué qu'elles cherchaient à retarder non seulement le début de l'activité sexuelle, mais aussi l'âge du mariage, parfois pour permettre des études : un motif partagé par certaines adolescentes qui se sont repassé leurs seins elles-mêmes.

S'agissant des rites de veuvages, ils sont pratiqués sur l'ensemble du territoire camerounais. Si les rites dégradants sont implicitement interdits par différents traités internationaux ratifiés par le Cameroun, ils ne sont pas tous spécifiquement sanctionnés par les lois nationales.

2.1.1.5. Violences économiques

Le refus de ressources est une forme de violence économique fondée sur le sexe. Les femmes sont de moins en moins autonomes quant à l'utilisation de leurs propres revenus. Selon l'Enquête Emploi et Secteur Informel (EESI), le pourcentage de femmes participant à la prise de décision concernant l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent a chuté de 14 points de pourcentage entre 2011 et 2018, passant de 68 % en 2011. Cette tendance, tirée des données de l'EESI, contraste avec les chiffres cités dans l'Enquête démographique et de santé (EDS) dans la section précédente, et souligne les obstacles persistants à l'autonomisation économique des femmes.

Cependant, les femmes les plus âgées (45- 49 ans) ont plus d'autonomie sur l'argent qu'elles gagnent par rapport aux femmes les plus jeunes. Les femmes résidant dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême- Nord, semblent avoir plus d'autonomie sur l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Lorsque la femme est l'unique pourvoyeuse de revenus ou que les deux conjoints perçoivent des revenus similaires, les décisions tendent à être adoptées de manière collégiale dans le couple. Cependant, lorsque la femme ne dispose d'aucune source de revenu, le mari/partenaire a tendance à décider seul de l'utilisation de l'argent qu'il gagne.

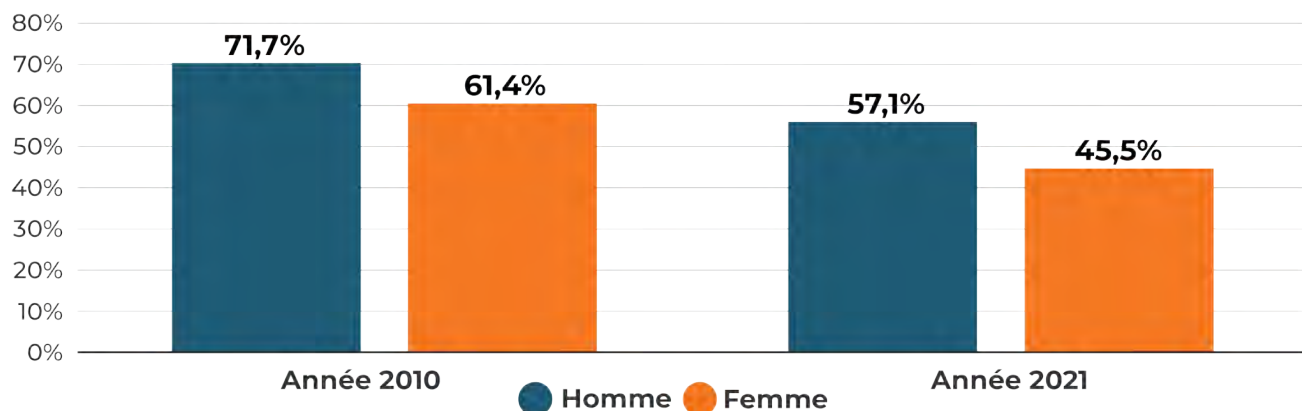


Graphique 22: Proportion de femmes de 15-49 ans qui décident principalement seules de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent en 2021.

Source : EESI 3, Cameroun, 2021.

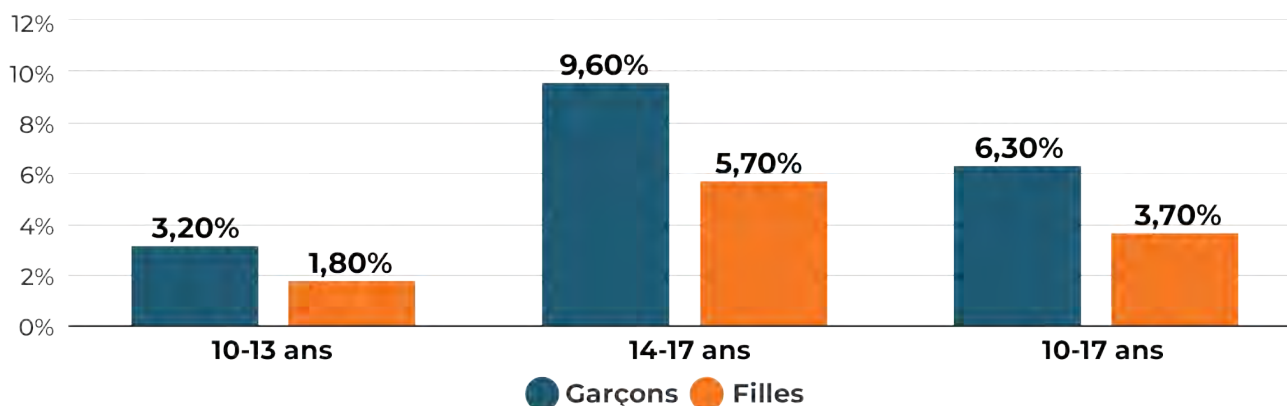
Les femmes sont de plus en plus impliquées dans la prise de certaines décisions importantes du ménage. Si en 2011, dans la majorité des cas, c'est le conjoint qui décidait principalement des soins de santé de la femme, des achats importants pour le ménage et des visites à la famille de la femme, en 2018, ces décisions sont dans la plupart des cas prises de commun accord par la femme avec son mari/partenaire. Pour ce qui est des soins de santé de l'homme, dans la majorité des cas (59%), c'est principalement à l'homme que revient la décision (INS, 2020).

En somme, les disparités entre les hommes et les femmes dans leur contribution au développement économique révèlent des inégalités persistantes au Cameroun. Malgré les efforts déployés pour réduire ces disparités, un écart important subsiste dans divers domaines. Dans le domaine de l'emploi, il s'est avéré que le taux d'emploi des hommes est largement supérieur à celui des femmes, avec des écarts de 11 points entre 2010 et 2021 : soit 72% contre 61% en 2010 et 57% contre 46% en 2021 (graphique 23). En 2021, plus de la moitié des femmes étaient sans emploi; Le taux de chômage élargi est également plus élevé chez les femmes (11,0%) que chez les hommes (6,7%).



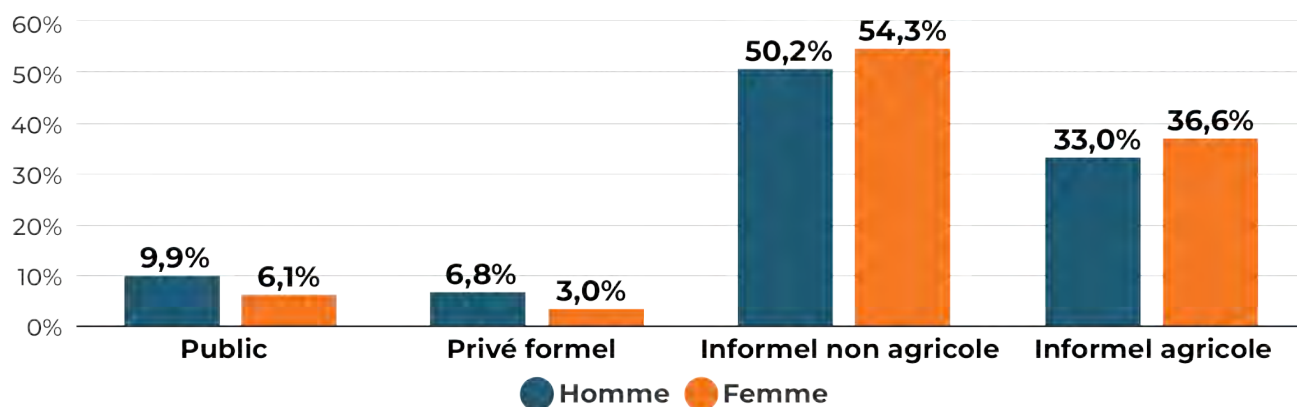
Graphique 23: Évolution du taux d'emploi chez les personnes de 10 ans ou plus par sexe entre 2010 et 2021
Source : EESI 2 et EESI 3, Cameroun, 2021.

Concernant le travail des enfants, il s'est avéré que 5,0% des enfants de 10-17 ans sont en emploi. Ce taux d'emploi est beaucoup plus important en milieu rural (7,3%) qu'en milieu urbain (3,3%). Selon le sexe, le taux d'emploi est plus élevé chez les garçons (6,3%) que chez les filles (3,7%). La tranche d'âge 14-17 ans est trois fois plus exposée que la tranche d'âge 10-13 ans et ce quel que soit le sexe (Graphique 24).



Graphique 24: Taux d'emploi chez les enfants de 10 à 17 ans par sexe en 2021
Source : EESI 3, Cameroun, 2021.

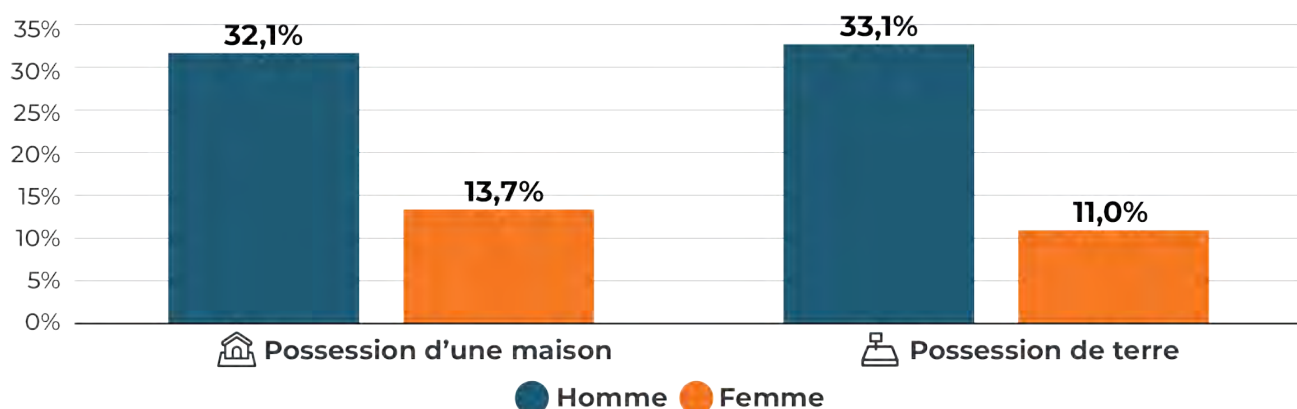
Selon le secteur d'emploi, les femmes sont relativement plus nombreuses dans le secteur informel que les hommes : soit 54% contre 50% dans l'informel non agricole et 37% contre 33% dans l'informel agricole. Par ailleurs, les hommes (10%) sont plus nombreux que les femmes (6%) dans le secteur public. Dans le secteur privé formel, les hommes sont deux fois moins nombreux que les femmes (Graphique 25).



Graphique 25: Proportion des personnes de 10 ans ou plus actives occupées en 2021.

Source : EESI 3, Cameroun, 2021

Concernant l'accès aux ressources, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à posséder une maison et trois fois plus nombreux à posséder des terres. Des disparités sont également observées en termes de possession d'un titre de propriété, notamment en ce qui concerne la spécification du nom du propriétaire sur le titre foncier.



Graphique 26: Répartition des personnes enquêtées par sexe selon le type de bien possédé.

Source : EDSC 2018

2.1.1.6. Violences sociales

La violence sociale, bien que souvent invisible, représente une réalité dévastatrice qui entrave la vie sociale des individus. Au Cameroun, cette forme de violence se manifeste sous diverses modalités, notamment juridiques, culturelles, spatiales et institutionnelles, affectant particulièrement les femmes, les minorités ethniques, les personnes âgées et les opposants politiques. Les diverses facettes de cette violence incluent l'isolement forcé, le contrôle des relations interpersonnelles ainsi que des restrictions géographiques, telles que celles observées dans les régions anglophones en proie à des conflits. En outre, des pratiques culturelles discriminatoires, comme l'exclusion des veuves ou la marginalisation des personnes handicapées, illustrent l'ampleur de cette problématique au sein de la société camerounaise.

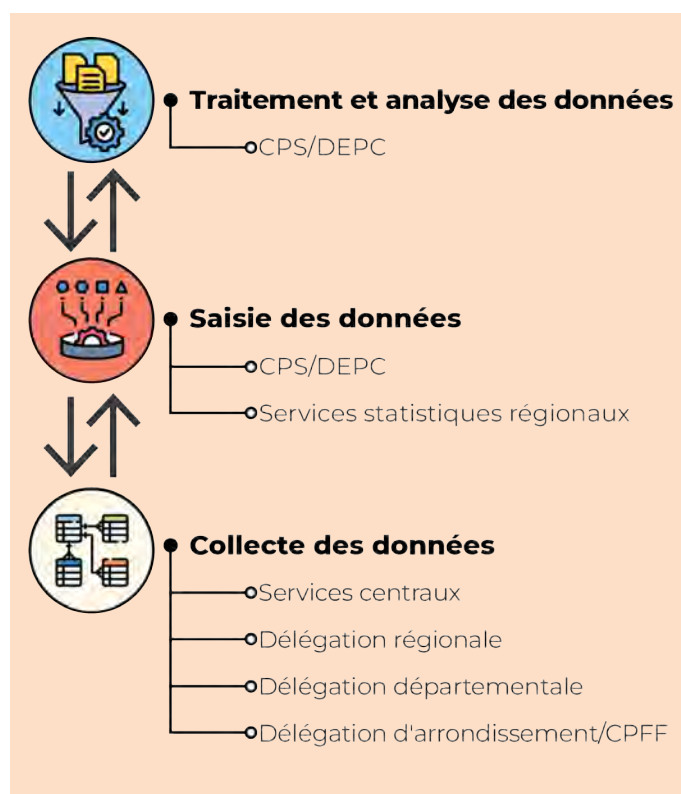
L'analyse des statistiques révèle l'ampleur alarmante de la violence sociale au Cameroun. Une étude menée par l'Institut National de la Statistique (2022) indique que 30% des femmes en milieu rural sont confinées à domicile par leurs époux. En ce qui concerne les minorités vulnérables, Handicap International (2023) souligne que 60% des personnes handicapées n'ont pas accès aux espaces publics. Enfin, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS Cameroun, 2023) rapporte une augmentation de 40% des cas

de dépression dans les zones de conflit. Ces données mettent en lumière les conséquences tragiques de la violence sociale sur la santé mentale et le bien-être des populations affectées.

2.1.2. Données de sources administratives

Les données de sources administratives sur les VBG au Cameroun jouent un rôle crucial dans la compréhension et l'analyse de ce phénomène sociétal préoccupant. Ces données, collectées à travers divers organismes gouvernementaux et institutions, permettent de quantifier l'ampleur des VBG, d'identifier les tendances et de mieux cibler les interventions. Cependant, il est à préciser que de nombreux cas de VBG restent déclarés et de nombreux événements survenus dans les communautés ne sont pas documentés par les services publics. En intégrant les informations provenant des services sociaux, de la santé et d'autres secteurs, ces statistiques offrent une vue d'ensemble des défis auxquels sont confrontées les victimes et aident à orienter les politiques publiques et les programmes de sensibilisation. Les données de source administrative obtenues des structures spécialisées en la matière de l'année 2024 ont été analysées. Il s'agit notamment des données en provenance des structures suivantes :

- **Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).** Le Système d'Information Statistique (SIS) au MINPROFF fonctionne en trois étapes : d'abord la collecte des données par les usagers qui signalent les cas de VBG dans divers centres. Ensuite, les services statistiques régionaux saisissent et centralisent ces données avant de les transmettre à la Cellule de la Planification et des Statistiques (CPS) au niveau central. Enfin, la CPS traite et analyse les données collectées pour en tirer des conclusions. Les données figurant dans le tableau 2, ont été collectées au niveau du service central du MINPROFF au mois de mars 2025.



Le fonctionnement du Système d'Information Statistique (SIS) au MINPROFF se fait en trois étapes :

- *La collecte de données.* Ce sont les usagers qui viennent signaler les cas de VBG dont ils ont été victimes au niveau des centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), des Délégations d'Arrondissement (DAPROFF), des Délégation Départementales (DDPROFF), des Délégations Régionales (DRPROFF) et des Direction techniques.
- *La saisie des données.* Elle est faite par les services statistiques régionaux qui sont chargés de centraliser les données des services déconcentrés avant de les acheminer au niveau central à la Cellule de la Planification et des Statistiques (CPS). Au niveau central c'est la CPS qui assure la saisie.
- *Le traitement et l'analyse.* Une fois les données collectées et saisies, elles sont toutes acheminées à la CPS où elles sont traitées puis analysées.

Figure 1: Circuit des données des VBG dans le SIS du MINPROFF

Source : DPSF, MINPROFF

- **Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) :** Elle recueille principalement des données relatives à la violence sexuelle par le biais des mécanismes d'application de la loi, en mettant l'accent sur les enquêtes criminelles, la documentation des cas et le suivi judiciaire. Les survivants ont la possibilité de signaler des faits dans les commissariats de police, où des agents spécialement formés à la lutte contre la violence sexuelle enregistrent les plaintes. Certains commissariats disposent de bureaux dédiés aux questions de genre, garantissant ainsi un processus de déclaration confidentiel et centré sur les survivants. Les informations relatives aux cas sont consignées dans des registres manuels ainsi que dans des bases de données numériques sur la criminalité, constituant une source essentielle pour les statistiques nationales en matière criminelle. Enfin, la DGSN publie des rapports annuels sur la criminalité, incluant des statistiques sur la violence liée au sexe. Ces rapports sont partagés avec diverses agences gouvernementales telles que le MINPROFF et le MINJUSTICE, ainsi qu'avec des partenaires internationaux tels qu'Interpol et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). Les données disponibles à la DGSN provenaient des services de genre (gender desk) des commissariats centraux des villes de KUMBA, de Buea, de Limbe et de Kousséri mais n'était pas disponible pour une année complète. Dans certains commissariats de police, il existe des « Gender Desk » chargés de traiter des affaires liées aux VBG. Ces bureaux Genre n'existent pas dans tous les commissariats, et la collecte des données et leur acheminement vers la Délégation Générale à la Sûreté Nationale rencontrent encore beaucoup de difficultés structurelles (manque de matériel, de personnels, inexistence d'un outil commun de collecte, etc.,);
- **Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) :** Les données de source administrative du MINSANTE sur les actes de VBG sont obtenues à partir de DHIS2. Au cours de l'année 2024, le MINSANTE a collecté dans toutes les formations sanitaires (hôpitaux), les informations sur les survivants d'actes de viols et de violences infligées par le partenaire intime.

2.1.2.1. Violences sexuelles

Les données administratives relatives aux VBG offrent un éclairage complémentaire sur les cas signalés aux institutions compétentes. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a ainsi recensé 6 626 cas de VBG en 2024, dont 142 viols, avec des disparités régionales marquées. La Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) documente quant à elle des incidents de viol et de harcèlement sexuel via ses « gender desks » implantés dans certains commissariats, bien que l'absence de données annuelles complètes au niveau central et les difficultés de collecte limitent la portée de ces informations. Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), grâce à son système DHIS2, a enregistré 5 741 cas de VBG en 2024, incluant 2 221 viols et 3 520 cas de violences infligées par un partenaire intime, avec une concentration notable dans les régions du Centre et du Littoral. Ces statistiques, les plus élevées parmi les sources administratives, ne couvrent toutefois pas l'ensemble des formes de VBG. Les écarts entre les données du MINPROFF, de la DGSN et du MINSANTE reflètent probablement des différences dans les services proposés et les mécanismes de signalement, soulignant la nécessité d'une harmonisation méthodologique.

2.1.2.2. Violences physiques

Les données de source administrative fournissent un éclairage complémentaire sur les violences physiques signalées aux institutions compétentes. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a ainsi recensé 1 893 agressions physiques en 2024, ce qui en fait la deuxième forme de violence la plus fréquente après le déni de ressources. Une analyse par région du Cameroun met en évidence des foyers de violence particulièrement actifs, notamment dans le Sud-Ouest (445 cas), le Centre (220 cas) et l'Est (156 cas). Parallèlement, le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), via son système DHIS2, a enregistré 3 520 cas de violences infligées par un partenaire intime, catégorie englobant notamment les violences physiques dans un contexte conjugal. Les régions du Centre (1 163 cas) et du Littoral (480 cas) y apparaissent comme les plus touchées. La Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN), quant à elle, documente des cas de « coups et blessures » via ses gender desks, mais les données disponibles restent fragmentaires (par exemple, 1 cas recensé à Limbe en mars 2024). Ces divergences entre institutions reflètent des différences dans les services proposés et les circuits de signalement, soulignant la nécessité d'une harmonisation des méthodologies.

2.1.2.3. Violences émotionnelles ou psychologiques

Les données de source administrative présentent des lacunes dans le recueil de données spécifiques aux violences psychologiques. Ce qui rend difficile l'évaluation précise de l'ampleur nationale des violences psychologiques à travers ces sources de données institutionnelles. Toutefois, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a enregistré 2265 cas de violences psychologiques dans les 10 régions du Cameroun, avec un plus grand nombre de cas dans la région du Centre (417 cas) en 2024.

2.1.2.4. Pratiques culturelles néfastes

Les statistiques issues des sources administratives, bien qu'utiles, ne reflètent qu'une fraction des réalités, se limitant aux cas officiellement déclarés. Ainsi, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) a enregistré, en 2024, près de 271 cas de mariages forcés, dont 169 dans la région de l'Extrême-Nord. Les données de la DGSN et du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE), présentées dans d'autres rapports, ne mentionnent pas explicitement les MGF, le repassage des seins ou les rites de veuvage, renforçant l'hypothèse d'une minimisation structurelle de ces pratiques dans les statistiques officielles.

2.1.2.5. Violences économiques

Les données sur les violences économiques, provenant des sources administratives, ne capturent qu'une fraction des cas, dépendant étroitement des mécanismes de signalement. Ainsi, 6 626 cas de VBG enregistrés au niveau national en 2024 par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), 1460 cas concernaient un déni de ressources, ce qui en fait la deuxième forme la plus rapportée, après les violences physiques. Aussi, des disparités régionales sont observables, avec des pics dans les régions de l'Extrême-Nord (418 cas) et du Centre (134 cas).

2.1.2.6. Sur les violences sociales

La violence sociale, bien que souvent invisible, représente une réalité dévastatrice qui entrave la vie sociale des individus. Au Cameroun, cette forme de violence se manifeste sous diverses modalités, notamment juridiques, culturelles, spatiales et institutionnelles, affectant particulièrement les femmes, les minorités ethniques, les personnes âgées et les opposants politiques. Les diverses facettes de cette violence incluent l'isolement forcé, le contrôle des relations interpersonnelles ainsi que des restrictions géographiques, telles que celles observées dans les régions anglophones en proie à des conflits. En outre, des pratiques culturelles discriminatoires, comme l'exclusion des veuves ou la marginalisation des personnes handicapées, illustrent l'ampleur de cette problématique au sein de la société camerounaise.

ENCADRE 2. ANALYSE COMPARATIVE DES DONNEES SUR LES VBG

Les données recueillies auprès du MINPROFF, du MINSANTE et de la DGSN mettent en évidence des tendances contrastées, qui reflètent à la fois les dynamiques régionales et les limites structurelles des systèmes de collecte d'informations sur les VBG au Cameroun.

1. Des tendances contrastées selon les sources institutionnelles

Le MINPROFF a enregistré 6 626 cas de VBG en 2024, avec une prédominance des agressions physiques (1 893 cas) et du déni de ressources (1 460 cas). Ces formes de violences sont particulièrement concentrées dans les régions de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest, qui représentent à elles seules 42% des cas recensés au niveau national. Ce poids régional pourrait être lié à des contextes d'insécurité persistante, mais aussi à la persistance de normes socioculturelles discriminatoires.

Le MINSANTE, pour sa part, rapporte 5 741 cas de VBG enregistrés dans les formations sanitaires. Les données montrent une prévalence marquée des violences conjugales (3 520 cas) et des violences sexuelles, notamment des viols (2 221 cas). Ces cas sont majoritairement concentrés dans les régions du Centre et du Littoral, où l'accessibilité des structures de santé est plus élevée. Ce contraste suggère que, dans les zones urbaines mieux desservies, les victimes se dirigent plus facilement vers les services de santé, tandis que dans les zones rurales ou en crise, elles sollicitent davantage les services sociaux, tels que ceux du MINPROFF.

2. Une couverture géographique inégale des données de la DGSN

La DGSN, dont les données sont issues des commissariats, fournit des chiffres plus ciblés et localisés, mais sur un échantillon restreint. En mars 2024, par exemple, 25 cas de violences domestiques ont été enregistrés à Limbe, et plusieurs cas de viol ont été signalés à Kumba et Limbe. Cependant, ces données restent limitées à quelques localités et périodes spécifiques. À titre d'exemple, alors que l'Extrême-Nord figure parmi les régions les plus touchées selon le MINPROFF, la DGSN n'y recense que 9 cas à Kousséri en 2023. Cette disparité suggère une sous-déclaration probable dans plusieurs régions, influencée notamment par la présence inégale des gender desks dans les commissariats et par la méfiance persistante de nombreuses victimes envers les forces de l'ordre.

3. Lacunes et limites des systèmes de collecte

L'analyse croisée des données met en évidence des failles structurelles dans les dispositifs actuels de suivi des VBG. Le MINPROFF recense 76 cas non classés, illustrant des difficultés dans la catégorisation ou le traitement de certains dossiers. De son côté, bien que le MINSANTE dispose du volume de données le plus important, son système n'inclut pas certaines formes spécifiques de violences, telles que les mariages forcés ou les mutilations génitales féminines (MGF). Quant à la DGSN, sa capacité à capturer l'ampleur réelle du phénomène est limitée aux zones disposant d'un commissariat actif et sensibilisé.

Conclusion et recommandations

Ces divergences entre les sources institutionnelles traduisent une fragmentation des systèmes d'information et une couverture partielle du phénomène à l'échelle nationale. Une harmonisation des méthodologies de collecte, appuyée par des outils normalisés et interopérables, s'avère indispensable. Il est également recommandé de renforcer les mécanismes de signalement à travers une collaboration interinstitutionnelle entre les acteurs sociaux, judiciaires et médicaux. Une telle approche intégrée permettrait d'assurer une prise en charge holistique des survivantes, d'améliorer la qualité des données, et de renforcer l'efficacité des stratégies nationales de lutte contre les VBG.

2.1.3. Données de zones de crise

Le GBVIMS (Gender-Based Violence Information Management System), mis en œuvre par l'UNFPA au Cameroun, est un système standardisé de collecte, de stockage, d'analyse et de partage sécurisé des données sur les incidents de VBG. Il vise à améliorer la coordination entre les acteurs humanitaires et gouvernementaux, à renforcer la protection des survivantes et à orienter les réponses multisectorielles fondées sur des données probantes. Adapté au contexte camerounais, notamment dans les régions affectées par les crises humanitaires (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest), le GBVIMS permet de produire des rapports réguliers tout en assurant la confidentialité et l'éthique dans la gestion des données.

2.1.3.1. Violences sexuelles

Le GBVIMS a signalé 2 386 incidents dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun au premier semestre 2023, dont 15,5% relevaient de violences sexuelles. Ces incidents comprennent principalement des cas de viols et d'abus sexuels. La majorité des violences sexuelles a été perpétrée par des partenaires intimes, représentant 69,5% des cas de viol signalés. Par ailleurs, 4,3% des enfants survivants ont subi des abus sexuels, et 2,9% ont été mariés précocement, ce qui constitue une violation grave des droits de l'enfant.

2.1.3.2. Violences physiques

Contrairement aux affirmations selon lesquelles l'GBVIMS ne recueille pas de données sur la violence physique, le système recueille effectivement ce type d'informations. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, 20,2 % des incidents enregistrés dans le cadre de l'GBVIMS concernent des agressions physiques. Ces actes de violence peuvent inclure des coups, des blessures ou d'autres formes d'attaques physiques. La plupart des incidents se produisent dans le cadre de relations intimes ou dans un environnement domestique, ce qui met en évidence l'insécurité physique persistante à laquelle sont confrontées les femmes et les jeunes filles.

2.1.3.3. Violences émotionnelles ou psychologiques

Les violences émotionnelles ou psychologiques représentent 21,7% des cas enregistrés par le GBVIMS. Ces formes de violences incluent l'insulte, l'humiliation, l'intimidation, les menaces verbales ou encore l'isolement social. Ces violences sont souvent chroniques et ont des effets durables sur la santé mentale et le bien-être psychologique des survivant-es, surtout dans un contexte d'instabilité sociale et sécuritaire.

2.1.3.4. Pratiques culturelles néfastes

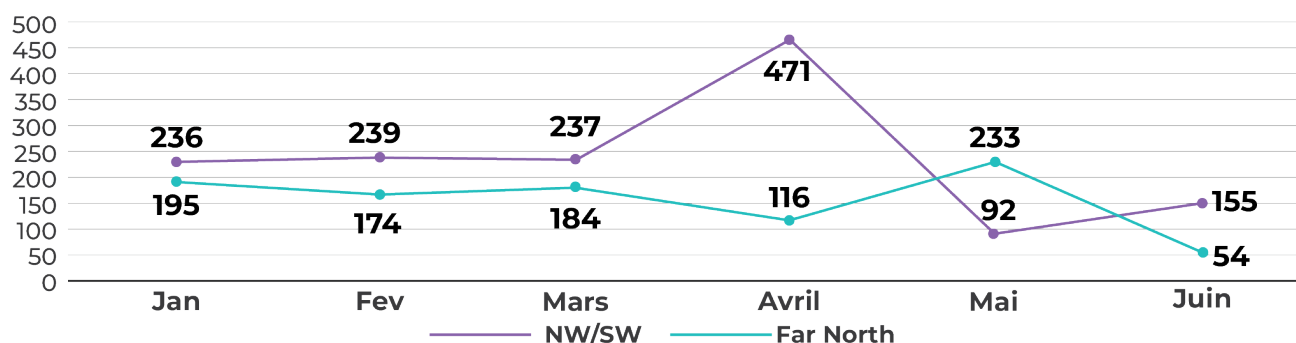
Le système a documenté que 5,2% des incidents relevaient de mariages forcés, souvent imposés par la famille ou sous pression communautaire. En parallèle, 2,9% des incidents concernaient des mariages précoces, notamment de jeunes filles, souvent en dessous de l'âge légal. Ces pratiques sont liées à des normes socioculturelles persistantes qui violent les droits fondamentaux des filles, en particulier en situation de vulnérabilité due au conflit.

2.1.3.5. Violences économiques

Le déni de ressources, d'opportunités ou de services, considéré comme une forme de violence économique, représente la catégorie la plus fréquente selon les données du GBVIMS, avec 37,6% des cas. Il inclut le refus d'accès à l'argent, à l'éducation, au travail, à la propriété, ou encore aux soins médicaux. Cette forme de violence réduit l'autonomie économique des survivantes et accroît leur dépendance envers les auteurs.

2.1.3.6. Violences sociales

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a estimé à plus de 700 000 le nombre de personnes déplacées dans les régions anglophones du Cameroun en 2023, à cause des conflits. Cette situation engendre une dislocation familiale, une perte de moyens de subsistance, et expose particulièrement les femmes et les filles à diverses formes de violences, notamment sexuelles, économiques et psychologiques, dans les sites de déplacement ou communautés d'accueil. Cette catégorie de violence,



Graphique 27: Cas de survivants de VBG enregistrés à travers le GBVIMS

Source: GBVIMS Statistics Cameroon, 1er semestre 2023

ENCADRE 3. DONNÉES TRANSVERSALES SUR LES VBG EN CONTEXTE DE CRISE

- **Genre des survivants :** 97% de femmes, 3% d'hommes.
- **Statut matrimonial :** 55% en union, 31% célibataires, 9% divorcé(e)s/séparé(e)s, 5% veuf(ve)s.
- **Profil des auteurs :**
 - 73,7% des auteurs étaient des partenaires intimes ou anciens partenaires.
 - 7% étaient des membres de la famille autre que le conjoint.
 - 4,4% étaient des membres de la communauté résidente.
 - 4,3% étaient des soignants principaux.
- **Moment de l'incident :**
 - 41,5% le soir ou la nuit.
 - 24,8% le matin.
 - 18,6% l'après-midi.
 - 15,3% à des périodes inconnues.
- **Délais de signalement :**
 - 29% des cas rapportés dans les 0 à 3 jours.
 - 35% après plus d'un mois.
- **Accès aux services :**
 - 93,6% ont reçu un soutien psychosocial.
 - 23,9% ont eu accès à des services médicaux ou de santé.
 - 8,6% ont bénéficié d'une assistance juridique.
 - 28,7% ont été orientés vers d'autres prestataires.
 - D'autres services fournis : abris sécurisés, sécurité, moyens de subsistance, protection de l'enfance.

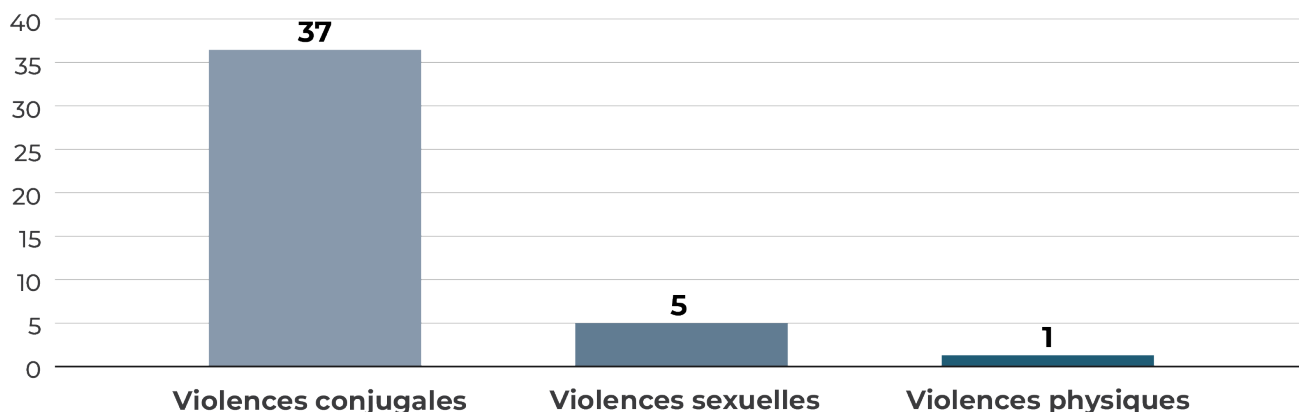
Type de VBG	Proportion (%)	Détails complémentaires
Violences sexuelles	15,5%	69,5% viols commis par des partenaires intimes, 4,3% abus sexuels sur enfants, 2,9% mariages précoces
Violences physiques	20,2%	Agressions corporelles, souvent dans le cadre domestique
Violences émotionnelles / psychologiques	21,7%	Insultes, humiliations, menaces, isolement
Pratiques culturelles néfastes	5,2% (forcés) + 2,9% (précoces)	Mariages précoces et forcés
Violences économiques	37,6%	Déni de ressources, d'opportunités ou de services
Violences sociales	Non quantifiée	Déplacements forcés, vulnérabilité accrue dans les sites d'accueil

bien que difficile à quantifier statistiquement, constitue un facteur aggravant transversal.

2.1.4. Autres sources de données

L'exploitation de sources de données alternatives s'impose progressivement comme un levier essentiel pour mieux comprendre la complexité des VBG au Cameroun. Complétant les données issues des systèmes administratifs et des enquêtes nationales, ces sources — bien que non conventionnelles — offrent des perspectives nouvelles et souvent plus réactives. Elles permettent notamment de documenter des cas non captés par les canaux classiques, d'identifier des signaux précoces de crises (par exemple, les discours haineux en ligne) et de mieux cibler les interventions, en particulier dans les contextes où les données traditionnelles sont insuffisantes ou fragmentées. Plusieurs de ces sources — notamment la plateforme féministe Griote.tv, les services de prise en charge de l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF), et les activités du programme de prévention et de réponse aux VBG mis en œuvre par l'UNFPA — permettent d'éclairer les différents types de VBG de manière complémentaire. Il s'agit ici notamment de :

- **Griote TV :** C'est un média numérique féministe au Cameroun qui a développé une méthode rigoureuse de collecte et d'analyse des données sur les VBG, notamment les féminicides. Depuis 2019, leur équipe mène des enquêtes de terrain approfondies, en s'appuyant sur des témoignages directs, des rapports de presse, des sources communautaires et des vérifications croisées avec les autorités locales. Chaque cas documenté est classifié selon des catégories précises telles que les crimes conjugaux, les meurtres liés à l'insécurité, les matricides ou les fraticides. Griote.tv se positionne ainsi comme une actrice clé de la documentation citoyenne des VBG au Cameroun.
- **Programme de prévention et de réponse aux survivantes de VBG :** C'est un Programme mis en place par l'UNFPA qui fournit des services et des informations en matière de violence basée sur le genre.
- **Antenne Centre de l'Association de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes (ALVF) :** C'est un centre de prise en charge qui reçoit les survivantes venues de leur propre initiative. Au cours de l'année 2024, l'antenne ALVF du centre, qui évolue de façon autonome comme les deux autres antennes de ALVF (de Bafoussam et de Douala), a eu à prendre en charge 37 cas de survivantes de violences conjugales, 5 cas de survivantes de violences sexuelles et 1 seul cas de survivantes de violences physiques (Graphique 28).



Graphique 28: Nombre de survivants de VBG pris en charge par l'antenne ALVF Centre en 2024.

Source : ALVF région du Centre, 2024.

Notons ici que ces cas de violences conjugales regroupaient les différents types de violences (physiques, psychologiques/émotionnelles, sexuelles et économiques). L'une des limites majeures à ces données est qu'il n'avait pas été spécifié le type de violence domestique signalé étant donné que par ces violences conjugales, on a aussi des violences sexuelles et des violences physiques.

2.1.4.1. Violences sexuelles

Les violences sexuelles demeurent l'une des formes les plus graves et les plus taboues des VBG. En 2024, l'antenne Centre de l'ALVF a pris en charge cinq cas de survivantes de violences sexuelles. Bien que ce chiffre paraisse limité, il est révélateur des nombreuses barrières à la déclaration : peur de la stigmatisation, absence de protection, ou encore confiance limitée dans les institutions. Par ailleurs, Griote.tv a documenté plusieurs cas de féminicides précédés de viols. Parmi les cas rapportés en janvier 2025, deux femmes ont été violées avant d'être tuées, illustrant l'extrême brutalité de certaines violences sexuelles. Ces données permettent de mettre en lumière des formes de violences souvent passées sous silence dans les rapports officiels.

2.1.4.2. Violences physiques

Les violences physiques apparaissent de manière explicite dans les sources alternatives, notamment à travers les féminicides recensés. Griote.tv, depuis 2019, mène un travail rigoureux de documentation citoyenne en s'appuyant sur des enquêtes de terrain, des témoignages, et des recoupements avec les autorités. En janvier 2025, plusieurs cas de femmes tuées ont été rapportés, dont certains impliquaient directement des partenaires intimes ou des membres de la famille. Ces décès tragiques illustrent l'ultime conséquence des violences physiques, souvent précédées de longues périodes d'abus. L'ALVF, antenne Centre, a quant à elle enregistré un cas explicite de violence physique, en plus des 37 cas de violences conjugales, au sein desquels les violences physiques sont fréquemment présentes mais rarement détaillées.

2.1.4.3. Violences psychologiques ou émotionnelles

Les violences psychologiques ou émotionnelles sont plus difficiles à documenter, notamment en raison de leur caractère souvent invisible et subjectif. Aucun chiffre distinct n'a été relevé dans les sources alternatives analysées. Toutefois, il est probable qu'une part importante des violences conjugales recensées par l'ALVF — qui regroupent plusieurs formes de violence — inclue des violences psychologiques. Cela souligne la nécessité d'améliorer la catégorisation des données afin de mieux cerner l'ampleur de cette forme de violence, dont les effets à long terme sur la santé mentale et l'autonomie des survivantes sont considérables.

2.1.4.4. Pratiques culturelles néfastes

Aucune donnée spécifique sur les pratiques culturelles néfastes (mariages précoces, mutilations génitales féminines, etc.) n'a été relevée dans les sources alternatives consultées. Ce silence peut être interprété comme un manque de couverture médiatique ou communautaire sur le sujet, ou encore comme un déficit de mobilisation des acteurs autour de cette catégorie spécifique de VBG. Il conviendrait d'encourager une documentation plus systématique de ces pratiques, souvent enracinées dans des normes sociales profondément ancrées.

2.1.4.5. Violences économiques

Les violences économiques sont peu détaillées dans les données issues des structures alternatives. L'ALVF les inclut dans la catégorie plus large des violences conjugales, sans en proposer une désagrégation claire. Cela rend difficile toute analyse fine de leur fréquence et de leur nature (privation de ressources, interdiction de travailler, confiscation de revenus, etc.). Ce manque de précision constitue une limite importante à la compréhension des dynamiques de contrôle économique au sein des ménages, un phénomène pourtant largement répandu et structurellement lié à l'inégalité des sexes.

2.1.4.6. Violences sociales

La violence sociale, bien que souvent indirecte et moins visible, joue un rôle structurel important dans la formation des inégalités. Bien que certaines études récentes aient commencé à faire la lumière sur ces questions, la couverture reste limitée. Les données disponibles mettent en évidence des formes de violence souvent négligées, qui ont pourtant des répercussions profondes et durables sur l'intégration sociale, la santé mentale et le bien-être général des populations marginalisées.

ENCADRÉ 4. LES FÉMINICIDES AU CAMEROUN : UNE ALERTE SOCIÉTALE

Dans au moins trois cas clairement identifiés en 2025, le partenaire intime était impliqué :

- 1er janvier à Douala, Aurelie Murielle Nya, 24 ans, a été découverte étendue sur le sol, et son concubin est interpellé ;
- 24 janvier à Obala, Kati est décédée quelques jours après avoir été battue par son époux militaire ;
- 27 janvier à Mora, Nafissatou Babarou, 19 ans, a succombé à un viol conjugal.

Pour le cas du 1er janvier à Douala (Bependa), Carine, 27 ans, a été découverte en état de putréfaction dans sa chambre, et son concubin est recherché



Les données collectées par Griote.tv sur les féminicides survenus en janvier 2025 dressent un tableau inquiétant de la violence létale contre les femmes au Cameroun. Des cas documentés révèlent des meurtres dans des contextes conjugaux, familiaux ou encore à la suite de violences sexuelles. Par exemple, trois victimes ont été tuées par leur partenaire intime, et d'autres ont été piégées ou enlevées avant d'être assassinées. Certaines victimes ont subi des violences sexuelles avant d'être tuées, comme dans les cas rapportés à Dschang et à Yaoundé. La plateforme note également des cas de meurtres dans le cadre familial, notamment un matricide.

Ces cas ne se limitent pas à des actes isolés mais témoignent d'un phénomène structurel. Leur récurrence met en évidence la nécessité d'une réponse nationale renforcée en matière de prévention, de protection et de justice pour les survivantes et les femmes exposées à ces risques. Le travail de Griote.tv, qui repose sur la collecte communautaire et la vérification rigoureuse des cas, contribue à briser le silence autour de ces crimes, souvent ignorés ou minimisés dans les rapports officiels.

Figure 2: Cas de féminicides enregistrés au cours du mois de Janvier 2025. Source : Griote.tv

Par ailleurs, la violence au sein de la famille élargie est également présente : Le 3 janvier à Bafoussam, Tatiana Noubissie est décédée après avoir été frappée par son compagnon. Le terme "compagnon" peut désigner un partenaire intime, mais le contexte suggère une relation domestique violente. De manière tragique, le 23 janvier à Mokong, une matricide (une femme tuée par son fils) a été recensée..

Aussi, des actes de violence sexuelle suivis de meurtre sont rapportés :

- 11 janvier à Dschang, Pauline Flore Atenkeng a été violée et tuée.

Le 23 janvier à Yaoundé, Angèle Ekole a également été violée et tuée dans la maison familiale, et son corps a été mutilé.



Figure 3: Des femmes victimes de féminicide en 2025. Crédit photo : griote.tv — © Tous droits réservés

Certains cas impliquent des circonstances troublantes et potentiellement préméditées : Le 18 janvier à Kribi, Darolle a été prise au piège après une fausse offre d'emploi, puis kidnappée et tuée. Ce cas suggère une planification et une intention de nuire délibérées. Celui du 10 janvier à Dschang où une femme est tuée par son fils de 40 ans.

Conclusion

Les données administratives sur les VBG au Cameroun sont incomplètes, hétérogènes et peu fiables en raison de la sous-déclaration, du manque de formation du personnel, de méthodes de collecte variables et de l'absence d'une base de données centralisée, ce qui limite leur utilisation pour des politiques efficaces.

Les données de sources alternatives (GBVIMS, griote.tv, UNFPA, ALVF) révèlent des tendances communes mais aussi des écarts marqués. Elles mettent en évidence la prévalence des violences domestiques, avec des approches et niveaux de détail différents, soulignant la gravité de certaines formes de VBG et les limites de la couverture actuelle.

L'hétérogénéité des méthodologies et des critères de collecte limite la comparabilité directe. Par exemple, le GBVIMS et l'UNFPA privilégient des indicateurs quantitatifs standardisés (types de violences, services offerts), tandis que griote.tv repose sur des récits médiatiques, offrant une granularité contextuelle mais sans systématisation. Les données de l'ALVF, bien que précises, souffrent d'un manque de détails sur les sous-types de violences (physiques contre Sexuelles au sein des violences conjugales), ce qui brouille l'analyse fine. Ces divergences reflètent un enjeu majeur : l'absence d'un cadre unifié de collecte, comme le note le rapport, entrave l'évaluation globale des VBG. Néanmoins, la complémentarité des sources éclaire des aspects distincts du phénomène — des dynamiques structurelles (GBVIMS) aux réponses institutionnelles (UNFPA) en passant par les récits individuels (griote.tv).

2.2. Causes et conséquences des VBG

2.2.1. Causes structurelles, sociales et économiques des VBG

2.2.1.1. Normes sociales patriarcales et culturelles discriminatoires

Au Cameroun, les normes sociales profondément patriarcales entretiennent la domination masculine et la soumission des femmes, perpétuant un système où les violences à leur encontre sont souvent tolérées, voire justifiées. Selon l'EDS, 30% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant 18 ans. Dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua, ce taux dépasse les 58%. Des pratiques traditionnelles néfastes telles que le repassage des seins, les rites de veuvage humiliants ou les mutilations génitales féminines sont encore observées. De plus, 64% des violences physiques sont perpétrées par les conjoints actuels, reflétant une banalisation des violences conjugales.

2.2.1.2. Inégalités économiques et dépendance financière

Les données du MINPROFF révèlent que le déni de ressources est la deuxième forme la plus fréquente de VBG enregistrée en 2024, avec 1 460 cas. Les femmes restent économiquement dépendantes : moins de 46% des femmes âgées de 10 ans ou plus sont employées contre 57% des hommes. Seulement 6% des femmes occupent un emploi dans le secteur public. Par ailleurs, une minorité (25%) contrôle seule l'utilisation de ses revenus, ce qui limite leur pouvoir de décision et les rend vulnérables à des formes de violences économiques.

2.2.1.3. Faible niveau d'instruction et accès inégal à l'éducation

Le niveau d'éducation est un facteur déterminant dans la prévention des VBG. Les données révèlent que les femmes sans instruction sont trois fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que celles ayant un niveau d'enseignement secondaire ou supérieur. Le mariage précoce est fortement corrélé à la déscolarisation : 56% des filles âgées de 15 à 19 ans non scolarisées sont mariées, contre seulement 13% chez les filles scolarisées.

2.2.1.4. Conflits armés et insécurité prolongée

Les contextes de crise (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Extrême-Nord) accentuent la vulnérabilité des femmes et des filles. Selon les données du GBVIMS, 2 386 cas d'incidents de VBG ont été enregistrés dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest au premier semestre 2023, dont 97% concernent des survivantes de sexe féminin. Les violences sexuelles représentent 69,5% des cas, majoritairement commis par des partenaires intimes. Le déplacement forcé, la perte de revenus et l'effondrement des services essentiels augmentent les risques de violences et limitent l'accès à la protection et aux soins.

2.2.1.5. Cadre juridique incomplet et application limitée

Malgré quelques avancées, le Cameroun ne dispose toujours pas d'une loi spécifique sur les VBG. Le Code pénal actuel ne couvre pas de façon spécifique toutes les formes de VBG, notamment les violences économiques, obstétricales et numériques. Les juridictions coutumières, encore influentes dans plusieurs régions, maintiennent des pratiques discriminatoires comme le mariage forcé ou la résolution à l'amiable des cas de viol. Ce vide juridique et la faible application des textes existants favorisent l'impunité.

2.2.2. Conséquences multidimensionnelles des VBG

2.2.2.1. Conséquences sanitaires

Les violences entraînent des répercussions sévères sur la santé physique et reproductive des survivantes. En 2018, 7% des femmes enceintes ont déclaré avoir été victimes de violences physiques au cours des 12 derniers mois. Les blessures, les complications obstétricales, les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et les grossesses non désirées sont fréquentes. L'OMS a signalé une hausse de 40% des cas de dépression dans les zones de conflit en 2023. Les mutilations génitales féminines et le repassage des seins causent des douleurs chroniques, des troubles hormonaux et des problèmes d'allaitement.

2.2.2.2. Conséquences psychologiques et émotionnelles

Les violences émotionnelles et psychologiques dégradent profondément l'estime de soi et la santé mentale des survivantes. Environ 22,4% des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences émotionnelles, principalement sous forme d'humiliations, de menaces ou d'insultes de la part du partenaire. Ces traumatismes non visibles sont souvent tus, aggravant les troubles anxieux, les états dépressifs et le risque suicidaire. Les femmes rurales sont les plus affectées (24% contre 20,7% en milieu urbain).

2.2.2.3. Conséquences économiques

Les VBG affectent directement la productivité et l'indépendance économique des survivantes. Les femmes victimes de violence peuvent perdre leur emploi, abandonner leur activité économique ou être empêchées d'y accéder par leurs agresseurs. En 2021, seules 46% des femmes étaient actives économiquement, comparativement à 57% des hommes. Les survivantes font aussi face à des coûts élevés pour accéder aux soins, aux services juridiques ou à un refuge.

2.2.2.4. Conséquences familiales et intergénérationnelles

Les violences au sein du foyer entraînent des répercussions graves sur les enfants, témoins ou victimes indirectes. Entre 2004 et 2018, les cas de violences entre frères et sœurs ont triplé, passant de 3,8% à 11,9%. L'exposition répétée à la violence dans l'enfance accroît le risque de reproduction des comportements violents à l'âge adulte. Par ailleurs, 5% des enfants de 10 à 17 ans travaillent, souvent dans des conditions de précarité, où ils peuvent être exploités ou victimes de violences.

2.2.2.5. Conséquences institutionnelles

La réponse institutionnelle aux VBG est affaiblie par la perte de confiance des victimes et la fragmentation des systèmes. En 2023, 35% des survivantes ont attendu plus d'un mois avant de signaler les faits, souvent par peur de représailles ou de stigmatisation. Les écarts entre les statistiques du MINPROFF, du MINSANTE et de la DGSN témoignent du manque de coordination des données. Cela entrave la planification stratégique, le suivi-évaluation et la répartition des ressources.

Conclusion de la section

Les VBG au Cameroun résultent d'une interaction complexe entre inégalités sociales, normes patriarcales, insécurité économique, absence de cadre juridique spécifique et fragilité institutionnelle. Leur persistance a des conséquences profondes sur la santé, la stabilité familiale, l'économie et la cohésion sociale. L'urgence d'une réforme systémique et multisectorielle s'impose, avec une attention particulière à la prévention, à la justice, à la protection des survivantes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

ENCADRÉ 5 : DOMAINES PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION

La persistance des VBG au Cameroun révèle des insuffisances majeures dans la prévention, la prise en charge et la coordination des réponses. Les analyses issues de la littérature et des entretiens avec des informateurs clés mettent en évidence plusieurs domaines d'amélioration.

1. Renforcer la prévention communautaire et institutionnelle

- Sensibilisation : L'intensification des campagnes d'information dans les écoles et communautés est cruciale pour briser le silence et les tabous.
- Changement de normes sociales : La déconstruction des stéréotypes sexistes et la redéfinition des masculinités sont essentielles pour prévenir les violences.
- Engagement des hommes : Une meilleure inclusion des hommes dans les initiatives de lutte reste un défi, ceux-ci percevant parfois les politiques comme surprotégeant les femmes.
- Formation des forces de sécurité : Les Gender Desks de la police et de la gendarmerie sont souvent mal outillés, les officiers ne maîtrisant pas toujours les procédures adaptées.

2. Améliorer l'accès aux services de santé et d'accompagnement

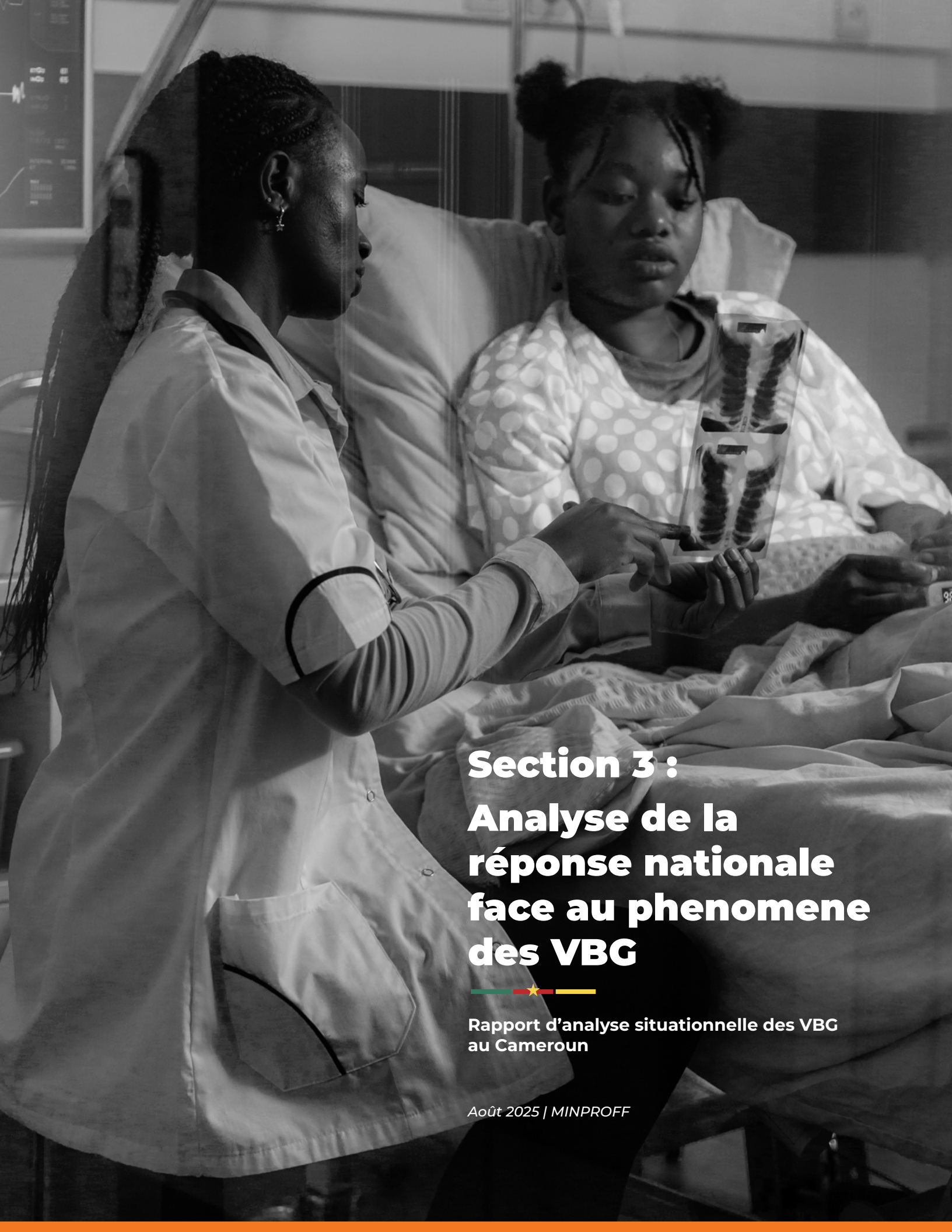
- Prise en charge médicale : Peu de structures offrent des soins complets aux survivantes, en particulier en zones rurales ou en contexte carcéral.
- Soutien psychologique : L'absence de psychologues spécialisés, notamment dans les prisons, limite les diagnostics et l'accompagnement adéquat (Ngosso, 2023).
- Protection juridique : L'accès à l'assistance juridique reste limité, freinant le dépôt de plaintes.
- Hébergement d'urgence : L'offre de refuges est insuffisante face aux besoins croissants.
- Autonomisation économique : Le soutien reste marginal en raison du financement ciblé des ONG et du manque de ressources pérennes (Bangoup, 2024).

3. Répondre aux faiblesses institutionnelles et structurelles

- Données et planification : L'absence d'un système intégré de collecte et de centralisation des données (malgré les apports du GBVIMS ou de l'UNFPA) entrave la planification stratégique.
- Application des lois : L'impunité des auteurs, la gestion coutumière des cas (« arrangements à l'amiable »), et l'absence de loi spécifique aux VBG freinent l'accès à la justice.
- Capacités humaines et matérielles : La pénurie de personnel formé, notamment dans les zones d'insécurité (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Extrême-Nord), compromet la prise en charge.
- Coordination multisectorielle : La faible mobilisation du groupe de travail VBG dans plusieurs régions, le manque de coordination des acteurs et l'absence de suivi-évaluation efficace fragilisent les interventions.

4. Garantir une gouvernance inclusive et protectrice

L'État peine à offrir un appui cohérent aux jeunes survivantes de viols, pourtant exposées à des conséquences durables sur le plan sanitaire, psychologique et social. La reconnaissance des VBG comme problème de santé publique appelle une gouvernance renforcée, inclusive et sensible au genre (Tamekem Ngoutsop, 2017).



Section 3 : Analyse de la réponse nationale face au phénomène des VBG


**Rapport d'analyse situationnelle des VBG
au Cameroun**

Août 2025 | MINPROFF

Les VBG au Cameroun se déploient dans un contexte multiforme. La présentation de la réponse aux VBG au Cameroun conduit à dresser dans un premier temps le cadre normatif en la matière. Dans ce canevas, il sera question de scruter le contexte politique, juridique, économique. Il sera également judicieux de voir quels sont les principaux acteurs qui travaillent au quotidien dans la lutte contre les VG au Cameroun. Mais au préalable, nous présentons les caractéristiques sociodémographiques de la population au Cameroun.

Caractéristiques sociodémographiques

La population camerounaise se distingue par une croissance démographique rapide (2,9% par an) et une structure jeune, avec 44% de moins de 15 ans (RGPH, 2005). Cette dynamique entraîne une pression accrue sur les services sociaux, notamment l'éducation et la santé, avec une population estimée à 28,8 millions d'habitants en 2024. La répartition territoriale est inégale, marquée par des contrastes entre zones urbaines et rurales. Par ailleurs, le Cameroun présente une diversité ethnique et religieuse : les chrétiens (catholiques 38%, protestants 26%) et les musulmans (21%) dominent, tandis que l'animisme et les nouvelles religions représentent environ 10%.

Sur le plan socio-économique, malgré une croissance économique soutenue, 37,5% de la population vit sous le seuil de pauvreté (2014). Le marché du travail est marqué par la prédominance du secteur informel (90% des emplois) et un sous-emploi chronique (70%). Le taux de chômage officiel (3,84%) cache une précarité généralisée, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables (personnes handicapées, minorités, personnes vivant avec le VIH/SIDA). Ces inégalités limitent l'impact de la croissance sur le développement inclusif.

L'explosion démographique intensifie la demande en éducation, avec une hausse de 22,5% des effectifs scolarisables dans le primaire et 24,9% dans le secondaire entre 2010 et 2019. Cette pression soulève des défis en matière d'infrastructures scolaires et d'accès équitable à l'enseignement. Parallèlement, les besoins en santé s'accroissent, nécessitant des politiques publiques adaptées pour répondre aux disparités socio-économiques et garantir un développement durable.

3.1. Cadre Normatif Et Stratégique

Le Cadre normatif évoque les principaux instruments de protection des femmes et des filles sur le plan international, régional et national applicables au Cameroun. Il existe une littérature importante sur la question (*Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing, mai 2019* ; *Déclaration de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun à l'occasion de la célébration de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2023)* ; *Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Cameroun 2022-2026*). De manière non exhaustive, ce cadre normatif se précise ainsi qu'il suit :

3.1.1. Sur le plan international :

3.1.1.1. Déclarations et Résolutions

- Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)
- Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en périodes d'urgence et de conflit armé (1974)
- Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (20 décembre 1993)
- Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000)
- Résolution 2106 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la prévention de la violence sexuelle en situation de conflit (2013)
- Résolution A/C3/67/21/Rev de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'intensification de la lutte contre les mutilations génitales féminines (2013)

3.1.1.2. Conventions et Pactes

- Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et ses Protocoles additionnels (1949)
- Convention (OIT) N°100 sur l'égalité de rémunération (1951)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (21 décembre 1965, ratifiée le 24 juin 1971)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (16 décembre 1966, ratifié le 27 juin 1984)
- Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (16 décembre 1966, ratifié le 27 juin 1984)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (18 décembre 1979, ratifiée)
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1999)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984, ratifiée)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989, ratifiée)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2000)
- Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000)
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)
- Convention (OIT) N°190 sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail (2019)

3.1.2. Sur le plan régional

3.1.2.1. Conventions, Chartes et Protocoles

- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (27 juin 1981, ratifiée le 21 octobre 1986)
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990, ratifiée en 1997)
- Convention africaine sur les aspects spécifiques aux réfugiés (1969, entrée en vigueur 1974)
- Convention interafricaine de lutte contre la traite des personnes (femmes et enfants)
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) (2003, ratifié par le Cameroun)
- Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003)
- Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala, 2009)
- Charte africaine de la jeunesse (2006)
- Agenda 2063 de l'Union Africaine (incluant l'élimination des VBG comme objectif stratégique)
- Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique (Lomé, février 2025)

3.1.2.2. Instruments économiques connexes

- Traité relatif à l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA, 1993) et ses Actes unifiés

3.1.3. Sur le plan national

Le cadre légal camerounais propose un ensemble de lois qui contribuent à la protection du citoyen. Le préambule de la constitution du 18 janvier 1996, tout comme ceux des protocoles des constitutions (1961 ; 1972), proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables. Le principe de la protection de la femme et de la fille est assuré tant dans la famille que dans le domaine social, économique et politique (Mbouka Abena, 2024 :101). Ainsi, cette protection est encadrée par plusieurs articles, notamment :

3.1.3.1. Textes constitutionnels et pénaux

- Constitution de la République du Cameroun (20 janvier 1996 ; révisions 2008)
- Code pénal du Cameroun (Loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°67/LF/1 du 12 juin 1967 portant Code pénal)
 - Article 277 : mutilations génitales
 - Article 302 : harcèlement sexuel
 - Article 344 : corruption de la jeunesse
 - Article 350 : violences sur enfants
 - Article 356 : mariage forcé

Par ailleurs, dans son chapitre V intitulé « *Des atteintes contre l'enfant et la famille* » et plus précisément de son article 338 intitulé « *Violences sur une femme enceinte* » stipule que : « *Est puni d'un emprisonnement de cinq (5) à dix (10) ans et d'une amende de cent mille (100 000) à deux millions (2 000 000) de francs, celui qui, par des violences sur une femme enceinte ou sur l'enfant en train de naître provoque même non intentionnellement, la mort ou l'incapacité permanente de l'enfant* ».

Cet article bien que traitant des violences exercées sur les femmes enceintes ne rend pas véritablement compte des violences obstétricales. La dimension obstétricale de ces violences n'y est pas définie. C'est dire combien le manque de précision quant à de nombreux aspects de la vie sociale limite l'efficacité du cadre légal camerounais dans la lutte contre les VBG.

3.1.3.2. Autres lois sectorielles

- Code du travail (Loi N°92/007 du 14 août 1992)
- Loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées
- Loi N°2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants
- Loi N°2009/004 du 14 avril 2009 sur l'assistance judiciaire
- Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées
- Loi N°2019/014 du 19 juillet 2019 portant création de la Commission nationale des droits de l'homme
- Projet en cours : Loi spécifique sur la protection des femmes et des filles contre les violences (en réflexion)

3.1.3.3. Instruments administratifs et stratégiques

Le Cameroun est une nation diversifiée avec des traditions culturelles et ethniques variées. Le système juridique reconnaît les droits humains, notamment les droits des femmes, à travers la constitution et les conventions internationales. Cependant, l'application de ces lois est parfois limitée, et les pratiques discriminatoires persistent. Au Cameroun, comme dans d'autres pays d'Afrique, subsiste un pluralisme juridique, avec le droit civil d'un côté et les juridictions traditionnelles de l'autre. Celles-ci varient en fonction des régions et des communautés, dont elles reflètent les échelles de valeurs et les modes d'organisation sociale et politique. D'autres différences régionales peuvent être influencées par des facteurs économiques ou autres. Par exemple, les conflits dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont créé un environnement où la violence liée au sexe est très répandue. La lutte contre les VBG est une préoccupation du gouvernement du Cameroun, notamment à travers :

Cadres stratégiques nationaux

- Vision 2035 et Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) – Pilier 2 (protection sociale et inclusion)
- Politique Nationale Genre (PNG 2020-2030) – Axe 4 : Prévention et prise en charge des VBG
- Stratégie Sectorielle de Développement des Secteurs Sociaux
- Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2022–2026
- Plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2ème génération)
- Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines

Instruments de mise en œuvre et outils pratiques

- Cahier de charges des comités locaux de lutte contre les mutilations génitales féminines
- Guide pratique d'accompagnement juridique de la veuve
- Guide d'accompagnement juridique de la veuve (version ewondo)
- Guide d'accompagnement juridique de la veuve (version pidgin)
- Circulaire de 1980 sur la réadmission des élèves enceintes
- Décrets et ordonnances relatifs à l'accès des femmes à la propriété foncière
- Arrêtés interministériels de création des comités de lutte contre la traite des personnes (2010, 2013, 2014)
- Création des Gender Desks dans les commissariats (depuis 2019)
- Déclarations de la Commission nationale des droits de l'homme sur le cyberharcèlement et la vente d'enfants.

3.2. Principaux acteurs

Dans le cadre de la lutte contre les VBG au Cameroun, un ensemble d'actions sont mises en place, et sont bien repérables dans la littérature produite. Les acteurs relèvent à la fois des institutions publiques, des partenaires au développement, et des organisations de la société civile (SNLVBG 2022-2026).

3.2.1. Le gouvernement : les institutions publiques

• **Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (MINPROFF) :** Le MINPROFF est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. Le Décret N°2012/638 du 21 décembre 2012 portant son organisation, crée en son sein une Direction de la promotion Sociale de la femme, dont certaines attributions sont relatives, d'une part à la mise en œuvre et du suivi des programmes de protection et de promotion des droits de la femme et du genre dans les domaines politiques, économiques, social et culturel ; d'autres part, la prise des mesures destinées à éliminer les discriminations préjudiciables à l'épanouissement de la femme. Au Ministère de la promotion de la femme et de la famille, il existe un « Sous-groupe VBG », présidée par le ministre, qui regroupe tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG au Cameroun, notamment les partenaires techniques et financiers, les acteurs de la société civile, et représentant toutes les dix régions du pays. Au niveau des régions, ces « sous-groupes VBG » existent également.

Pour mener à bien ses missions, le MINPROFF a noué des partenariats avec les Agences du système des Nations Unies à l'instar du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'autonomisation des Femmes (ONU Femmes). Ces cadres de collaboration ont conduit à la mise en place des unités de prise en charge des survivants telles que les Call Center et les Espaces sûrs au sein des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille ainsi que des Gender-desks au sein des Commissariats de police. Ces structures ont pour mission d'accueillir et d'encadrer les femmes et filles survivantes de violence.

- **Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) :** Sa vocation de prises en charge des personnes indigentes ou des cas sociaux, amène le MINAS à jouer un rôle auprès des survivantes qui peuvent être des enfants en difficulté.
- **Le Ministère de la justice (MINJUSTICE) :** La mission d'application des lois du MINJUSTICE est d'une importance avérée dans le sens de réprimer les auteurs des VBG, contribuant ainsi de manière efficace à leur lutte.
- **Le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC) :** En charge de l'éducation citoyenne et morale de la jeunesse, le MINJEC développe un intérêt sur la problématique des VBG.
- **Le Ministère de la Défense (MINDEF), le Secrétariat d'État à la Défense Chargé de la Gendarmerie (SED) et la Délégation Générale à la sûreté Nationale (DGSN)** jouent un rôle en matière d'enquêtes sur des cas de VBG. Ils se déploient aussi vers les survivantes identifiées et les bourreaux;
- **Le Ministère de la Santé Publique (MINSANTE) :** Il existe un point focal Genre au ministère de la santé du Cameroun, pour traiter des questions de violences basées sur le genre.
- **Les Ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement (MINEDUB, MINESEC, MINE-SUP) :** Ils sont impliqués pour la sensibilisation en matière de VBG en milieu scolaire et universitaire, travaillant ainsi dans la prévention et non dans la prise en charge des survivantes;
- **Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) :** Il s'occupe de la promotion de l'auto-emploi féminin et accompagne la création et la gestion des Activités Génératrices de Revenus (AGR) réduisant le risque de VBG;
- **Le Ministère de Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) :** Le MINDDEVEL joue avec le BUNEC, un rôle de premier plan pour les actions relatives à l'établissement des actes d'états civils avec un accent particulier sur les actes de naissance. En effet, dans beaucoup de communautés au Cameroun, notamment dans des zones à éducation prioritaires comme le Nord et l'Est du pays, beaucoup d'enfants, en majorité des filles, sont frappés par l'élimination scolaire du fait de la non-délivrance de leurs actes de naissance, les exposant à un risque accru de violence liée au sexe.
- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) :** Le ministère de la décentralisation et du développement local travaille avec les autorités locales pour implémenter la stratégie nationale de lutte contre les VBG au Cameroun. C'est par le biais de ces autorités que la stratégie nationale s'adapte aux réalités locales.
- **La Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC)** a pour mission la promotion et la protection des droits de l'Homme;

3.2.2. Les partenaires au développement

Les partenaires au développement jouent un rôle essentiel dans la prévention et la réponse aux VBG au Cameroun. Il s'agit notamment d'agences des Nations Unies (comme l'UNFPA, l'UNICEF, l'ONU Femmes, le HCR), des organisations internationales non gouvernementales (comme Vital Strategies, Médecins Sans Frontières, Plan International, International Rescue Committee), ainsi que des bailleurs bilatéraux et multilatéraux (tels que l'Union européenne, l'USAID, la GIZ ou la Banque mondiale).

Leur action vise à créer un environnement favorable à la réduction des VBG, à améliorer l'accès des survivant-e-s à des services de qualité, et à renforcer la résilience des communautés face aux inégalités de genre et aux crises humanitaires ou sociales. Il se traduit par un accompagnement financier et technique (SNLVBG, 2022-2026, p.46):

- **Appui technique et financier** : accompagnement des ministères sectoriels et des ONG nationales dans la mise en œuvre des stratégies de prévention et de prise en charge des VBG;
- **Renforcement des capacités** : formation des prestataires de services (santé, justice, protection, police, etc.) pour une réponse multisectorielle efficace et respectueuse des standards internationaux ;
- **Appui à la coordination** : soutien à la coordination nationale à travers les groupes sectoriels (notamment le Sous-groupe VBG du Cluster Protection), la collecte et l'analyse des données, ainsi que l'élaboration de protocoles et de plans d'action ;
- **Plaidoyer** : engagement pour l'intégration de la lutte contre les VBG dans les politiques publiques, la mobilisation des ressources, et la promotion des droits des femmes, des filles et des populations vulnérables.

3.2.3. Les Organisations de la Société Civile (OSC)

En appui aux efforts gouvernementaux, le Cameroun bénéficie d'un tissu particulièrement dense et diversifié d'organisations nationales engagées dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et la protection des droits des femmes et des filles. Ces organisations interviennent aussi bien dans la prévention, la prise en charge, l'accompagnement juridique, le plaidoyer que dans la transformation sociale et communautaire des normes discriminatoires.

Parmi les acteurs de premier plan figure l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF), qui œuvre depuis plusieurs décennies pour la prévention, la prise en charge des survivantes et le plaidoyer pour un cadre légal renforcé. Le Réseau National des Associations des Tantines (RENATA) apporte quant à lui une contribution essentielle à l'accompagnement psychosocial, à l'autonomisation des adolescentes et à la prévention des grossesses précoces, en mobilisant un vaste réseau de pairs éducateurs. Le Centre International de Promotion de la Création (CIPCRE) intervient sur la transformation des normes socioculturelles et la médiation communautaire. L'Association Camerounaise des Femmes Juristes (ACAFEJ) apporte un appui juridique et judiciaire précieux aux survivantes, tandis que le Conseil des Églises Protestantes du Cameroun (CEPCA), le Conseil Islamique du Cameroun (CIDIMUC) et l'Inter-faith Vision Foundation Cameroon (IVFCam) mobilisent les leaders religieux pour la prévention des VBG et la promotion des droits humains.

Plusieurs organisations ciblent spécifiquement les jeunes et les étudiants, à l'instar du Cameroon Youths & Students Forum for Peace (CAMYOSFOP), tandis que d'autres, comme Horizon Femmes (HF), Hope for a Better Tomorrow (HOBET), le Center for Advocacy, Gender Equality, and Action for Development (CAGEAD), Leap Girl Africa (LGA) et Women for a Change Cameroon (WFAC), s'impliquent dans la promotion du leadership féminin, l'autonomisation économique des survivantes et la sensibilisation communautaire. Le projet Alert GBV, porté par Women in Tech Cameroon (WETECH), introduit une innovation numérique permettant de signaler et de documenter les cas de VBG.

Sur le plan humanitaire et dans les zones affectées par les crises humanitaires, des organisations telles que Reach Out Cameroon (ROC), Better World Cameroon (BWC), Community Initiative for Sustainable Development (COMINSUD), Reach Out Women and Youth Development Organization (ROWYDO) et Young Women for Change (YW4C) jouent un rôle capital dans la prévention et la réponse aux VBG dans les contextes de déplacement et d'insécurité. D'autres structures communautaires, comme l'Association des Femmes Haoussa pour le Développement (AFHADEV), l'Association pour la Lutte Contre les Violences faites aux Enfants et aux Femmes (ALCOVIEF), Women in Alternative Action Cameroon (WAA Cameroon), l'Association pour la Promotion du Leadership Féminin (APLF), l'Association Camerounaise des Femmes et Filles Autochtones (ACFFA), l'Association pour l'Intégration et le Développement des Femmes Autochtones Pygmées (AIDFAP), Femmes et Jeunes Leaders pour la Paix et le Développement (FEJEL-PD) et Global Welfare Association Cameroon (GLOWA) complètent le paysage associatif par des actions de terrain adaptées aux différentes réalités socioculturelles et vulnérabilités locales.

Le Cameroun compte également plusieurs organisations spécialisées dans la protection des groupes vulnérables et des personnes en situation de handicap, particulièrement exposées aux VBG. Il s'agit notamment de Promotion des personnes handicapées du Cameroun (PROMHANDICAM), du Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC), de l'Organisation Camerounaise pour le Développement des Sourds (OCDS), de l'Association pour la Promotion des Albinos du Cameroun (APAC), de l'Association Sourires de Femmes (ASDF) et de l'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC). Ces structures apportent un accompagnement spécifique en matière de prévention, d'accès aux soins, d'éducation aux droits et d'autonomisation des femmes et filles en situation de handicap.

L'ensemble de ces acteurs nationaux, aux côtés des institutions étatiques et des partenaires techniques et financiers, forment un écosystème essentiel et complémentaire dans la réponse nationale aux VBG. Leur présence sur le terrain, leur expertise diversifiée et leur enracinement communautaire permettent d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux multiples formes de violences qui affectent les femmes et les filles au Cameroun (Bangoup, 2024).

Les OSC sont également des partenaires indispensables des pouvoirs publics et des agences internationales dans la mise en œuvre des stratégies nationales et des projets de lutte contre les VBG. Leur connaissance fine du terrain, leur proximité avec les communautés, et leur capacité à agir dans des contextes complexes (y compris en zones de crise) en font des acteurs incontournables pour une réponse efficace, durable et centrée sur les survivant·e·s.

Cependant, à côté de ces acteurs on peut également citer :

- Les leaders communautaires et religieux : chefs traditionnels, responsables religieux.
- Les professionnels de la santé et du social : médecins, infirmiers, travailleurs sociaux.
- Les médias : journalistes, organes de presse.

3.3. Actions Phares Menees

Dans le cadre de la lutte contre les VBG, il ressort que le Cameroun dispose d'un ensemble d'outils de réponse. Ceux-ci sont mises en place à la fois par le gouvernement camerounais et ses différents partenaires.



Figure 4: Lancement de la 18e campagne mondiale des 16 jours d'activisme contre les VBG, 25 Novembre 2024.

3.3.1. Les interventions gouvernementales

Selon la Déclaration de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun à l'occasion de la célébration de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2023), les éléments qui témoignent des efforts du gouvernement à réduire les VBG à l'égard des femmes au Cameroun sont par exemple :

- Le lancement officiel, sous le haut patronage du Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille (MINPROFF), du projet « Femmes, paix et sécurité en Afrique Centrale » au Cameroun, initié par l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF) de 8 novembre 2023, à Yaoundé;
- Le lancement du processus d'élaboration de l'avant-projet de loi contre les VBG par le MINPROFF le 7 novembre 2023, à l'hôtel Hilton de Yaoundé. C'est une toute nouvelle Loi en gestation au Cameroun pour venir compléter les dispositions existantes du Code pénal camerounais en matière de sanctions au VBG. Si cette loi est promulguée à l'Assemblée Nationale, elle aura le mérite de porter exclusivement sur les VBG, avec un traitement beaucoup plus profond des infractions y affaissant. En effet, à l'heure actuelle, les VBG n'occupent que très peu d'espace dans le Code pénal camerounais. En ce qui concerne de manière spécifique ce projet de loi en cours, il n'y a pas une loi qui punit vraiment les auteurs de violence. Un projet de loi est en cours de finalisation pour combler le vide juridique en matière de Violences basées sur le genre au Cameroun.
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation contre les VBG dans trois villages de la commune de Kette, dans le Département de la Kadey, Région de l'Est, par l'Association Foyer d'accueil pour jeunes filles mères (FAJEFIM) en partenariat avec la Délégation Régionale du MINPROFF de l'Est, au cours de la période du mois d'août au mois d'octobre 2023;
- L'organisation des campagnes de sensibilisation sur les Droits des femmes à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale des Droits des femmes.
- La mise sur pied des plateformes de luttes contre les VBG par le Gouvernement camerounais via le Ministère de la Promotion de la femme et de la famille. Le Gouvernement camerounais a mis en place dans les 10 régions du pays des plateformes de lutte contre les violences. Ces plateformes sont placées sous la coordination des autorités administratives qui travaillent avec les délégués régionaux.
- La création des « espaces sûrs » pour les femmes violentées. Ce sont des centres d'accueil, des petits coins de refuge pour les femmes survivantes qui viennent dans les services déconcentrés du MINPROFF. Ce sont des abris temporaires pour ces femmes et filles.

Dans le même ordre d'idées, il ressort du *Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Cameroun 2022-2026 (p.13-14)* que les actions menées spécifiquement contre les MGF au Cameroun, ont été timidement abordées à partir des années 1987. La législation consacrée aux MGF sur le plan national est très récente. On peut citer notamment la Loi N°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal dans ses articles 277 et suivants. Au niveau des politiques et programmes, la question des MGF est prise en compte dans la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30). D'autres actions concertées entre le gouvernement et les autres parties prenantes (OSC et les partenaires au développement) ont été effectuées. Ces actions étaient menées sur le plaidoyer et la législation (appui aux exciseuses/exciseurs en vue de leur reconversion, la célébration depuis 2008 de la Journée Internationale de Lutte contre les MGF 06 février, l'organisation des campagnes « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes » en collaboration avec les partenaires, la vulgarisation du Plan d'Action National de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines au Cameroun, ...); la sensibilisation, l'étude et la recherche, la formation.

3.3.2. Les interventions non gouvernementales

Pour ce qui est des interventions non gouvernementales, notamment celles des ONGs, elles sont plurielles. Le Rapport Focus Cameroun (2023) cite quelques actions suivantes :

- La mise sur pied d'une antenne à Yaoundé et d'une autre à Maroua de L'Association de lutte contre la violence faite aux femmes (ALVF). Dans le cadre de ses missions régaliennes l'ALVF apporte un

accompagnement psychosocial et matériel aux survivantes. Autrement dit, cette structure porte une oreille attentive aux survivantes notamment en mettant des psychologues à leur disposition. Certaines survivantes bénéficient également d'un accompagnement ou d'une assistance juridique. A la fin de leur prise en charge, l'ALVF leur fournit un appui financier à travers des Activités Génératrices de Revenus (Famanou, 2019).

- La mise sur pied d'un répertoire des espaces sûrs où les femmes peuvent être consultées, par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).
- Le projet « Safe Spaces, Strong Voices Against GBV » a été officiellement lancé le 24 février 2025 à Yaoundé, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF). Cette initiative vise à intensifier la lutte contre les VBG au Cameroun, où 54,6% des femmes âgées de 15 ans et plus ont été victimes de violences de toutes formes. Selon les données présentées lors de l'événement, 56,4% des Camerounaises ont été victimes de VBG, et en 2024, 67 femmes ont perdu la vie à la suite de VBG.

D'après Ngoro (2012), la GIZ a appuyé l'intégration de l'approche Genre dans ses interventions. Celle-ci a permis de renforcer l'égalité des sexes, tant au sein de la GIZ que dans le cadre de son partenariat avec le gouvernement camerounais. Elle affermit ainsi les effets de synergie entre l'intégration du genre dans ses actions et la parité au sein de l'organisation.



La cérémonie de lancement a été marquée par la présentation de rapports, de propositions et de recommandations concernant la situation des survivantes et leur prise en charge au sein des espaces refuges. L'objectif principal est de fournir un cadre sécurisé et confidentiel où les femmes et filles victimes de VBG peuvent recevoir un accompagnement psychosocial, juridique et médical, tout en faisant entendre leurs voix et en promouvant leur autonomisation. Ces échanges ont permis d'identifier des pistes d'amélioration pour répondre de manière plus adaptée aux besoins des survivantes, notamment en matière de soutien communautaire, de réinsertion et de plaidoyer pour une réponse multisectorielle efficace contre les violences de genre.

Le projet prévoit également la création de 45 espaces sûrs à travers le pays, bien que ce nombre soit encore jugé insuffisant par les autorités. Ces espaces serviront de centres d'écoute, de soutien et d'accompagnement pour les survivantes, tout en facilitant l'accès à des services essentiels et en renforçant la sensibilisation communautaire.

Figure 5: Cérémonie de lancement des espaces sûrs en 2025.

Crédit photo : griote.tv — © Tous droits réservés

Les ONG optent pour le suivi psychologique, car elles reconnaissent l'importance du bien-être mental dans la prise en charge des individus affectés par des situations difficiles, comme les survivantes de VBG. Dans les ONG, il consiste à offrir une écoute empathique et un accompagnement émotionnel par des techniques thérapeutiques. C'est pour aider la victime à faire face à ces difficultés émotionnelles, à sur-

monter des traumatismes et à améliorer son bien-être mental.

Des ONG importantes comme *Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH- Cameroun)*, *le Club des Jeunes Aveugles Réhabilités du Cameroun (CJARC)*, *l'Organisation Camerounaise pour le Développement des Sourds (OCDS)*, *Sourire de femmes*, *Association pour la Promotion des Albinos au Cameroun (APAC)*, *Promotion des personnes handicapées du Cameroun (PROMHANDICAM)*, *Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC)* interviennent dans la ville de Yaoundé à travers leurs activités pour lutter contre les violences sur les Femmes en situation de Handicap. Elles contribuent également à l'insertion socioprofessionnelle des Femmes en situation de Handicap par les formations aux petits métiers comme la couture, le tricotage et bien d'autres. Ces ONG implémentent des programmes, des projets et activités qui visent à la promotion des droits des femmes et des personnes en situation de handicap ; et permettent aux femmes et filles de s'épanouir dans la société. Du fait qu'elles ciblent leur action sur des catégories plus défavorisées et vulnérables, elles mènent des activités visant à autonomiser les femmes et les filles en prenant en compte les questions liées à la violence dont elles sont survivantes (Bangoup, 2024 :36).

3.3.3. Les interventions en contexte de crise

Un programme conjoint Gouvernement-Nations Unies sur la lutte contre les VBG intitulé « *Accélération de la prévention des violences basées sur le genre et de la prise en charge holistique des survivantes dans les régions les plus affectées du Cameroun* » a été développé par 8 agences des Nations Unies et co-signé avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en 2014 (République du Cameroun, 2019 :23).

Au cours du mois de janvier 2025, les programmes de réponse aux VBG qui ont été mis en place par UNFPA à travers l'outil GBVIMS ont effectivement touché près de 18 887 personnes survivantes via des services et des informations en matière de violence basée sur le genre (VBG). Les données mettent en évidence une approche multidimensionnelle englobant la fourniture de services, le partage d'informations, le soutien psychosocial et l'assistance ciblée. De manière significative, 78% de ces personnes étaient des femmes et des filles, soulignant l'impact disproportionné de la VBG sur ce groupe de population vulnérable. Cela sous-entend également qu'environ 4 155 hommes et garçons ont également reçu ces services et informations. Ces services ont été fournis par divers moyens, notamment :

- 15 Espaces Sûrs pour Femmes et Filles soutenus par l'UNFPA et ses partenaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Ces espaces sont cruciaux pour offrir sécurité et soutien aux survivantes de VBG. Une équipe dédiée de 30 travailleurs sociaux a été mobilisée pour fournir ces services dans ces espaces sûrs et les communautés environnantes.
- Des sensibilisations à la prévention des VBG et aux mesures d'atténuation des risques ont touché 18 887 personnes. Ces sessions ont couvert des sujets importants tels que l'égalité des sexes, les conséquences du mariage précoce et forcé, la SSR, les infections sexuellement transmissibles (IST) et la gestion de l'hygiène menstruelle. Le fait que ce nombre soit le même que celui des personnes recevant des services et des informations suggère une forte intégration de la sensibilisation au sein des interventions VBG plus larges.
- L'engagement de 444 femmes et filles dans des activités telles que le tricot, la couture, la broderie, l'agriculture et l'artisanat, ainsi que des thérapies individuelles et de groupe. Ces activités visent à fournir un soutien psychosocial et potentiellement une autonomisation économique.
- La fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSPS) à 86 survivantes, soulignant l'importance accordée à la prise en charge de l'impact psychologique de la VBG.
- La distribution de 72 kits de dignité à des femmes et des filles touchées par les inondations dans le département du Logone et Chari. Cela démontre un soutien ciblé pour répondre à des vulnérabilités spécifiques exacerbées par la crise.
- La fourniture de services de gestion de cas aux survivantes de VBG, avec un résultat positif rapporté par 82% de celles qui ont terminé le processus, déclarant une amélioration de leur bien-être.

- 1 091 personnes ont été atteintes par des activités de prévention, d'atténuation et de réponse aux VBG. Il n'est pas explicitement clair si ce chiffre est distinct des 18 887 mentionnées précédemment, mais il suggère une portée plus large pour des interventions spécifiques liées aux VBG.
- Un soutien financier aux survivantes de VBG : Dans le cadre de la gestion des cas de VBG en situation humanitaire en 2022, afin d'aider les survivantes à trouver des solutions à leurs besoins spécifiques et de soutenir leur processus de guérison, l'UNFPA a initié le projet « *AUTONOMISER LES FEMMES ET ÉLIMINER LA VIOLENCE : Assistance en espèces dans le cadre de la gestion des cas de VBG au Cameroun* ». Dans le cadre de ce projet, l'assistance en espèces a été distribuée aux survivantes de VBG sans condition ni restriction, de manière que chaque survivante puisse dépenser l'argent comme bon lui semble. Toutes les bénéficiaires ont reçu un transfert unique d'assistance en espèces dans le cadre de leur plan d'action. Le montant transféré a été calculé en fonction du coût des biens et des services dans les contextes locaux de l'intervention, des objectifs du programme et des besoins des survivantes. Le montant transféré était compris entre 50 000 XAF et 80 000 XAF (environ 80 USD à 130 USD). Par exemple, pour répondre au besoin immédiat de se rendre dans un centre médical pour y recevoir des soins, les survivantes de VBG ont reçu 50

ENCADRÉ 6. VULNÉRABILITÉS SPÉCIFIQUES DES HOMMES ET ADOLESCENTS DANS LE CONTEXTE DE CRISE AU CAMEROUN

Le rapport *A More Generous Embrace* (GenCap/NRC, 2022) souligne une dimension souvent insuffisamment prise en compte dans l'analyse des violences basées sur le genre au Cameroun, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, fortement affectées par le conflit armé et les déplacements massifs de populations.

Alors que la vulnérabilité est généralement associée aux femmes et aux filles, les hommes et les garçons, notamment les adolescents, sont également exposés à des formes particulières de violences et d'abus, directement liés au contexte sécuritaire.

- **Ciblage en tant que suspects potentiels :** Les hommes et les garçons constituent la majorité écrasante (80 à 95 %) des victimes de violations graves telles que les arrestations arbitraires, les actes de torture, les disparitions forcées, les extorsions et les exécutions extrajudiciaires. Ces violences reposent sur la présomption qu'ils sont susceptibles d'être associés aux groupes armés ou d'en être les membres actifs.
- **Conséquences psychosociales et économiques :** La restriction de la mobilité, la perte des moyens de subsistance et la menace constante d'arrestation engendrent une détresse psychologique importante, favorisent les comportements à risque (consommation de substances psychoactives, agressivité) et perturbent les relations familiales.
- **Transformation des rôles de genre :** L'incapacité des hommes à assumer leur rôle traditionnel de soutien économique conduit fréquemment les femmes à endosser la responsabilité principale des revenus du ménage. Ce changement dans l'organisation familiale peut modifier les rapports de pouvoir au sein du foyer et être à l'origine de tensions et de violences intrafamiliales.
- **Limites des dispositifs de protection :** Les interventions humanitaires et les dispositifs de protection restent principalement axés sur les femmes et les enfants, et peinent encore à intégrer les besoins spécifiques des hommes et des garçons, qui demeurent largement invisibilisés dans les réponses mises en œuvre.

Recommandations du rapport :

Afin d'assurer une prise en charge plus inclusive et adaptée, le rapport recommande :

- D'intégrer systématiquement l'analyse différenciée par sexe et par âge dans les évaluations, la planification et la mise en œuvre des interventions ;
- De créer des espaces sécurisés favorisant l'expression des besoins et des expériences des hommes et des garçons ;
- De développer des services de soutien psychosocial répondant à leurs réalités spécifiques ;
- Et de promouvoir une approche globale et inclusive de la vulnérabilité dans les situations de crise.

Comme le souligne le rapport : « *La protection exige un cercle d'humanité plus large – où chaque voix, spécialement celles des exclus, redéfinit les solutions* » (p. 32).

Source : Brun D. (2022). A More Generous Embrace: Why addressing the needs of adolescent boys and men is essential to an effective humanitarian response in Cameroon's North West and South West. GenCap/Norwegian Refugee Council (NRC), juillet 2022.

000 XAF (UNFPA, 2024).

3.4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la réponse

Au regard de la littérature existante, à la suite d'échanges avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG au Cameroun, il ressort que l'efficacité des réponses et interventions peut être évaluée en deux aspects : les points forts et les points faibles.

3.4.1. Forces :

En ce qui concerne les forces des réponses des interventions, l'on peut retenir à la suite d'entretiens avec les acteurs, que sur le terrain désormais, il existe une synergie d'action entre le gouvernement et les leaders communautaires. Si auparavant ceux-ci étaient réticents quant à une collaboration dans la lutte contre les VBG, il se trouve qu'actuellement, ils sont devenus des « relais » de l'action gouvernementale sur le terrain. La situation de la lutte contre les VBG est en train de s'améliorer avec cette réponse globale. Cette lueur d'espoir est aussi liée au souhait du MINPROFF de voir progresser le projet de loi soumis à l'Assemblée Nationale, visant à l'élaboration d'une loi qui punit effectivement les auteurs de VBG au Cameroun. Par ailleurs, ces progrès ne sauraient cacher certaines embûches réelles.

3.4.2. Faiblesses

Malgré les efforts déployés, l'efficacité des réponses aux VBG reste mitigée au Cameroun. Dans un premier temps, on a une application partielle des lois. En réalité, les juridictions traditionnelles continuent de soutenir certaines pratiques discriminatoires. On a également un manque de ressources. Ici, les services de prise en charge sont souvent insuffisants et mal équipés. Sur le terrain dans les communautés, la stigmatisation et les tabous ne s'estompent pas. La peur de la stigmatisation et les tabous empêchent de nombreuses survivantes de dénoncer les actes de VBG. Jusqu'ici, en attendant le traitement du Projet de loi soumis à l'Assemblée Nationale, on assiste encore à une impunité des auteurs. Les auteurs de VBG sont rarement poursuivis en justice. Les mécanismes de préventions sont peu efficaces vu la persistance du phénomène ainsi que le faible pouvoir répressif.

A tout ceci s'ajoute un manque de ressources financières pour des activités phares sur le terrain. En effet, le MINPROFF fait toujours appel aux ONG, aux partenaires techniques et financiers qui lui apportent du soutien. Les moyens financiers limités constituent une réelle faiblesse. Il est difficile dans ces conditions de déployer sur le terrain des activités relatives par exemple au renouvellement des statistiques. Au Cameroun, les données statistiques de l'EDSC 2018 restent les seules disponibles et les plus récentes. Or la documentation actuelle disponible devrait être actualisée, car étant obsolète. Pour orienter les politiques de lutte, il est important de s'appuyer sur des données probantes et pertinentes. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Une autre faiblesse, au regard des observations conduites auprès des informateurs clés, est la non-implication ou la faible implication des bénéficiaires des projets de lutte contre les VBG dans la conception et la mise en œuvre de ces projets. Il est reproché à l'approche de ne pas être participative. La réponse nationale devrait se baser sur une approche essentiellement participative qui met les potentielles survivantes des violences au premier plan. Les associer dès la conception du projet, afin d'assurer une mise en œuvre efficace.

3.4.3. Opportunités

Les interventions de lutte contre les VBG au Cameroun bénéficient de plusieurs opportunités majeures. L'une des plus importantes est la perspective d'élaboration d'une loi spécifique sur les VBG, qui permettrait de combler les lacunes juridiques actuelles et de structurer une réponse plus cohérente à tous les niveaux. À cela s'ajoute la présence et la disponibilité des partenaires techniques et financiers, prêts à appuyer les efforts du gouvernement et des acteurs de la société civile. Ces soutiens extérieurs peuvent contribuer au renforcement des capacités, à la mise en œuvre des projets et à la pérennisation des actions. Par ailleurs, des initiatives concrètes comme le projet « Femmes, paix et sécurité en Afrique Centrale », porté par l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF), offrent des cadres d'intervention structurés à capitaliser. Enfin, le potentiel d'engagement croissant des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBG représente une opportunité pour promouvoir des changements durables dans les normes sociales et les comportements.

3.4.4. Menaces

Cependant, ces opportunités se heurtent à plusieurs menaces qui entravent la portée et l'efficacité des interventions. La persistance de la stigmatisation sociale et des tabous au sein des communautés décourage les survivantes à dénoncer les violences, créant un climat de silence et de résignation. Cette situation est accentuée par la peur croissante des représailles ou du rejet familial et communautaire. En outre, la faible implication des bénéficiaires, notamment des survivantes elles-mêmes, dans la conception et la mise en œuvre des projets limite leur pertinence et leur impact local. L'instabilité sécuritaire persistante dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Adamaoua compromet l'accès aux services essentiels et la continuité des actions. Enfin, l'afflux important de réfugiés dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua accroît la pression sur les ressources disponibles et augmente les risques de VBG dans des contextes déjà fragiles.

3.4.5. Causes explicatives de la faiblesse de la réponse

La faiblesse de la réponse aux VBG au Cameroun s'explique par une combinaison de facteurs structurels, institutionnels et socioculturels.

D'abord, l'absence d'une loi spécifique sur la protection des femmes et des filles contre les violences constitue une lacune juridique majeure. En l'état, les différentes formes de VBG sont partiellement couvertes par plusieurs dispositions du Code pénal, du Code du travail et d'autres lois sectorielles. Cette fragmentation limite la lisibilité du cadre légal, crée des vides juridiques et complexifie la prise en charge holistique des survivantes. En l'absence d'un texte unifié, il est difficile d'assurer à la fois prévention, protection, répression et réparation de manière cohérente.

Par ailleurs, les systèmes de collecte de données restent encore morcelés et insuffisamment harmonisés entre les différents ministères (MINPROFF, MINSANTE, MINJUSTICE, DGSN) et les partenaires techniques et financiers. Bien que des initiatives comme le GBVIMS soient en place, l'interopérabilité des systèmes reste faible, rendant difficile une analyse consolidée de l'ampleur réelle des VBG et l'orientation des politiques publiques sur une base factuelle robuste.

Sur le plan opérationnel, la disparité géographique des services de prise en charge constitue un frein majeur. L'essentiel des dispositifs spécialisés est concentré dans les grandes villes et certaines régions pilotes, laissant de vastes zones rurales et de crise (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest) sans accès effectif à des soins de qualité, à l'écoute psychosociale, ou à un accompagnement juridique. Ces écarts sont aggravés par les crises sécuritaires et humanitaires qui compliquent la mobilité des équipes et des survivantes.

À cela s'ajoute une faible capacité institutionnelle et technique. La formation des professionnels de santé, de justice et de sécurité aux aspects sensibles au genre reste insuffisante, entraînant des prises en charge parfois inadaptées, voire traumatisantes pour les survivantes. De plus, les mécanismes de coordination multisectorielle manquent de systématisation et de moyens.

Sur le plan socioculturel, les normes sociales discriminatoires profondément enracinées continuent d'alimenter la stigmatisation des victimes et la banalisation de nombreuses formes de violences, en particulier dans le cadre conjugal et familial. Le silence social autour du viol, des mariages précoces ou des mutilations génitales féminines reste encore largement toléré dans certaines communautés.

Enfin, la dépendance aux financements extérieurs fragilise la pérennité des dispositifs existants. En l'absence d'une ligne budgétaire nationale conséquente et pérenne spécifiquement dédiée à la lutte contre les VBG, la majorité des interventions repose sur le soutien des partenaires internationaux, exposant ainsi la réponse nationale à des aléas de financement.

L'ensemble de ces facteurs souligne la nécessité d'une réponse renforcée et intégrée, combinant réforme juridique, renforcement institutionnel, transformation sociale, et engagement budgétaire national.

Conclusion de la section

Comme on peut le constater, les VBG font l'objet de diverses préoccupations, tant sur le plan international que sur le plan local. En effet, le Cameroun dispose en interne de tout un arsenal de structures administratives qui travaillent en synergie avec les partenaires internationaux dans la lutte contre les VBG. Les administrations, avec en tête le ministère de la Promotion de la femme et de la famille, suivi d'autres ministères, les organisations de la société civile, etc., définissent le contexte des VBG, tant sur le plan juridique, politique, économique.

ENCADRE 7 : ANALYSE FFOM**Forces (Facteurs internes favorables)**

- Existence d'un cadre institutionnel dédié : présence du MINPROFF, points focaux genre, plateformes régionales, unités de prise en charge dans certaines structures sanitaires.
- Disponibilité des données multi sources : EDS, MINSANTE, MINPROFF, DGSN, GB-VIMS, permettant une base de travail pour le suivi et le plaidoyer.
- Mobilisation de la société civile : organisations expérimentées telles que ALVF, RENATA, Horizons Femmes, impliquées dans la prévention, la sensibilisation et la prise en charge.
- Expériences pilotes réussies : mise en œuvre d'espaces sûrs, cliniques amies des survivantes, initiatives communautaires de transformation sociale.
- Reconnaissance institutionnelle du genre comme priorité transversale, notamment dans les politiques nationales et les stratégies humanitaires.

Faiblesses (Facteurs internes défavorables)

- Absence d'une loi spécifique sur les VBG, limitant la portée juridique et la protection des victimes.
- Fragmentation des systèmes de collecte de données (non-harmonisation entre les ministères et partenaires).
- Inégal accès aux services de prise en charge, en particulier dans les zones rurales et de crise.
- Faible formation du personnel de santé, de justice et de sécurité à la prise en charge sensible au genre.
- Implicite faible implication des bénéficiaires (notamment survivantes) dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets.

Opportunités (Facteurs externes favorables)

- Possibilité d'adoption d'une loi spécifique sur les VBG, en cours de réflexion dans les instances nationales.
- Disponibilité et engagement des partenaires techniques et financiers pour appuyer les efforts de prévention, de coordination et de prise en charge.
- Déploiement d'initiatives structurantes, telles que le projet « Femmes, paix et sécurité en Afrique Centrale » mené par l'ALVF.
- Engagement croissant des hommes et des garçons dans des programmes communautaires de transformation des normes.
- Inclusion croissante de la lutte contre les VBG dans les politiques de décentralisation et les plans communaux de développement.

Menaces (Facteurs externes défavorables)

- Persistance des normes sociales discriminatoires : stigmatisation des survivantes, banalisation des violences conjugales, tolérance sociale du viol.
- Crises sécuritaires prolongées dans l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest, limitant l'accès aux services et aux mécanismes de signalement.
- Afflux de réfugiés et de déplacés internes, notamment dans l'Est et l'Adamaoua, augmentant la pression sur les ressources disponibles.
- Méfiance des survivantes envers les autorités et les institutions, freinant le recours aux services formels.
- Risque de dépendance excessive au financement externe, en l'absence de budget national structuré et pérenne dédié à la lutte contre les VBG.

Source : Données de la littérature et des entretiens socio-anthropologiques, Yaoundé, Mars-Avril 2025.



Section 4 : Recommandations et prochaines etapes


**Rapport d'analyse situationnelle des VBG
au Cameroun**

Août 2025 | MINPROFF

L'analyse situationnelle menée révèle une prévalence préoccupante des VBG au Cameroun, notamment chez les femmes âgées de 15 à 49 ans dont 39% ont subi des violences physiques et 13% des violences sexuelles, avec des disparités régionales et sociales marquées (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Est, zones rurales et milieux pauvres). Elle met également en évidence la sous-déclaration de certaines formes de VBG (féminicides, violences conjugales, violences cybernétiques), la fragmentation des données, ainsi que la faible capacité du système national à fournir une réponse intégrée, coordonnée et fondée sur des évidences. Les recommandations suivantes visent donc à renforcer les réponses structurelles, communautaires, techniques et institutionnelles, à partir des constats issus des données analysées.

Les causes profondes sont enracinées dans des normes sociales patriarcales, l'impunité, la pauvreté, la faible autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la fragmentation des interventions. En tenant compte des réalités économiques, sociales, sanitaires et institutionnelles du pays, les recommandations ci-dessous visent à proposer des stratégies multisectorielles, durables et adaptées à tous les niveaux du système national de lutte contre les VBG.



4.1. Amélioration de la coordination de la réponse

La lutte contre les VBG mobilise de nombreux acteurs institutionnels, communautaires et partenaires techniques au Cameroun. Toutefois, l'absence de mécanismes efficaces de coordination entre ces intervenants entraîne des duplications, des lacunes et une faible synergie des actions. Il est indispensable de renforcer la gouvernance multisectorielle à tous les niveaux pour assurer une réponse cohérente, efficace et complémentaire.

- Mettre en place un mécanisme national de coordination multisectorielle autour du MINPROFF, avec des rôles et responsabilités clairs pour chaque secteur.
- Renforcer la fonctionnalité des plateformes régionales et locales de coordination des VBG.
- Élaborer un cadre national harmonisé de suivi et de redevabilité entre les différents intervenants (ministères, ONG, agences internationales).
- Instituer des réunions de coordination périodiques pour assurer le suivi de la riposte.



4.2. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Le cadre juridique national reste lacunaire en matière de protection contre les VBG, en l'absence d'une loi spécifique et de mécanismes juridiques consolidés. Le renforcement du dispositif légal et institutionnel est essentiel pour garantir une protection renforcée des survivantes, harmoniser les pratiques judiciaires et soutenir l'effectivité des services spécialisés.

- Adopter une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et aux filles, alignée sur les normes internationales (y compris la Convention de l'Union africaine).
- Renforcer les capacités des acteurs du système judiciaire et juridique (magistrats, forces de sécurité, auxiliaires de justice).
- Harmoniser les systèmes juridiques traditionnels et modernes pour éliminer les pratiques discriminatoires.
- Donner une base juridique aux structures de prise en charge (Call centers, One Stop Centers, Gender desks, centres d'accueil).
- Créer un Observatoire national de l'égalité homme/femme pour le suivi et l'analyse des inégalités.
- Renforcer le fonctionnement des plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG à tous les niveaux.



4.3. Réduction des inégalités de genre

Les inégalités structurelles entre les sexes alimentent la vulnérabilité des femmes et des filles face aux VBG. Au-delà des violences elles-mêmes, les écarts persistants d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux ressources économiques et à la participation politique limitent l'autonomisation des femmes et leur capacité à se protéger et à revendiquer leurs droits. Agir sur ces déterminants structurels est donc un levier fondamental de prévention.

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes spécifiques d'autonomisation des adolescentes, des femmes déplacées, des filles non scolarisées et des femmes handicapées.
- Augmenter la représentation des femmes dans les instances décisionnelles et politiques.
- Promouvoir l'accès des femmes à la formation professionnelle et à l'emploi productif.
- Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation sur les droits des femmes et l'égalité de genre.



4.4. Réduction des disparités régionales

Certaines régions du Cameroun concentrent des niveaux alarmants de prévalence des VBG, aggravés par les crises sécuritaires et humanitaires. Ces disparités territoriales nécessitent des interventions différenciées, ciblées et renforcées pour garantir un accès équitable aux services de prévention et de prise en charge, en particulier dans les zones de forte vulnérabilité.

- Intensifier les interventions dans les régions à forte prévalence (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest) avec des centres multiservices, équipes mobiles et campagnes ciblées.
- Étendre les services de prise en charge dans les zones rurales et périurbaines, souvent sous-desservies.



4.5. Amélioration de l'offre de services holistiques, accessibles et intégrés

L'accès aux soins et aux services de prise en charge reste limité, souvent fragmenté et peu adapté aux besoins des survivantes. Une approche intégrée, centrée sur les survivant·e·s, permettant d'offrir une prise en charge médicale, psychosociale, juridique et économique coordonnée est indispensable pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire.

- Intégrer la prise en charge des VBG dans le Paquet Minimum d'Activités (PMA) des formations sanitaires.
- Désigner un point focal VBG dans chaque district sanitaire et renforcer les capacités du personnel à travers des formations continues.
- Créer ou renforcer les mécanismes de référencement multisectoriel (santé, justice, police, affaires sociales).
- Mettre en place une ligne d'appel gratuite et disponible 24/7 pour signaler les cas et orienter les survivant·e·s.
- Étendre les espaces sûrs et former les prestataires à une prise en charge holistique (médicale, psychosociale, juridique, économique).
- Doter chaque région d'au moins un centre d'accueil multiservices (One Stop Center), en priorité dans les zones en crise.
- Développer des protocoles normalisés (SOPs) pour gérer toutes les formes de VBG.
- Garantir un accès gratuit aux soins post-viol, y compris les traitements d'urgence et le soutien psychologique.



4.6. Renforcement des capacités des acteurs

La qualité de la réponse aux VBG dépend largement des compétences des acteurs qui interviennent à tous les niveaux. Or, les besoins de formation et de renforcement des capacités sont encore importants, notamment dans les secteurs de la santé, de la justice, de la sécurité et du social. Des actions de formation structurées, continues et adaptées sont essentielles pour garantir une prise en charge efficace et sensible au genre.

- Intensifier les campagnes de sensibilisation dans les régions à forte prévalence, en tenant compte des spécificités culturelles.
- Intégrer l'éducation à l'égalité de genre et aux droits humains dans les programmes scolaires.
- Promouvoir l'engagement des hommes et des garçons à travers des approches de transformation des masculinités.



4.7. Prévention communautaire et autonomisation

Les normes socioculturelles et les pratiques traditionnelles jouent un rôle central dans la perpétuation des VBG. Impliquer les communautés, leurs leaders et les organisations de base dans des actions de prévention, de transformation des normes et d'autonomisation des survivantes est un levier indispensable pour un changement durable des comportements et des mentalités.

- Former et impliquer les leaders communautaires, religieux et traditionnels dans la lutte contre les pratiques normalisées de VBG (repassage des seins, mariage précoce, dot).
- Soutenir les organisations communautaires et les réseaux de survivant-e-s par des moyens techniques et financiers.
- Intégrer la lutte contre les VBG dans les plans de développement local et les budgets communaux, y compris dans les contextes humanitaires.



4.8. Renforcement de la collecte, l'analyse et l'utilisation des données

Les lacunes dans la disponibilité, la qualité et l'analyse des données limitent la capacité des décideurs à orienter efficacement les interventions. La mise en place d'un système national intégré de gestion des données sur les VBG est essentielle pour disposer d'évidences solides, suivre les évolutions et mieux cibler les actions de prévention et de réponse.

- Mettre en place un Système de Gestion de l'Information (SGI/VBG) unifié, interopérable et connecté aux systèmes sectoriels.
- Créer un tableau de bord national des VBG avec des indicateurs désagrégés (âge, sexe, type de violence, statut de la survivante).
- Améliorer la qualité et la granularité des données, notamment sur les formes émergentes de VBG (violences numériques, obstétricales, discours haineux).



4.9. Financement de l'éradication des VBG

La riposte aux VBG reste largement dépendante des financements des partenaires, ce qui fragilise sa pérennité. L'institutionnalisation d'un financement public structuré et équitable est essentielle pour garantir la continuité, la qualité et l'extension des services, tout en assurant une répartition juste des ressources en fonction des besoins réels sur le terrain.

- Créer un fonds national d'appui aux survivant·e·s de VBG, financé par l'État, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et les partenaires techniques et financiers. Ce fonds devra être alloué de manière équitable, en fonction des zones à forte prévalence et des besoins identifiés par les données, afin d'assurer une réponse ciblée, durable et réactive aux VBG.



4.10. Suivi-évaluation de la riposte

Le suivi-évaluation reste encore insuffisamment structuré. L'absence d'indicateurs nationaux harmonisés, de lignes de base complètes et de mécanismes réguliers de redevabilité limite l'évaluation de l'impact réel des interventions. Le développement d'un cadre national de suivi-évaluation, articulé au Système National de Statistique et aux systèmes sectoriels, s'impose comme une condition essentielle de redevabilité.

- Développer un cadre national harmonisé de suivi-évaluation de la riposte aux VBG avec des indicateurs communs de résultats et d'impact.
- Organiser des revues annuelles multisectorielles pour mesurer les progrès, identifier les goulots d'étranglement et ajuster les stratégies.
- Promouvoir l'apprentissage continu à partir des données de terrain et des évaluations participatives.

Conclusion de la section

Face à l'ampleur et à la complexité des VBG au Cameroun, ces recommandations constituent un cadre stratégique global, multisectoriel et adapté aux réalités nationales. Leur mise en œuvre concertée contribuera à renforcer la protection des femmes et des filles, à réduire les inégalités territoriales et sociales, et à promouvoir une société plus juste et égalitaire. Un engagement soutenu de l'État, des communautés et des partenaires est essentiel pour transformer ces orientations en actions concrètes et durables, en faveur de la dignité et des droits fondamentaux de toutes et tous.

Les données analysées dans ce rapport ont mis en évidence non seulement l'ampleur, mais aussi la diversité et la complexité des VBG au Cameroun. En structurant des recommandations fondées sur ces données, il est possible d'orienter efficacement les politiques, d'optimiser les ressources, et de garantir que chaque intervention soit adaptée, mesurable et équitable. Ces stratégies appellent à une mobilisation immédiate de l'État, des collectivités, des partenaires techniques et financiers, mais aussi des communautés, pour qu'ensemble, le Cameroun fasse reculer durablement le fléau des VBG.

Réduire durablement les VBG au Cameroun exige un changement systémique, porté par une volonté politique forte, des partenariats stratégiques efficaces, et une transformation sociale en profondeur. Les stratégies proposées ici s'appuient sur les constats du terrain et les ressources existantes, tout en appelant à une mobilisation nationale et communautaire accrue. Investir dans la prévention, la protection et la justice pour les survivantes, c'est bâtir une société plus équitable, plus résiliente et plus prospère.

Conclusion generale

La présente analyse situationnelle des VBG au Cameroun a été faite dans un contexte où se fait sentir l'impérieuse nécessité de disposer de données actualisées et fiables en vue de l'élaboration de politiques de lutte efficaces contre les VBG. L'objectif général de cette étude était de contribuer à une meilleure compréhension des VBG au Cameroun, pour une meilleure protection et une prise en charge holistique des survivantes de VBG. L'approche méthodologique adoptée a combiné une analyse documentaire rigoureuse avec des entretiens socio-anthropologiques menés auprès d'informateurs clés.

La première section de l'étude était consacrée à la compréhension des VBG au Cameroun. Il en ressort que les VBG sont définies comme tout acte préjudiciable fondé sur le sexe. Toutefois, les définitions pratiques tendent souvent à se concentrer sur les violences infligées aux femmes et aux filles, tandis que les hommes sont parfois désignés comme "survivants collatéraux". Les facteurs de risque identifiés comprennent des pesanteurs socioculturelles, le patriarcat, la pauvreté ainsi que diverses vulnérabilités. Les conséquences de ces violences sont multiples et sévères, affectant les survivantes tant sur le plan physique que psychologique, émotionnel, sanitaire et social.

La deuxième section a dressé un état des lieux de la situation actuelle des VBG au Cameroun en analysant les données disponibles sur l'ampleur du phénomène. L'étude a exploité les résultats d'enquêtes nationales (EDS, ESSI, MICS), considérées comme des sources robustes bien que potentiellement obsolètes. Elle a également intégré des données provenant de sources administratives (MINPROFF, DGSN, MINSANTE), ainsi que d'autres sources alternatives (GBVIMS, griote.tv, UNFPA, ALVF).

Le contexte des VBG au Cameroun a été examiné dans la section III, qui décrit le cadre social, politique, juridique et économique pertinent tout en identifiant les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre ces violences, notamment le gouvernement, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux. Cette section a aussi analysé les réponses et interventions nationales, détaillant les actions entreprises par les autorités publiques et les acteurs non gouvernementaux. L'évaluation de leur efficacité a mis en lumière certaines forces, telles que la collaboration croissante avec les leaders communautaires. Cependant, elle a également révélé d'importantes faiblesses, telles que l'application partielle des lois, l'absence d'une législation spécifique sur les VBG, l'insuffisance des données, la faible coordination et des ressources limitées. Des besoins considérables en matière de services de prévention, de protection, de santé et d'appui ont été soulignés.

Enfin, la section IV a formulé des recommandations, visant la prévention, la réponse aux violences, l'amélioration des services, le renforcement des capacités locales ainsi que l'établissement de mécanismes de suivi et d'évaluation. Parmi les recommandations majeures figurent le renforcement du cadre légal, la promotion de l'égalité des genres, le soutien aux initiatives communautaires, le développement de programmes ciblés et l'engagement des hommes et des garçons. L'amélioration de la collecte et de la gestion des données a été identifiée comme une priorité transversale.

La présente analyse a permis de faire des constats selon lesquels, Les données statistiques présentées révèlent des tendances contrastées selon les sources et les formes de violence. Les enquêtes nationales, comme les EDS et MICS, montrent une prévalence élevée des violences physiques (39% des femmes en ont subi depuis l'âge de 15 ans) et sexuelles (13% des femmes), avec des disparités régionales et socio-économiques marquées. Les violences psychologiques et économiques sont également significatives, notamment en milieu rural et parmi les femmes moins éduquées. Les données administratives du

MINPROFF et du MINSANTE confirment ces tendances, avec 6 626 cas enregistrés en 2024, dominés par les agressions physiques (1 893 cas) et le déni de ressources (1 460 cas). Cependant, les sources alternatives, comme le GBVIMS et griote.tv, mettent en lumière des violences extrêmes, comme les féminicides et les viols conjugaux, souvent sous-déclarés dans les systèmes officiels. Ces divergences reflètent à la fois la gravité du phénomène et les limites des mécanismes de collecte.

Ces résultats soulignent l'influence des normes patriarcales et des inégalités socio-économiques dans la perpétuation des VBG. Les régions comme l'Extrême-Nord et le Sud-Ouest, touchées par des conflits et une forte pauvreté, enregistrent des taux de violence plus élevés, illustrant le lien entre vulnérabilité contextuelle et exposition aux VBG. Les données du MINSANTE, centrées sur les violences conjugales et les viols, suggèrent une sous-déclaration dans les zones rurales, où l'accès aux services est limité. Enfin, les initiatives de l'UNFPA et de l'ALVF, bien que prometteuses, révèlent des lacunes dans la prise en charge holistique des survivantes, appelant à une harmonisation des méthodes de collecte et à une approche intégrée pour mieux répondre à cette crise multidimensionnelle.

Bibliographie

- Amnesty International (2020). Cameroun : Les coupures d'Internet comme outil de répression.
- Banque Mondiale, (2024). Formation sur les concepts de base des VBG, Exploitation et abus sexuel, 10 décembre 2024.
- Bangoup, S. (2024). Les organisations non gouvernementales face aux violences sur les femmes en situation de handicap à Yaoundé : contribution à une analyse des logiques d'intervention. Mémoire de Master en Sociologie de la Population et du Développement. Université de Yaoundé 1.
- Bell, G. B. (2023). Vécu traumatique et investissement narcissique du corps chez les femmes survivantes de violences physiques dans le couple. Mémoire de master en psychologie. Université de Yaoundé 1.
- Bissala Djague, A. R., (2023). La crise sécuritaire, recrudescence des VBG et réponse communautaire des déplacés internes d'Ouro-Tada (Mayo-Tsanaga, Extrême-Nord). Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Brun D. (2022). A More Generous Embrace: Why addressing the needs of adolescent boys and men is essential to an effective humanitarian response in Cameroon's North West and South West. GenCap/ Norwegian Refugee Council (NRC), juillet 2022.
- Commission des Droits de l'Homme du Cameroun. (2023). Statement by the Cameroon Human Rights Commission to mark the international day for the elimination of violence against women.
- Craig, J. (2021). Sexual violence pervasive in Cameroon's anglophone regions. Al Jazeera. 29 avril.
- Déclaration de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun à l'occasion de la célébration de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2023). Thème : tous unis ! Investir pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation. (2018). Preventing and responding to gender-based violence in children and adolescents in Cameroon.
- Faiblesses Focus Cameroun, Situation des femmes, VBG, Berne-Wabern, 19.12.23.
- Famanou, G., (2019). Mariage précoce et l'action des organisations féminines de défenses des droits des femmes : Cas de l'ALVF (Association de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes) à Maroua. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Fonds des Nations Unies pour la Population. (2023). GBV AoR annual report Cameroon 2022.
- Institut National de la Statistique. (2020 a). Gender-based violence in Cameroon: Magnitude and challenges: Policy brief.
- Handicap International (2023). Accessibilité et exclusion des personnes handicapées.
- Institut National de la Statistique & ICF. (2020 b). Enquête Démographique et de Santé 2018.
- Institut National de la Statistique, (2020 c), Violences basées sur le genre au Cameroun : Ampleurs et défis, Août 2020.
- IRESKO, Yaoundé, Étude sur la pratique du repassage des seins au Cameroun, 2013. <https://iresco-cm.org/Etude-sur-la-pratique-du-repassage> (27.09.2023).
- Keptchuime Kouahou, M. (2023). Prise en charge des femmes enceintes et violences obstétricales

dans les hôpitaux publics de Yaoundé : formes, facteurs et implications à la maternité d'Efoulan. Mémoire de Master en Sociologie de la population et Développement. Université de Yaoundé 1.

- Laouan, F. Z., (2016). (Care International), Évaluation des violences basées sur le genre au sein des réfugiés centrafricains et leurs populations hôtes dans les départements de la Kadéy et du Mbéré (Régions de l'Est et l'Adamaoua- Cameroun), Cameroun.
- Les voix du Cameroun, 2023.
- Madina M. (2023). Ethno-analyse de la persistance de l'excision à OULIDELEB (Logone-Birni). Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Mayo Mboyong, J. L., (2023). Culture patriarcale et activités économiques des femmes à Maroua, Cameroun. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Maitching Ringbe, M. (2023). Problématique de la déperdition scolaire et mariage précoce : Cas des jeunes filles Fali dans l'arrondissement de Mayo-Oulo. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Maipele Dairou, A., (2023). Analyse des inégalités genre-poste et stratégies d'adaptation des femmes dans les administrations publiques de Maroua. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Mbouka Abena, P. E. (2024). Populations déplacées internes et violences basées sur le genre à l'Extrême-nord du Cameroun. Contribution à l'anthropologie du développement. Thèse de Doctorat/PhD Anthropologie du développement. Université de Yaoundé 1.
- Mangeda, V. C. (2022). Genre et violences dans les églises de réveil à Yaoundé (Cameroun). Mémoire de Master Professionnel en Genre et Développement. Département de Sociologie : Université de Yaoundé 1.
- Mbome Efeti, B. (2023). Violence against women and it's impact on children's academic performance: the case of Yaounde VI municipality. Mémoire de Master en éducation spécialisée. Université de Yaoundé 1.
- Mattes, R., & Patel, J. (2022). La pauvreté vécue resurgit. Document de Politique No. 84 d'Afrobarometer.
- Mildred, A. (2014). A situational analysis of gender-based violence in Cameroon. Fondation Foretia.
- MINPROFF, Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2022-2026, Yaoundé, p. 47. <https://web.archive.org/web/20230716093409/https://minproff.cm/wp-content/uploads/2023/02/STRATEGIENATIONALE-DE-LUTTE-CONTRE-LES-VBG.pdf>
- MINPROFF, Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG au Cameroun 2022-2026.
- Moussi, C. A. (2024). Violence against women in Cameroon: The Maputo protocol and Cameroon's human rights obligations.
- Nihat, F. (2023). Carrière des femmes dans le système managérial des organisations : Cas de l'administration publique camerounaise. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Ngosso Ada, F. (2023). Genre et traitement des détenues dans la région du centre : cas de la prison de Mfou. Mémoire de Master professionnel en genre et développement économique et technique. Université de Yaoundé 1.
- Nguefack-Tsague et al. (2024). Gender-based violence and its health risks on women in Yaoundé, Cameroon. Archives of Public Health, 82(1), 90.
- Nyangono, E. J., (2021). « Évaluation des mécanismes de lutte contre les violences basées sur le Genre dans le Grand Nord Cameroun », Nkafu Policy Institute.
- Ngambouk V. (2016). «The social context of breast ironing in Cameroon», Athens Journal of Health, 3 (4), 2016, p. 340. <https://doi.org/10.30958/ajh.3-4-5>
- Ngono Nnanga, J. P. (2023). La prise en charge de la sexualité et du mariage précoces des jeunes filles scolarisées dans la région de l'Est Cameroun : cas de la localité de Gbiti (1990-2023). Mémoire de Mas-

ter en Histoire. Département d'Histoire : Université de Yaoundé 1.

- Ngoro, J. B., (2012). Analyse genre au sein du projet GIZ d'appui à la COMIFAC, Yaoundé-Cameroun.
- Ntgui, J. (2024). Accompagnement psychosocial et processus d'insertion des réfugiées survivantes de violences basées sur le genre : étude menée à Gado-Badzéré. Mémoire de Master en Education spécialisée. Université de Yaoundé 1.
- Plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines au Cameroun 2022-2026.
- Rapport de l'État du Cameroun au titre du 25e anniversaire du programme et de la plateforme d'action de Beijing, mai 2019.
- Rapport étude de base et analyse genre projet PASEPRO, Mai 2023.
- Tamekem Ngoutsop M., « L'inceste chez les Béti et les Bamiléké du Cameroun: enjeux, contraintes et défis socio-institutionnels. Contribution à une socio-anthropologie comparée de la famille », Thèse de Doctorat Ph.D en Sociologie, Université de Yaoundé I, Juillet 2015.
- Tamekem Ngoutsop M., « L'omerta sur l'inceste au Cameroun : La famille comme espace de violences sexuelles sur l'enfant et la femme », Texte présenté au Colloque International sur le thème « Violences et abus sexuels sur les enfants et sur les femmes en Afrique », 16-18 Juin 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire. (Inédit)
- Tamekem Ngoutsop M., « La question de l'appui institutionnel aux jeunes filles survivantes de viols et d'incestes au Cameroun: Quelle gouvernance dans la gestion de ce « problème genré » de santé publique ? », in Afrique et développement, CODESRIA, Volume XLII, N° 1, Septembre 2017, pp. 177-197.
- Tamekem Ngoutsop M., « Inceste intergénérationnel et malaise « bio psycho-social » des survivantes. Une sociologie des vulnérabilités intrafamiliales à l'Ouest-Cameroun », in J. Nzhie Engono, A. Leka Essomba, et Y. B. Djouda Feudjio (Sous la Dir.), LA VULNERABILITE SOCIALE EN DEBAT AU CAMEROUN : Approches et interrogations sociologiques plurielles, Revue Camerounaise de Sociologie, Vol. 1 N° 01 - Mai 2019, Paris, L'Harmattan, pp. 147-157.
- Tamekem Ngoutsop M., « La sexualité intrafamiliale en crise : les enjeux socioculturels de la transgression du tabou de l'inceste chez les Bamiléké du Cameroun. », Revue Perspectives & Sociétés, N°2, Vol. 1, janvier 2011, pp. 207-222
- Tanang Tchouala, (2024). Genre et violences au Cameroun : une analyse explicative des violences faites aux femmes sous le prisme des rapports de genre au sein du couple, Thèse en sciences de la population, IFORD, Yaoundé.
- Tazoacha F., Masah C., Kibu, O., La VBG : au-delà des crises au Cameroun et des effets sur le bien-être mental, Mai 2022.
- UNHCR (2023). Rapport sur les déplacés internes au Cameroun.
- UNFPA, New York. Cartographie des Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles fonctionnelles dans la région de l'Extrême-Nord, Cameroun - Avril 2023. <https://reliefweb.int/report/cameroon/cartographie-desespaces-surs-lusage-des-femmes-et-des-filles-fonctionnels-dans-la-region-de-lextrême-nord-cameroun-avril-2023>.
- UNFPA, New York. UNFPA safe spaces provide training for vulnerable women and girls, 20.01.2021. <https://cameroon.unfpa.org/fr/news/unfpa-safe-spaces-provide-training-vulnerable-women-and-girls> ENVEF (2021). Enquête Nationale sur les Violences faites aux Femmes.
- United Nations. Transforming our world: The 2030 Agenda for Sustainable Development [Internet]. New York: UN; 2015 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://sdgs.un.org/2030agenda>.
- UN Women. Measuring the shadow pandemic: Violence against women during COVID-19 [Internet]. New York: UN Women; 2022 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/11/measuring-the-shadow-pandemic-violence-against-women-during-covid-19>
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). Gender-Based Violence [Internet]. Gene-

va: UNHCR; 2020 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.unhcr.org/gender-based-violence.html>

- UN Women. What is gender-based violence? [Internet]. New York: UN Women; 2023 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>
- United Nations Population Fund (UNFPA). Gender-based violence and harmful practices [Internet]. New York: UNFPA; 2022 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.unfpa.org/gender-based-violence>
- World Health Organization. Violence against women prevalence estimates, 2018: Global, regional and national estimates for intimate partner violence against women and global and regional estimates for non-partner sexual violence against women [Internet]. Geneva: WHO; 2021 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.who.int/publications/i/item/9789240022256>
- World Health Organization. Violence against women: A global perspective [Internet]. Geneva: WHO; 2021 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- World Health Organization (WHO). Health care for women subjected to intimate partner violence or sexual violence: A clinical handbook [Internet]. Geneva: WHO; 2021 [cited 2025 Mar 14]. Available from: <https://www.who.int/publications/i/item/9789240025684>

Annexes



**Rapport d'analyse situationnelle
des VBG au Cameroun**

Août 2025 | MINPROFF

Annexe 1 : Equipe de redaction

La réalisation du présent rapport d'analyse situationnelle des violences basées sur le genre au Cameroun a été rendue possible grâce à la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire composée d'experts institutionnels, de partenaires techniques et de chercheurs issus du milieu académique. Cette collaboration a permis de produire un document de référence, à la fois rigoureux sur le plan méthodologique et pertinent au regard des réalités nationales.

Ministère De La Promotion De La Femme Et De La Famille

- Mme Martine ONGOLA, Directrice de la Promotion Sociale des Femmes
- M. Alain MATIP, Chef de Division des Études, de la Planification et de la Coopération
- Mme Françoise BEKONO, Sous-directeur de la Promotion des Droits de la Femme
- M. Pancrace NGONG NTSAMA, Chargé d'Etudes Assistant 2, DEPC
- M. Joseph NGORO, MINPROFF
- M. Pierre MENGATA, MINPROFF
- M. Calice ABESSOLO, MINPROFF
- M. Wilfried KAMDEM, MINPROFF

Autres Administrations :

- Col. Emilienne VIORONG, SED
- CPP. Hamadou ABDANE BOUBA, DGSN
- CP. Florence DJAMBOU, DGSN
- Mme Ernestine NGO MBENOUN, DGSN
- Mme Flore NDO, MINSANTE
- Mme LONGUE, MINAS
- Mme. Bernadette MBIAH SANI, MINESEC
- Dr. Germaine NKENGAFAC epse MBONGUE, MINESUP
- M. Anaclet DZOSSA, INS
- Mme. Mourine NDENGHO nee NDIFOR, MINAS
- Dr. Yves PUNJOM NJEFI, DSF/MINSANTE
- M. Inoussa MOLUH, DSF/MINSANTE

Partenaires Au Developpement :

- Dr Ruxana JINA, Directeur Data Impact Program, Vital Strategies
- Luis OCARANZA ORDAZ, Conseiller Technique Principal, Data Impact, Vital Strategies
- M. Samuel KAMWA, Coordonnateur Pays Data Impact Program, Vital Strategies
- Mlle Tatianna NKOFO, Program Assistant DI/CRVS Programs
- Mme Joséphine MEDJOM, ONU Femmes
- M. Sédric TIOBO'O, ONU Femmes
- Mme. Liliane MUNEZERO, UNFPA
- Mme Agnes C. NDONDOCK, UNFPA
- Mme Elise Pierrette MEMONG MENO, ALVF
- Mr ABOUBACAR, CIDIMUC
- Mr MOHAMADOU BAKODJI HAMOA, CIDIMUC

Consultants :

- Dr Moïse TAMEKEM NGOUTSOP, Sociologue, Université de Douala
- Dr Olivier ABONDO NGBWA, Démographe, Université de Yaoundé 2
- Dr Leonel KONGUEP KEPTUIME, Sociologue, Université de Yaoundé 1
- M. Gervais MEVONO, Doctorant en sociologie, Université de Yaoundé 1
- M. Jean TAMSA, Doctorant en sociologie, Université de Maroua
- Mlle Jacqueline TSAPI, Master en sociologie, Université de Yaoundé 1

Annexe 2 : outil de collecte de données primaires auprès des informateurs clés

Tableau 1: Guide d'entretien avec les informateurs clés

DOMAINES D'ÉCHANGE	QUESTIONS DE TRAVAIL
Connaissance de la problématique des VBG au Cameroun	• Comment définissez-vous la violence basée sur le genre ? • Quels types de Violences Basées sur le Genre identifiez-vous dans votre travail ?
Les causes et les facteurs de risque de la violence liée au sexe au Cameroun	• Quel est le profil des survivantes de VBG au Cameroun ? Et qu'en pensez-vous? • Quels sont les éléments qui exposent les survivantes aux Violences Basées sur le Genre ?
L'impact de la violence liée au sexe sur les survivantes	• Selon vous, quelles sont les conséquences des Violences Basées sur le Genre sur les filles/femmes ? • Selon vous, quelles sont les conséquences des Violences Basées sur le Genre sur les garçons/hommes ? •
Les différents acteurs impliqués dans la prévention et la réponse à cette violence	• Dans votre région, quels sont les acteurs impliqués dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre? (Explorer les différents secteurs : public, privé, société civile, etc.) • Que pensez-vous du profil de ces acteurs ? • Quelles actions avez-vous identifiées pour prévenir et/ou répondre aux Violences Basées sur le Genre?
La réponse nationale au phénomène des VBG au Cameroun	• Parlez-nous de la réponse nationale du Cameroun aux Violences Basées sur le Genre. • Comment cette réponse nationale est-elle organisée ? • Que pensez-vous de son impact sur le terrain ?
Les forces et les faiblesses de cette réponse nationale	• Quels sont les points forts de la réponse nationale contre les VBG au Cameroun ? • Quelles sont les faiblesses de la réponse nationale aux VBG au Cameroun ?
Documentation existante sur la violence liée au sexe	• Que pensez-vous de la documentation existante au Cameroun sur la VBG ? • Pensez-vous que cette documentation puisse éclairer une réorientation des politiques de lutte contre la VBG ?
Recommandations et suggestions pour améliorer la prévention et la prise en charge des survivantes.	• Quelles sont les actions concrètes en faveur de la prévention des VBG au Cameroun ? • Quelles sont vos suggestions pour améliorer cette prévention ? • Quelles sont les actions concrètes en faveur de la prise en charge des survivantes ? • Que peut-on faire pour améliorer la prise en charge des survivantes des Violences Basées sur le Genre?

Annexe 3: tableaux recapitulatifs

Tableau 2:: Données sur les cas de VBG recensés dans les services du MINPROFF en 2024, par type de VBG et par région.

Région	Nombre de cas	Viols	Agressions sexuelles	Agressions physiques	Mariages forcés	Dénis de ressources	Violences psychologiques	MGF	Féminicides	Autres
Adamaoua	173	9	0	83	21	0	40	0	0	20
Centre	949	0	178	220	0	134	417	0	0	0
Est	670	32	26	156	30	202	221	0	3	0
Extrême-Nord	1371	35	84	318	169	418	288	5	0	54
Littoral	391	0	5	98	0	94	194	0	0	0
Nord	552	0	0	217	44	99	189	0	3	0
Nord-Ouest	249	3	2	68	0	84	92	0	0	0
Ouest	325	17	4	106	1	37	146	14	0	0
Sud	530	0	0	182	0	82	264	0	2	0
Sud-Ouest	1416	46	195	445	6	310	414	0	0	0
National	6626	142	494	1893	271	1460	2265	19	76*	74

* Sur le plan national, 76 cas ont été recensés en 2024. Seulement, la remontée vers les services centraux n'est pas effective.

Source : Cellule de la Planification et des statistiques MINPROFF.



Tableau 3: : Données de source administrative disponibles sur les actes et formes de VBG provenant de la DGSN.

Région	Gender desk	Mois	Violences domestiques	Harcèlement sexuel	Viol	Violence sur femme enceinte	Coups et blessure	Injures	Menace de mort	Total
Sud-Ouest	KUMBA	Novembre 2023	3	0	1	0	0	0	0	4
		Mars 2024	1	1	0	1	0	0	0	3
		Avril 2024	1	0	1	1	0	0	0	3
		Mai 2024	2	2	2	0	0	0	0	6
		Juin 2024	0	0	1	0	0	0	0	1
		Juillet 2024	0	0	1	0	0	0	0	1
		Août 2024	1	0	1	0	0	0	0	2
		Septembre 2024	0	0	1	0	0	0	0	1
		Octobre 2024	4	0	0	0	0	0	0	4
		Avril 2024	0	0	0	1	0	0	0	1
		Mai 2024	4	0	0	0	0	0	0	4
		Juin 2024	2	0	0	0	0	0	0	2
		Sept 2024	1	0	0	0	0	0	0	1
		Décembre 2023	1	0	1	0	0	1	3	6
Extrême-Nord	KOUSSERI	Mars 2024	25	0	4	0	0	2	2	33
		Mai 2024	5	0	0	0	1	2	2	10
		Août 2024	3	0	1	0	0	0	5	9
		Année 2023	0	0	4	2	3		0	9
		2 ^{ème} trimestre de 2024	0	1	3	0	2	2	0	8

Source : Délégation Générale à la Sureté Nationale, 2024.

Tableau 4: Données de source administrative disponibles sur les actes de viol et violences infligés par le partenaire en 2024.

Région	Viols	Violences infligées par le partenaire intime	Total
Adamaoua	43	76	119
Centre	490	1163	1653
Est	163	366	529
Extrême-Nord	145	160	305
Littoral	415	480	895
Nord	58	90	148
Nord-Ouest	270	357	627
Ouest	283	290	573
Sud	83	304	387
Sud-Ouest	271	234	505
Ensemble	2221	3520	5741

Source : DHIS2, MINSANTE, de Janvier à Décembre 2024

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Ministère de la Promotion de
la Femme et de la Famille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

Ministry of Women's
Empowerment and the Family



ANALYSE SITUATIONNELLE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU CAMEROUN

Août 2025

Bloomberg
Philanthropies

 DATA FOR
HEALTH INITIATIVE

 UNFPA

 UN
WOMEN

 Vital
Strategies